



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTÉ RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di MARZU DI U 2024**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 MARS 2024**

(2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI 27 è 28 di MARZU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 27 et 28 MARS 2024**

**SUNTA di a 2^{da} ghjurnata : GHJOVI u 28 di MARZU di u 2024
SOMMAIRE de la 2^{ème} journée : JEUDI 28 MARS 2024**

<p>Ouverture de la séance à 10h21 Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI</p> <p><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p> <p>Raportu n^u 071 : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 di ferraghju è 1^{mu} di marzu di u 2024 Rapport n^o 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 février et 1^{er} mars 2024 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</p> <p>VOTE PROCÈS-VERBAL</p> <p><u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u></p> <p>Raportu n^u 061 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2023 Rapport n^o 061 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA</p>	<p>10</p> <p>10</p> <p>11</p>
---	-------------------------------

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Julia TIBERI	17
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	19
M. Pierre GHIONGA	21
Mme Anna Maria COLOMBANI	21
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	24
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, en réponse aux interventions	25
M. le Président Gilles SIMEONI	27
PRISE D'ACTE DU RAPPORT	28
Raportu n° 064 : Raportu à l'annu di sviluppu à long'andà 2023	
Rapport n° 064 : Rapport Annuel de Développement Durable 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	29
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	31
M. Pierre GHIONGA	32
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	33
M. Guy ARMANET, en réponse aux interventions	33
PRISE D'ACTE DU RAPPORT	35
Raportu n° 052 : Aduzzione per l'eserciziu 2024 di e tariffe, i cuefficienti è e tasse rilativi à e sfarente tasse fiscale scritte à u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 052 : Adoption pour l'exercice 2024 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au Budget Primitif 2024 de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	35
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/007) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	36
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul QUASTANA	37
M. Georges MELA	37
M. Louis POZZO DI BORGO	40

M. Paul-Félix BENEDETTI	41
M. Jean-Christophe ANGELINI	42
M. Louis POZZO DI BORGO	44
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	44
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux interventions	46
M. le Président Gilles SIMEONI	47
VOTE rapport	50
Rapportu n° 067 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pà l'eserciziu 2024	
Rapport n° 067 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif	51
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/008) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	63
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Michel SAVELLI	65
M. Valérie BOZZI	67
M. Paul Félix BENEDETTI	68
M. Jean-Christophe ANGELINI	72
M. Pierre GHIONGA	78
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	79
Présidence de M. Hyacinthe VANNI	
M. Xavier LACOMBE	82
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Louis POZZO DI BORGO	86
M. Georges MELA	96
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	97
M. Xavier LACOMBE	97
M. Louis POZZO DI BORGO	99
M. Hyacinthe VANNI	99
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux interventions	103
M. Gilles GIOVANNANGELI	105
M. le Président Gilles SIMEONI	108

Présentation de l'amendement déposé par le Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	116
M. Xavier LACOMBE	117
M. Hyacinthe VANNI	117
Vote amendement	118
VOTE rapport	118
Suspension à 15h21 / Reprise à 17h10	
VOTE DÉROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS SGAC	119
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 053 : Aduzzioni di u bughjettu primitivu pà l'aserciziu 2024 di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti	
Rapport n° 053 : Adoption du Budget Primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonti	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, <i>Président de l'OEHC</i>	120
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/009) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	122
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Xavier LACOMBE	122
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse	123
VOTE rapport	124
Raportu n° 054 : Aduzzione di u bugettu primitivu pè l'eserciziu 2024 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte	
Rapport n° 054 : Adoption du Budget Primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, <i>Président de l'OEHC</i>	124
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	125

<i>Prise(s) de parole :</i> M. Xavier LACOMBE	125
VOTE rapport	125
17h26 Présidence assurée par M. Hyacinthe VANNI	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 058 : Aduzzione di u regime indennitariu di i membri di u Cunsigliu Economicu, Sociale, Ambientale è Culturale di Corsica (CESEC) Rapport n° 058 : Adoption du régime indemnitaire des membres du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC) Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, <i>Président de l'OEHC.</i>	126
VOTE rapport	126
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n° 062 : Cunvenzione pluriannuale d'ogettivi spartuti 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica è l'ADECEC Rapport n° 062 : Convention pluriannuelle d'objectifs partagés entre la Collectivité de Corse et l'ADECEC 2024-2027 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	127
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux	127
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	128
<i>Prise(s) de parole :</i> Mme Paula MOSCA M. le Président Gilles SIMEONI en réponse	128 129
VOTE rapport	130

<u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u>	
Raportu n° 063 : Avviu di un'operazione in quantu à i travaglii pè a resilienza di i retali di cumunicazione elettroniche di Corsica	
Rapport n° 063 : Lancement d'une opération de travaux dans le cadre de la résilience des réseaux de communications électroniques de la Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	131
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	132
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/006) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	132
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Michel SAVELLI	133
M. Romain COLONNA	134
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	135
VOTE rapport	135
<u>FUNDARIU / FONCIER</u>	
Raportu n° 074 : Avvisu di l'Assemblea di Corsica à puntu di a pruposta di lege n° 22 pè a prurugazione di a lege n° 2017-285 di u 6 di marzu di u 2017 relativa à u risanamentu catastrale è à l'eliminazione di u disordine di a prupietà, prisintata da u Sgiò Senatore Jean-Jacques PANUNZI	
Rapport n° 074 : Avis de l'Assemblée de Corse concernant la proposition de loi n° 22 visant à proroger la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 relative à l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de la propriété, présentée par M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	136
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	139
18h04 Présidence assurée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	141
Mme Marie-Anne PIERI	143
M. Romain COLONNA	145
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	147
Mme Marie-Anne PIERI	149
M. Paul-Félix BENEDETTI	149
Mme Julia TIBERI	150
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	151
VOTE urgence	155
VOTE rapport	155
Mme la Présidente MAUPERTUIS	155
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 055 : Presa d'attu di a demissioni di dui cunsiglieri di l'Assemblea di a Giuventù è di u so rimpiazzamentu pè a terza mandatura 2021/2023	
Rapport n° 055 : Prise d'acte de la démission de deux conseillers de l'Assemblea di a Giuventù et de leur remplacement pour la 3^{ème} mandature 2021/2023	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie- Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	157
PRIS d'ACTE	158
Raportu n° 056 : Mudificazione in quantu à l'organizzazione è u funziunamentu di l'Assemblea di a Giuventù pè a quarta mandatura 2024/2026	
Rapport n° 056 : Modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblea di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024/2026	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie- Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	158
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	161

Mme la Présidente MAUPERTUIS en réponse	161
VOTE rapport	163
Raportu n° 057 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu à custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2024/2026 Rapport n° 057 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Ghjuventù pour la mandature 2024/2026 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, <i>Présidente de l'Assemblée de Corse</i>	163
Désignation jury	163
VOTE rapport	164
Intervention finale de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	165
SÉANCE LEVÉE À 19h04	

La séance est reprise à 10h20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rappelle que nous avons une matinée et une journée chargées. Il y a, au moment où je vous parle, 16 rapports au total. Donc, il faudra très certainement faire des arbitrages en cours de journée. Donc, à la pause méridienne, on fera le point. En tout cas, aujourd'hui, nous sommes partis sur ce qui était prévu en commission permanente organisationnelle et ce matin en particulier, nous avons tout le bloc budgétaire qui, comme vous le savez, est composé non seulement du budget primitif, mais également de documents connexes, mais néanmoins très importants dont vous devez prendre connaissance, qui ont été soumis par le Conseil exécutif, et qui méritent toute notre attention autant que le budget primitif.

Bien, donc, préalablement à la présentation de ces rapports par l'exécutif, je vais soumettre à votre approbation le procès-verbal de la session de l'Assemblée des 29 février dernier et du 1^{er} mars.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 071 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 di ferraghju è 1^{ma} di marzu di u 2024

Rapport n^o 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 février et 1^{er} mars 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, **le PV est ADOPTE.** Merci.

Je me tourne tout de suite vers l'exécutif. Je pense que le premier rapport qui va être présenté est celui relatif à la parité hommes/femmes au sein de notre institution pour l'année 2023. Je passe la parole tout de suite à la conseillère exécutive en charge de l'égalité hommes/femmes, Lauda Guidicelli.

Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -
FISCALITÉ**

**Raportu n° 061 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne
è l'omi pè u 2023**

**Rapport n° 061 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes
pour l'année 2023**

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers à
l'Assemblée de Corse,

Comme vous le savez tous, ce document est obligatoire, vous l'avez
précisé, Madame la Présidente, mais finalement, rien n'oblige la Collectivité de
Corse à avoir une politique volontariste en matière d'égalité femmes/hommes.

Le document obligatoire prévoit de faire ressortir des tendances
d'égalité au sein de l'institution, les politiques menées sur son territoire et les
orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Nous pourrions dire que ce n'est pas un sujet qui nous est cher et
constater qu'il y a bien d'autres choses bien plus prioritaires. C'est vrai, les sujets
ne manquent pas. Nous l'avons vu d'ailleurs hier avec notre journée dédiée au
procès au projet autonomie. Mais l'égalité femmes/hommes fait partie des 17
objectifs de développement durable des Nations unies, c'est qu'elle doit bien avoir
objectivement un intérêt.

L'égalité femmes/hommes pourrait ainsi créer un choc de croissance et
c'est la Banque mondiale qui le dit.

Je dirais donc à celles et ceux qui n'y voient qu'un gadget d'y réfléchir
à deux fois.

Per contu nostru, per ciò chì tocca à a nostra isula, ci simu impegnati
postu chì ci hè statu una vulintà pulitica forte assai di u Presidente di u Cunsigliu
esecutivu. Ghjè ellu ch'hà sceltu di fà d'issu sugettu una delegazione ; una
delegazione ch'ellu m'hà datu è per a quale travagliu incù fiertà.

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente, d'avè fattu issa scelta chì dapoi u 2018 si traduce incù azzione cuncrette è ricche di sensu.

Cela fait quelques années déjà que nous travaillons à plus d'égalité femmes/hommes, à faire tomber les barrières et les tabous. Des plans d'action ont été adoptés par votre Assemblée et ce rapport annuel me permet finalement de vous tenir informés des engagements pris.

Comme j'ai tenu à l'écrire dans mon édito, la politique égalité femmes/hommes que nous menons est bien interne et externe : interne, parce que nous sommes un employeur majeur, que nous nous devons de viser l'exemplarité, parce que lorsque nous optons pour des choix en faveur de l'égalité femmes/hommes, nous entraînons avec nous des milliers d'agents et avec eux, leur famille. Je crois beaucoup à cette idée de caisse de résonance. Ce qui se passe dans la Collectivité de Corse a aussi une incidence sur la société corse.

La politique égalité de la Collectivité, c'est aussi une politique tournée vers l'extérieur. Je l'ai écrit en début de rapport, nous devons suivre ce qui se produit dans le monde, être solidaires des militantes et militants et des peuples qui se battent en faveur de l'égalité. Mais nous devons aussi agir avec humilité, tout en étant ambitieux pour notre territoire.

Je ne révolutionnerai pas, nous ne révolutionnerons pas les choses. Mais quand les institutions de la Corse se positionnent, c'est un marqueur pour les Corses, c'est une cadence que nous donnons.

Je remercie d'ailleurs le CESEC pour son accueil, pour son étude attentive du document, pour son avis. Nous avons eu des échanges très riches. Les membres de cette instance sont en avant-garde dans bien des domaines en Corse et bien qu'eux aussi constatent qu'il reste des choses à faire, ils observent l'égalité faire son chemin, tracer son sillon.

Je le disais, 2023 a été une année riche, forte pour l'égalité femmes/hommes. Nous avons vu le projet d'inscription du droit à l'interruption volontaire de grossesse s'approcher de son inscription dans la Constitution. Nous avons pu compter sur les parlementaires corses, enfin presque tous.

2003 a aussi été une année marquante pour le sport féminin, pour la représentation féminine en politique, pour la libération de la parole des femmes. Cela a été aussi une année importante, tout simplement en attribuant, je me tourne vers la présence de l'Assemblée, le Prix Nobel d'économie à Claudia Goldin, qui a consacré sa carrière à étudier les inégalités, a proposé des solutions pour les combattre. Elle a montré le rôle clé que les femmes jouent dans l'économie moderne, le pouvoir émancipateur de la pilule contraceptive, mais aussi la

discrimination à l'embauche entre hommes et femmes dans de très nombreux secteurs.

Sò dunque numerosi l'argumenti à prò di a parità è ghjè dunque più ch'è necessariu ch'è l'istituzioni s'impegninu.

Pour ce qui concerne la Collectivité de Corse, notre institution, comme je vous le disais, nous avons poursuivi notre travail de promotion de l'égalité femmes/hommes, de déconstruction des clichés, de libération de la parole, notamment chez les jeunes.

Pour 2023, j'avais souhaité que nous concentrons nos forces sur un sujet : la précarité menstruelle. Nous nous sommes donc attaqués à un tabou. Encore en 2023-2024, certains jeunes n'en parlent pas. Nous avons travaillé avec les jeunes sur leurs besoins, nous avons communiqué avec leurs codes, nous sommes entrés dans les établissements pour installer nos distributeurs de protection périodiques gratuites. Avec ma collègue Antonia Luciani, nous nous sommes rendus notamment au lycée Giocante de Casabianca pour parler de cette question, parler d'égalité femmes/hommes, parler des règles. Parler également aux jeunes garçons, c'est aussi utile que d'installer des distributeurs pour les filles.

Quand on a installé ces distributeurs de protection, on nous a interrogées sur le risque que ça soit surutilisé, que des jeunes en prennent pour chez elle. Et je répondais toujours « Ben, tant mieux, c'est un peu l'objectif ». Si une jeune fille a besoin de ses protections gratuites et qu'à la maison le besoin est là aussi, alors je pense que cette solution est plus qu'adaptée.

Nous avons aussi développé des kits « primi cicli menstruali » pour toutes les élèves de 6^{ème}. En 2023, on a pensé un kit, on a cherché l'entreprise en mesure de répondre au marché, il a eu le temps de conception, de fabrication. Tout cela a été réalisé. Nous les avons présentés publiquement en 2023 et leur distribution a commencé la semaine dernière à Purtichju, et je me tourne vers Valérie Bozzi.

Là aussi, c'est un geste fort. On explique avec un fascicule, on fournit aux jeunes filles et à leur famille une trousse pensée pour elles, on informe, on lutte contre le tabou, on prévient les risques pour la santé et on agit en faveur des jeunes filles et en faveur de leur épanouissement et leur bien-être

Pè isse duie orientazione di a nostra strategia di lotta contr'à a precarietà menstruale, sò à pocu pressu 125 000 € ch'è sò stati investiti.

Toujours en faveur de l'égalité femmes/hommes, nous avons mené une enquête d'envergure, la première faite par la Collectivité de Corse elle-même,

avec le soutien de la direction adjointe en charge de la jeunesse et le savoir-faire interne de notre statisticienne. L'an passé, nous avons pu en présenter les résultats auprès des professionnels de la jeunesse, de nos partenaires, mais aussi du grand public.

Cette étude est importante à plus d'un titre.

Premièrement, elle a illustré notre capacité à mener une telle opération auprès de centaines de jeunes.

Deuxièmement, parce qu'elle nous donne des données objectives, quantitatives, qualitatives, sur l'égalité filles/garçons en Corse ; un domaine sur lequel nous ne disposons pas de cette matière.

Troisièmement, car elle a permis de mettre ce sujet à l'ordre du jour dans les établissements, dans les classes, et qu'elle sera pour nous une base que nous actualiserons dans quelques années, pour ainsi mesurer les évolutions entre les générations.

En matière d'égalité, nous avons également concentré nos actions sur les thématiques du consentement, de la sexualité consentie, respectueuse et responsable.

Les services de la Collectivité de Corse rencontrent les publics, notamment les jeunes publics, tout au long de l'année pour parler de ces sujets avec eux.

Les mots clés de nos actions sont : prévention, information, écoute et tolérance.

Les jeunes en ont besoin et c'est notre devoir de garantir cela.

Parmi les actions qui peuvent être citées, il y a les interventions des personnels de la Direction générale adjointe en charge des affaires sanitaires et sociales qui intervient donc dans les établissements, notre participation active à la semaine de la santé sexuelle, les interventions des agents de la Direction adjointe en charge de la jeunesse dans tous les établissements, à la demande des équipes pédagogiques.

Toujours en matière d'égalité, nous continuons le travail d'étude et de mesure de l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes.

En 2023, nous avons lancé une étude diagnostique. Nous avons du mal pour avoir des données car tous les acteurs les comptabilisent à leur manière, avec

leur grille. Il peut aussi y avoir des doublons dans les comptabilisations de chacun. Là-aussi, c'est une opération importante. Le sujet est ultrasensible, la parole est encore difficile à libérer, mais avec ses études, dont vous verrez passer le questionnaire ces prochains mois, nous espérons avoir un état des lieux solide et pouvoir ensuite disposer d'outils communs de mesure.

Avec une photographie à l'instant T de ce phénomène, nous disposerons de la matière essentielle nécessaire pour construire une politique publique efficace.

Pour celles et ceux qui sont sur les réseaux sociaux, nous maintenons également une communication régulière sur l'Observatoire et sur les contacts clés pour les victimes.

Un si lotta micca sola contr'à isse viulenze l'8 di marzu o u 25 di nuvembre.

Nous communiquons toute l'année. Nous distribuons des violentomètres. Nous l'avons fait auprès des établissements de Montesoro à la demande de son proviseur, Jean-Martin Mondoloni. Le violentomètre est un outil utile qui crée la prise de conscience, qui peut générer la discussion.

Pour l'année 2024, je souhaite évidemment multiplier cette distribution dont l'impression se fait aussi en interne.

À la lecture du rapport, vous avez pu constater que l'égalité femmes/hommes se conjugue également dans d'autres domaines et notamment, dans le développement économique via les actions que l'ADEC mène sous la présidence d'Alex Vinciguerra.

À titre d'exemple, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, tant financier que logistique, et l'accompagnement de projets portés par des femmes ou bien par des équipes mixtes.

Enfin, à partir de la page 33 du rapport, il est question des indicateurs internes de la Collectivité de Corse. Les données qui figurent proviennent du rapport social unique pour l'année 2022. Les tendances qui étaient celles de 2021 se retrouvent.

L'effectif de la Collectivité de Corse est caractérisé par un taux de féminisation relativement stable et des filières fortement genrées qui sont finalement le reflet de la détermination genrée des métiers.

A la lecture du rapport, on note que les catégories A et B sont davantage féminines. Or, l'encadrement est encore fortement masculinisé, bien qu'un meilleur accès des femmes à ces postes soit noté pour ce qui est de l'encadrement par rapport à 2021.

En matière de rémunération, le niveau moyen des femmes fonctionnaires est supérieur de 2,6 % par rapport à celui des hommes, qui est en légère baisse sur un an.

A contrario, pour la rémunération des contractuels, la moyenne des hommes est supérieure.

La Collectivité de Corse n'échappe pas à une réalité forte dans le monde professionnel. La carrière professionnelle y est plus avantageuse pour les hommes.

Toutefois, nous notons que les femmes connaissent un fort taux de formation. Elles ont un désir fort de progression de promotion interne. D'ailleurs, concernant la demande de formation, celle-ci est surtout axée sur la prise de fonction et c'est privilégié justement par les femmes. Les mentalités évoluent. Les femmes se considèrent certainement davantage plus légitimes. L'accès aux postes à responsabilité se voit de moins en moins du point de vue du genre.

À ce titre, je pense que des femmes ayant occupé le poste de directeur général des services, comme Madame Marie-Christine Bernard-Gelabert et Madame Laetitia Pekle ont permis une évolution des regards sur cette fonction.

Dans l'évolution du rôle et des fonctions occupées par les femmes, on peut noter également le développement du télétravail qui, pour certaines, entraîne une plus grande souplesse pour allier vie personnelle et carrière professionnelle.

Depuis 2020, on observe une diminution progressive des agents exerçant à temps partiel, ce que l'on peut lier aux modalités d'organisation du travail mises en place par la Collectivité de Corse, notamment depuis 2018. Nous savons que le temps partiel peut constituer un frein à la progression des carrières et touche évidemment plus souvent les femmes.

Je ne serai pas plus longue sur cette partie ressources humaines scrutées du point de vue du genre, car il s'agit d'informations que vous connaissez déjà, comme je l'ai dit, extraites du RSU qui vous a été présenté en décembre dernier.

Enfin, je dirais que nous sommes, le Président et moi-même, convaincus que l'égalité des sexes n'est pas à craindre. L'égalité et la lutte contre

toutes les discriminations ne sont pas une maladie, c'est un remède. C'est un remède pour vivre dans un monde meilleur, ici et partout ailleurs.

J'aimerais avoir une pensée pour une femme, une militante qui s'appelle Narjes Mohammadi et qui, en 2023, a reçu le Prix Nobel de paix. Narges Mohammadi est iranienne, fervente défenseur des droits humains. Elle s'oppose à l'oppression du régime mis en place par les mollahs. Elle a été arrêtée de nombreuses fois depuis une vingtaine d'années, condamnée aussi bien à des centaines de coups de fouet qu'à des dizaines d'années de prison. Elle est incarcérée à Téhéran, et ce depuis 2021, pour avoir écrit, milité inlassablement pour ce en quoi elle croit : les droits humains, la liberté, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Narges Mohammadi est l'un de ces visages du moment du mouvement « Femme, Vie, Liberté », en Iran. Je vous parle d'elle parce que d'ici, même à des milliers de kilomètres d'elle, en nous engageant, nous renforçons un élan international en faveur de l'égalité, en faveur de la liberté. Elle le dit elle-même, « *la victoire n'est pas facile, mais elle est certaine* ».

Allora per ella, per tutte e donne di u mondu chì strazianu, ma dinò quella chì lottanu, ma dinò per l'omi chì s'impegnenu è chì ci sustenenu, dicu trè parolle : Donna, vita è libertà.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai. Ci hè un avisu di u CESEC mi pare, ne diceremu una parolla dopu.

Dunque, a parolla hè à chì a vole piglià. Julia Tiberi !

Mme Julia TIBERI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de votre rapport.

Vous l'avez dit, Madame la Conseillère, cette présentation, elle répond à une obligation légale. Mais je crois que, même si elle répond à une obligation légale, on peut se satisfaire de ce qu'elle soit respectée. Et je dis cela parce que je siège dans une commune de plus de 20 000 habitants, je siège également dans un EPCI dans lesquelles aucun rapport de ce type ne nous a été présenté. Et vous

l'avez dit, vous menez une politique volontariste, et force est de constater qu'il y a des politiques plus ou moins volontaristes.

On peut donc s'en féliciter, mais je crois qu'on peut malheureusement le regretter en même temps, parce que, et je crois que j'avais déjà fait cette observation l'année dernière, mais elle demeure malheureusement d'actualité, ce genre de documents qui sont imposés à nos collectivités, de même que les documents ou les obligations qui sont imposés aux entreprises, sont, à mon sens en tout cas, un aveu d'échec, parce que si nous nous inscrivions dans une tendance naturelle à l'égalité femmes/hommes, nous n'aurions pas besoin de légiférer, nous n'aurions pas besoin de contraindre, nous n'aurions pas besoin de sanctionner ou de menacer de le faire.

Alors en interne, vous l'avez dit, Madame la Conseillère, il y a des améliorations notables et encore une fois, on peut s'en féliciter. On voit malgré tout qu'il y a encore des problématiques qui demeurent et que notamment les femmes restent majoritaires dans les emplois non permanents ou qu'elles sont moins représentées dans les fonctions d'encadrement.

De manière plus large, à l'échelle sociétale, on sait que le sexisme et le sexisme ordinaires demeurent. On sait que les violences ne connaissent pas de recul malheureusement, des violences qui s'exercent sous toutes leurs formes. Nous savons également que nous vivons dans une société qui est ancrée dans les normes et dans les traditions patriarcales, que les femmes sont toujours en proie à des discriminations, et notamment en matière salariale, mais pas que.

Bref, je crois que le chemin reste long. Je crois que cette question doit continuer de nous mobiliser à titre personnel, à titre politique et collectif bien évidemment.

Ayons à l'esprit, et vous en avez parlé, Madame la Conseillère, qu'à l'heure où nous nous exprimons effectivement, un sénateur insulaire a voté contre l'inscription dans la Constitution de la liberté des femmes de recourir à l'IVG, qu'à cette même heure, de nouveaux mouvements politiques, de nouveaux mouvements font leur apparition sur la scène politique insulaire et font valoir des positions extrêmement conservatrices, voire rétrogrades sur ce même sujet.

Ayons donc à l'esprit que, finalement, à l'heure où nous nous exprimons, le vieux monde, même s'il n'est pas majoritaire, fort heureusement, n'a pas disparu et que les droits et les libertés des femmes restent fragiles, et que les actions que nous menons au sein de notre collectivité contribuent finalement à leur préservation et à leur évolution.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Une autre intervention ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère.

Vous l'avez dit, nous sommes là dans l'exercice réglementaire habituel imposé par la loi pour que, avant examen du BP, nous puissions faire un focus sur l'égalité hommes/femmes de l'année n-1 dans le territoire.

Nous sommes, vous le savez, tous les ans, en faveur de ce type de politique comme vous et nous remarquons le travail qui a été fait.

Je remarque aussi que notre conseillère exécutive a signé un édit « Donna, Vita è Liberta », qui renvoie au slogan politique kurde utilisé par les indépendantistes face à l'Iran et la Turquie depuis les funérailles de Masha Amini, peut-être pour nous inscrire dans une partition internationale de la condition féminine.

Alors, en cohérence avec le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes présenté récemment par le ministre Aurore Bergé, nouvelle ministre, donc plusieurs enjeux majeurs s'imposent à la Corse : l'accueil et la prise en charge globale des femmes victimes de violences et leurs enfants sur tout le territoire, y compris dans le milieu rural.

Ce qui veut dire que l'offre de soins, l'accès à l'unité médico-judiciaire, mobilité pour accéder aux services rendus par les associations est peu représentée sur les micro-territoires, comme par exemple en Balagne, etc., au niveau de l'hébergement.

La santé des femmes, une attention particulière à apporter sur les maladies chroniques notamment.

La promotion de l'autonomie économique pour les femmes, conséquence de la surreprésentation des femmes en cheffe d'entreprise dans les nombreuses familles monoparentales, 1/5 en Corse dont 80 % des femmes sont des chefs de famille avec des impacts économiques au quotidien, la charge mentale à gérer, l'articulation du temps de vie, des temps de vie.

Concernant aussi la promotion de la culture de l'égalité hommes/femmes, il est nécessaire de structurer les stratégies locales portées en partenariat avec l'État et la Collectivité de Corse.

Le document qu'a publié l'INSEE ces jours-ci, sur des chiffres clés de l'égalité hommes/femmes en Corse, concerne notamment les violences intrafamiliales. Notons que 1 338 faits de violence ont été recensés par les forces de l'ordre en 2023, dont 542 en Corse-du-Sud et 791 faits en Haute-Corse.

Près de 80 % de ces faits relèvent de violences conjugales, c'est-à-dire au sein du couple. 1 338, c'est trop. C'est quand même un changement dans nos mentalités, notre façon de voir les choses en Corse.

Je tiens à rappeler que 1 133 avaient été recensés en 2022, donc une augmentation de 18 %.

La Collectivité de Corse est pleinement investie dans l'accompagnement de ces femmes victimes de violences, et c'est bien développé dans votre rapport, mais il faut qu'on aille plus loin et qu'on puisse avoir des structures qui les accueillent, même au sein des territoires ruraux, où elles seront quand même beaucoup plus protégées.

J'en finirai par la politique sociale RH de la Collectivité.

En matière de satisfaction générale, on augmente le taux de féminisation des emplois permanents et large majorité des femmes en catégorie A et B, vous l'avez dit, dans les avancements en 2023. Des indicateurs positifs qui, à défaut de compenser l'augmentation des violences intrafamiliales, constituent un espoir, une revanche, une ambition pour toutes celles qui souffrent et qui peinent à sortir de ces situations compliquées.

Alors, vous le savez, je suis élue dans le rural, l'effet amplificateur du rural sur le retour et sur l'accès à l'emploi pour les femmes se fait encore plus ressentir qu'avant.

Alors même si les hommes ont laissé peu de place aux femmes en politique, surtout insulaire, fort de tous ces constats, nous devons nous mobiliser pour un changement ; un changement bénéfique pour la Corse car les femmes représentent aussi celles qui portent les enfants et l'avenir de la Corse.

À ringrazià vi, è cusì sia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Vulia felicità simplicemente a nostra cunsigliera esecutiva per u so impegnu ind'è sta problematica d'ugualità trà l'omi è e donne.

Sò d'un antra generazione chè voi, ma aghju a listessa passione chè voi. Pensu chè isse qualità, ghjè quella chì ferà scambià a nostra sucietà è chì a purterà versu u prugressu è l'appaciamentu.

V'aghju da fà una pruposta più interessante pensu : perchè a Cullettività ùn metteria micca in piazza e vacanze per e regule penose ? Seria qualcosa di veramente bè.

L'Assemblée nationale francesa l'hà recusata, forse chè noi puderiamu serve d'esempiu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Iè, Anna-Maria.

Mme Anne-Marie COLOMBANI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

C'est un rapport d'une grande qualité qui apporte une réponse à la fois pertinente, pragmatique à ce qui constitue une demande sociale d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette demande, elle est motivée par la persistance des inégalités de fait, malgré que l'égalité soit consacrée en droit. Ça, c'est le constat global. Et ensuite, comment ces inégalités se déclinent sur notre territoire.

Deux éléments marquants qui sont qualifiés de préoccupants dans le rapport et on ne peut que se joindre à cette qualification :

38 % des jeunes interrogés dans votre enquête ont déjà choisi de changer de comportement, de tenue, de chemin ou de trajet pour éviter des remarques ou des risques de violence.

Autre élément marquant, sur un panel de 230 jeunes, quasiment 80 % d'entre eux ont déjà été victimes d'insultes sexistes. La majorité de ces jeunes sont des femmes.

48 % des jeunes interrogés ont déjà subi une agression sexuelle. La majorité sont des jeunes filles.

21 % des personnes interrogées ont déjà subi un viol et la majorité de ces personnes interrogées sont des jeunes filles.

Alors, dans ces matières-là, il n'est pas question d'arriver à l'égalité, bien sûr, parce que ce serait complètement dommageable. Mais par contre, il est clair que ce que met en avant ce rapport, c'est que les mesures de l'égalité hommes/femmes nous permettent d'avoir un regard analytique et d'y joindre tous les moyens, toutes les mesures qui nous permettent d'analyser et de mettre en place une sécurité ; ce qui sécurise à la fois la santé et la vie sociale des hommes et des femmes.

Ces mesures, elles permettent de nommer les choses et d'agir de façon transversale, comme vous le décrivez dans votre rapport. Et ensuite, pour ce qui est l'accession à une égalité de fait, il est bon de rappeler, comme vous l'avez fait aussi, que la parité sera toujours notre alliée, parce que l'on sait que les codes de la virilité peuvent avoir tendance à nous évincer ou à vouloir définir ce que peut être ou ce que doit être une femme.

Et enfin pour faire écho aux discussions que nous avons eues hier et durant lesquelles on s'est interrogé plus largement sur la société corse que nous voulons construire, la société Corse que nous voulons construire, elle est aussi traduite dans ce rapport.

Nous voulons construire, à travers une politique volontariste en matière d'égalité hommes/femmes, une société qui soit socialement durable, économiquement stable et socialement saine, et pour cela, nous pensons que, l'égalité entre les hommes et les femmes, en termes de confiance, d'accès aux compétences, à l'éducation, d'accès à l'emploi, au développement des carrières, ce sont des éléments indispensables et ce sont des grands principes. Mais ça résonne peut-être encore plus parce que hier, on a eu des mots très forts pour décliner ce

à quoi aspirait la Corse autonome et pour faire ce chantier qui ne fait que commencer, nous avons besoin de toutes les forces qui sont à bord. On a besoin de tout le monde à bord pour construire notre futur et en cela faire abstraction d'une partie de la population, ou bien être en retard sur l'égalité hommes/femmes, c'est se couper d'une partie de l'intelligence collective.

On manque forcément une partie des enjeux du développement et une partie de nos chances de construire une société socialement saine et économiquement stable si ce plan n'est pas, d'une part, pensé par des femmes et d'autre part, si on ne prend pas en compte que les pays ayant le plus d'égalité entre les sexes ont une meilleure croissance économique, tout en considérant bien sûr que cette croissance économique ne peut se faire au détriment des libertés individuelles et que la puissance publique a un rôle important à jouer en cela dans l'articulation de ce qui garantit la prospérité de notre pays.

Je reprends un autre élément du rapport, par exemple, la Corse est la 2^{ème} région d'Europe parmi les grandes régions socio-économiques qui comprend le plus de femmes employées dans les professions scientifiques et technologiques. Le dispositif « Feminscienza » est un dispositif qui accorde 13 000 € de bourse chaque année à toutes les lycéennes qui s'orientent dans des filières scientifiques ou techniques de niveau post bac. Pouvons-nous nous en féliciter ? Bien sûr. La liberté de choix des jeunes filles est essentielle, mais est-ce que cette approche de la réussite est unique ? Non, parce que bien sûr, si on se contente de reconnaître qu'il y a un seul modèle de réussite possible, on ne prend pas en compte que le développement de notre société s'articule aussi dans une combinaison de tout ce qu'est la femme et non pas dans une opposition entre ce qu'est la femme carriériste et la femme au foyer.

Et enfin, je terminerai en disant que les pays d'Europe qui sont les plus performants en termes de politique familiale obtiennent de meilleurs résultats en matière d'égalité hommes/femmes. Et étonnamment, étonnamment ou pas d'ailleurs, ce sont aussi des pays qui ont une administration largement déconcentrée et une autonomie, et notamment une autonomie fiscale. Pourquoi ? Probablement parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'appliquer des objectifs qualitatifs et quantitatifs, mais qu'il s'agit aussi de les traduire dans des mesures fortes, comme vous le faites au quotidien, comme Madame la Conseillère exécutive, Bianca Fazi, le fait aussi à travers les politiques de santé. Et demain, avec la Corse autonome, de l'appliquer dans des politiques qui pourraient relever, par exemple, de l'autonomie fiscale. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci y a-t-il d'autres interventions ? Non ?

Bon, moi je voudrais remercier la conseillère exécutive pour tout ce travail réalisé. Non seulement, bien évidemment, le rapport, mais remercier également les services qui ont permis la production d'une statistique très précise dont on peut se féliciter. Et Julia Tiberi le soulignait, il y a d'autres collectivités, quand même importantes, bien évidemment, qui ne procèdent pas au même exercice, loin s'en faut.

Moi, je voudrais aussi vous féliciter pour tout ce qui est fait, au-delà du rapport, toute l'année, véritablement, de manière multidirectionnelle en faveur des femmes.

Je voudrais aussi souligner combien le lien, et ça a été dit dans votre intervention, mais ça a été repris également par Anna-Maria Colombani, combien la puissance de travail des femmes contribue à la croissance et au développement ?

Faites une simulation rapide, toutes les femmes s'arrêtent de travailler demain, toutes les femmes s'arrêtent de travailler demain, donc pas de scénario catastrophe à la Collectivité, mais partout, partout, toutes les femmes s'arrêtent, les élues, les profs, les institutrices, les caissières, les infirmières, tous les corps de métier et on voit ce qui se passe en termes de production mondiale.

Voilà, donc amusez-vous à faire cet exercice-là, vous allez voir le scénario catastrophe.

Donc, ce n'est pas un appel à la grève généralisée, loin s'en faut. Ce n'est pas un appel à la grève généralisée, mais c'est simplement pour dire de manière très forte que la contribution des femmes à la production mondiale, que ce soit la production matérielle ou immatérielle, est essentielle au-delà de ce qu'elles font dans leur cercle familial.

Et pour autant, pour autant, les choses ont évolué, bien évidemment.

La Collectivité de Corse se distingue parce qu'il y a, bien évidemment, non seulement des conseillères exécutives, parce qu'il y a des cadres supérieurs qui sont des femmes et qu'il y a eu une secrétaire générale, une présidente du CESEC et

On leur confie aussi des postes sans avoir à traiter les dossiers les plus importants.

Alors ça peut paraître anecdotique en comparaison de la situation des femmes dans les pays en voie de développement, les souffrances aujourd'hui des femmes victimes de guerre, il y a 2 conflits aux portes de l'Europe, les femmes victimes des crises, parce que quand il y a le COVID, qu'on est enfermé à la maison, lorsqu'il y a des crises sanitaires, des crises économiques, etc., c'est démontré, ce sont les femmes qui sont des victimes collatérales aussi.

Donc, sans comparaison aucune parce que les situations ne sont pas comparables, il est absolument nécessaire de rappeler qu'une Collectivité comme la nôtre peut s'enorgueillir d'avoir une politique d'égalité hommes - femmes et, au-delà de l'égalité et de la parité en politique, et je reviens à la politique, ce qu'il faut bien évidemment, c'est créer un système, un dispositif holistique qui assure les conditions d'exercice de nos fonctions et de nos mandats ou de nos missions, quel que soit le poste dans la société que nous occupons. Confier des responsabilités à une femme, c'est bien, qu'une femme se batte pour y arriver, c'est fantastique et on souligne toujours le parcours d'une telle ou d'une telle, bien sûr, mais on ne sait jamais à quel prix sur le plan personnel, cela a été obtenu, au-delà des plafonds de verre qui existent.

Donc, les femmes ne font pas un métier, les femmes font 3 métiers, elles n'ont pas 2 demi-journées mais 4 demi-journées en une journée. Et donc ça, il faut le savoir et il faut permettre aux filles, parce que c'est un gain à tous les niveaux, de pouvoir accéder à ces responsabilités, mais à ces responsabilités, j'ai envie de dire, avec bonheur. Les hommes souvent s'éclatent dans ce qu'ils font, les femmes, c'est toujours au prix de grands sacrifices.

Merci, Madame la Conseillère pour tout ce que vous faites.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci pour vos interventions. Je répondrai du coup à chaque intervenante et intervenant.

Julia, merci à nouveau pour vos interventions. Je vous rejoins et vous le savez sur tout ce que vous avez pu dire. Je pense que la contrainte a du bon parce que sans elle, je ne sais pas si nous serions aujourd'hui présentes. L'obligation de parité dans les listes a fait progresser les choses. J'espère en revanche qu'un jour ce rapport ne sera plus nécessaire.

Je vous rejoins sur le vieux monde qui est malheureusement toujours là, mais je pense que vous me rejoindrez, je vais m'adresser à ce vieux monde et je lui dis que nous sommes nombreuses, nombreux, prêtes à lutter pour l'égalité, pour la liberté des femmes à disposer de leur corps, pour que femmes et hommes soient égaux en Corse, mais au-delà.

Pour Cathy, concernant votre intervention, merci à nouveau. Tout ce que vous avez cité, c'est évidemment essentiel, ça fait société. Nous devons prendre part dans les sujets pour lesquels nous avons compétence, vous l'avez dit, les femmes au niveau de l'entrepreneuriat, et je sais que ce sujet vous tient à cœur. Nous devons aussi inviter les parlementaires, toutes étiquettes confondues, à soutenir les démarches initiées, même si l'article sur le congé menstruel qui faisait l'objet des discussions hier et aujourd'hui à l'Assemblée nationale, a été refusé. On vient de l'apprendre.

Il faudra donc contribuer à défendre cette idée. Nous pouvons agir ici à la Collectivité et nous pouvons et devons soutenir les initiatives qui sont portées ailleurs.

Pierre Ghionga, merci aussi pour votre intervention. Merci aussi pour votre prise de parole en tant qu'homme, merci pour votre engagement que je sais franc et progressiste. Je vous rejoins sur votre idée. Je pense qu'elle mérite d'être étudiée en interne sur le plan des ressources humaines et aussi sur une amélioration des conditions de travail.

Anna-Maria Colombani, évidemment, merci pour votre intervention. La réussite des femmes, vous l'avez dit, ne se mesure pas aux diplômes qu'elles obtiennent. Je n'apprécie pas forcément le mot carriériste car il est souvent péjorativement connoté, mais je sais que nous partageons une vision. Les femmes en Corse et partout, doivent être libres, libres d'étudier ce qu'elles veulent, libres de faire les choix personnels et professionnels qu'elles ont envie d'adopter, libres d'être mère, libres de ne pas vouloir l'être et libres de le dire, sans pour autant être vues comme des femmes qui ne seraient pas pleinement épanouies, libres d'être ambitieuses et de vivre comme elles le veulent, comme les hommes.

Madame la Présidente, merci pour votre vision, pour vos mots. Evidemment, en matière d'égalité femmes - hommes et en matière d'exemple qui marque les consciences et qui marque l'exemple, votre situation en tant que première Présidente de l'Assemblée est clé pour aujourd'hui et pour longtemps, et vous l'avez dit, et je souhaite aussi remercier Laura Bazalli qui m'accompagne sur cette délégation de l'égalité femmes - hommes, qui aujourd'hui a encore fait un travail, je pense, d'une grande qualité, qui a pu partager un rapport qui est agréable à lire et à avoir tout simplement.

Donc, merci pour vos mots. Je sais que nous sommes au sein de cette Assemblée, toutes et tous engagés en faveur de la liberté quelle qu'elle soit.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. C'est une prise d'acte... Pardon ! On ne va pas enlever les droits aux hommes.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement puisque à part Pierre Ghionga, dans cette affaire, de la rédaction jusqu'à la présentation et au commentaire, ça a été surtout une affaire de femmes. Et je pense que ça serait un piège de laisser penser que la problématique de l'égalité femmes - hommes, n'est pas une affaire d'hommes aussi, autant que de femmes.

Donc moi, je voudrais remercier bien sûr chaleureusement Lauda Guidicelli pour son engagement, remercier Madame Bazalli, qui a été la rédactrice principale de ce rapport et puis l'ensemble des intervenantes.

Dire en quelques mots que ce qui peut paraître aujourd'hui, enfin naturel, est loin d'être acquis et gagné. Alors, je ne parle même pas de la situation des femmes dans d'autres pays ou dans d'autres régions du monde où on sait que malheureusement elles sont dans des situations qui sont des situations souvent d'oppression et de négation des libertés les plus fondamentales.

Mais pour ne revenir que chez nous, je dirais qu'il me semble qu'il y a aujourd'hui un double danger.

D'abord, une théorisation explicite qui peut exister de l'inégalité entre les femmes et les hommes, certains courants de pensée continuent de chercher à démontrer, par exemple, que la place de la femme est avant tout à la maison et dans un rôle maternel, qui est un rôle essentiel, bien sûr, voulu par la nature, mais qui, à mon avis, ne doit pas, loin de là, résumer tout ce que les femmes peuvent apporter à la société et tout ce qu'elles ont envie de faire en tant qu'individues, que ce soit au plan professionnel ou au plan personnel.

Et puis il y a un autre danger qui est peut-être plus sous-jacent, moins évident, c'est le poids en fait des préjugés, y compris de façon inconsciente, je dirais, nous y sommes tous exposés, là comme ailleurs. Mais cette inégalité, elle a tellement structuré au fil des siècles l'ensemble des sociétés que, y compris dans des expressions plus discrètes que la caricature ou la situation flagrante, on peut, y compris à son corps défendant, ne pas se rendre compte qu'on reproduit des schémas inégalitaires ou simplement machistes.

Donc moi, ce que je voudrais dire très clairement, c'est que, ça a été souligné par l'ensemble des intervenantes et intervenants, il y a une volonté politique au sens noble de faire que la Collectivité de Corse considère cette question, non pas à travers le respect d'une obligation légale qui est la présentation annuelle préalable à la présentation du budget primitif, la présentation annuelle d'un rapport, mais que, y compris dans le cas de l'organisation des délégations au sein du Conseil exécutif de Corse, soient véritablement mises en œuvre des décisions politiques qui doivent concourir objectivement à l'égalité femmes - hommes.

Alors, c'est un long travail. On s'inscrit aussi en cohérence et en synergie avec des démarches associatives, étatiques, européennes, méditerranéennes. Et je crois que c'est quelque chose d'essentiel parce qu'on a parlé hier, de l'autonomie de la Corse qui est une expression institutionnelle de notre inspiration à une société plus solidaire, plus rayonnante, plus démocratique. Certains se sont émus que nous n'ayons pas parlé de finances ou pas assez de fiscalité, d'organisation infra territoriale, d'économie et aussi d'enjeux sociétaux. Je dirais que, à chaque jour suffit sa peine. Je crois qu'il faut penser l'ensemble de ces problématiques de façon coordonnée.

Et en tout cas, en ce qui concerne la problématique de l'égalité femmes - hommes, je souhaite qu'elle continue d'irriguer de façon forte et transversale l'ensemble de nos politiques publiques, de nos choix et de nos comportements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Président. Donc, c'est une prise d'acte.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

Nous passons au rapport suivant.

Raportu n° 064 : Raportu à l'annu di sviluppu à longu andà 2023

Rapport n° 064 : Rapport Annuel de Développement Durable 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président de l'Office de l'environnement de la Corse, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, cara Presidente. Cari cullegghi, donc il s'agit là d'un rapport annuel de développement durable que je vais essayer de résumer de manière assez succincte puisque c'est un rapport qui contient près de 140 pages.

D'ailleurs, je m'empresse de remercier Madame Pianelli qui est ici présente, pour la compilation des documents qui ont été fournis par les services de la Collectivité de Corse, les offices et les agences.

Donc, un rapport important qui va, au demeurant, s'inscrire dans une logique budgétaire qui sera évoquée tout à l'heure.

C'est bien évidemment dans le cadre des dispositions de l'article L 4425-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, bien évidemment, préalablement au débat sur le projet de budget, le Président du Conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Donc l'enjeu pour notre Collectivité, il est donc double et important dans un contexte, vous l'avez compris, de changement climatique qui n'épargne pas notre île. Il s'agit d'inscrire nos institutions dans une démarche d'exemplarité, d'impulser une dynamique globale susceptible de rayonner sur l'ensemble de nos compétences, en positionnant l'action publique au cœur d'une société corse éco-responsable.

Ainsi, le document mis à disposition rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la Collectivité de Corse au titre de l'année 2023.

Les actions recensées dans ce rapport ne sont pas exhaustives. En effet, il a été demandé aux services de présenter les principales actions d'orientation, les nouvelles opérations mises en place à l'échelle d'une année.

Donc en les déclinant, j'en rajouterai quelques-unes, parce que les différents échanges que l'on a pu avoir avec le CESEC ont pointé effectivement quelques manquements que l'on aurait pu évoquer dans ce rapport.

Le rapport bien évidemment, il décline autour des 5 finalités du développement durable : lutter contre les changements climatiques ; préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ; renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ; favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains et enfin développer une économie durable et solidaire.

Quand je vous disais que l'on aurait pu rajouter certaines choses, on aurait pu faire état des travaux qui ont été réalisés sur la dérive mafieuse tout au long de l'année, dont le rapport arrivera en Assemblée incessamment sous peu. On aurait pu évoquer aussi dans les différentes thématiques, l'appel à justice et l'efficacité de l'institution dans laquelle nous œuvrons.

Donc, pour chacun de ces axes, il rend compte à la fois bien évidemment, des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne, des politiques conduites par la Collectivité, les agences et les offices, enfin de contribuer au développement durable du territoire et proposer à la population une offre de service public à la hauteur des enjeux.

Ainsi, tout au long de l'année 2023, nos institutions ont œuvré sur différentes thématiques : sur le plan économique pour assurer une croissance équilibrée, durable, en favorisant bien sûr l'innovation, la création d'emplois et la réduction des inégalités ; sur le plan social afin de garantir l'équité, l'inclusion sociale et la diversité culturelle, tout en favorisant le bien-être des Corses ; enfin sur le plan environnemental, pour préserver les ressources naturelles, limiter les pollutions anthropiques, protéger la biodiversité pour des méthodes de production et de consommation durable.

Et enfin, je terminerai certainement par une question qui aurait été relevée dans un second temps par notre ami Pierre Ghionga, sur la langue corse, le plurilinguisme et ce fameux conseil linguistique qui avait été créé à l'époque. Nous l'avons inséré dans ce document parce que, bien évidemment, nous souhaitons le réactualiser et le remettre au goût du jour, elle ne s'est pas réunie depuis 4 ans. Donc effectivement, il s'agit de l'axe 3.1 que vous auriez relevé, j'ose imaginer. Donc je m'empresse de vous le dire, les travaux sont en cours de route. Et d'ailleurs, le rapport qui vous sera présenté aujourd'hui, dans la journée, sur l'orientation de la langue corse, sur cette base de conseil exécutif, proposera normalement lors d'une session au mois de mai, son propre rapport sur la langue corse qui redéfinira les contours de ce comité qui avait été mis en place à l'époque et auquel il avait été attribué des moyens spécifiques. Donc, nous souhaitons véritablement la réactualiser.

Voilà, j'en ai terminé, Madame la Présidente. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?
Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Alors d'abord sur la présentation, je me souviens qu'il y a quelques années de ça, ce rapport, qui est un rapport annuel, faisait l'objet de quelques feuilles, 3, 4 feuilles. Là, vraiment, on a un rapport structuré qui nous permet de mesurer tous les efforts déployés dans tous les domaines, absolument. Le développement durable, c'est quelque chose de transverse à toutes les politiques publiques.

Donc, félicitations aux personnes qui ont compilé ce document, qui ont présenté de façon très exhaustive le travail qui est fait au niveau de la Collectivité mais pas seulement, au niveau aussi des agences et offices.

Donc, on mesure bien les efforts déployés. On mesure aussi les progressions qui ont été faites dans tous les domaines, même si on sait que nous sommes dans une nouvelle école de pensée. Le développement durable, même si maintenant il a plusieurs dizaines d'années, pour autant, dans la pratique des individus et même dans les politiques publiques, c'est quelque chose où on apprend encore, on est encore dans la phase d'apprentissage et il y a encore de nombreux aspects à développer.

En tous les cas, on mesure aussi tout ce qu'il faut faire encore, et on voit bien que la tâche est considérable.

On a parlé tout à l'heure de l'égalité hommes - femmes, ça fait partie de la transition sociale aussi, puisqu'on parle très souvent de la transition écologique, mais on parle aussi de la transition économique, de la transition sociale, c'était le cas tout à l'heure. Donc cette cohésion sociale, il faut absolument qu'elle remonte et qu'elle s'exerce de plus en plus. Et pour ce faire, je crois que les initiatives qui sont portées par différents porteurs de projets à travers les programmes européens FEDER et FEADER sont intéressants en la matière.

Je souligne aussi de mon côté le fait que la langue ait été insérée dans ce rapport. C'est effectivement intelligent et intéressant. On sait bien qu'une société qui a des difficultés dans sa reconnaissance identitaire et linguistique,

évidemment, elle a des effets aussi sociaux, sociologiques, etc. Donc, de ce fait, il y a évidemment un grand travail qui est mené dans cette institution et il est intéressant que la langue y trouve toute sa place.

Enfin, je noterai la même petite carence qui a été mentionnée par le Conseil économique et social, à savoir qu'il est dommage que le travail sur les dérives mafieuses n'ait pas été inséré. C'est un travail aussi très intéressant et qui nous permet d'avoir une vision plus équilibrée de nos rapports sociaux.,

Donc, c'est très encourageant dans la prise de conscience. Il reste encore beaucoup de chemin et on en est tous conscients. On connaît la problématique des déchets, de gros efforts sont faits et, il y a un niveau de professionnalisation extrêmement intéressant, par exemple à l'office de l'environnement où on voit un travail considérable qui est fait par tous les agents, sur la biodiversité par exemple, mais pas seulement ; d'un point de vue écologique ; d'un point de vue aussi sur différents aspects, en tous les cas.

Donc, félicitations pour ce rapport et évidemment de gros efforts sont encore à développer et notamment dans le domaine des déchets, puisque c'est la problématique qui est portée par tous aujourd'hui. Mais nous faisons confiance au président de l'Office de l'environnement pour nous apporter des solutions à travers le plan qui va être bientôt voté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, duie parolle per di chî per contu meu, stu raportu ùn deve micca essa fattu. Perchè ?

U nostru arnese à noi, ghjè u PADDUC, è vuleriu avè un evaluazione annuale di u PADDUC, è què, hè u veru ritratu di a nostra pulitica di u sviluppu à longu andà.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Nò.

Deux mots donc pour à nouveau, moi aussi, féliciter le conseiller exécutif et président de l'office de l'environnement, les services aussi qui ont fait un très, très gros travail parce que la problématique du développement durable qui maintenant a 40 ans, le rapport Brundtland, Nadine Nivaggioni a raison, a 40 ans, est devenue transversale à toutes les actions des collectivités et en particulier la nôtre qui effectivement a voté un PADDUC. Il n'en demeure pas moins qu'il faut quand même un rapport de développement durable, bien sûr.

Aujourd'hui, à la problématique du développement durable, s'est substituée la question des transitions : de la transition écologique, de la transition énergétique, de la transition économique et les services ont embrassé cette problématique avec professionnalisme. Et bien évidemment, le Conseil économique et social aussi se félicite du travail réalisé.

Je partage l'avis de Nadine Nivaggioni, il y a de grands progrès, notamment dans la prise en compte, au-delà de la dimension environnementale et économique, de la dimension sociétale avec la question de la langue, de l'emploi, de l'égalité, on en a parlé tout à l'heure, de l'égalité de genre. Il conviendra aussi pour certaines pratiques sociales en exercice dans l'île, d'être vigilant et de faire en sorte qu'on puisse avoir un retour, en particulier sur une dimension sociétale forte, sur laquelle nous avons beaucoup discutée, la question des dérives mafieuses et qui honore aussi notre Assemblée qui est une des seules à avoir travaillé sur le sujet avec le Conseil exécutif, au cours de plusieurs ateliers. Il est important effectivement que cela soit mentionné dans les mois qui viennent, en tout cas pour le rapport prochain.

Merci beaucoup pour tout ce travail réalisé. Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Donc juste quelques mots pour compléter et remercier bien sûr les différents intervenants, notamment Nadine Nivaggioni qui, de manière assez large, a brossé un peu le spectre de la complexité de la chose. Aujourd'hui, le terme de développement durable, et vous avez raison de le dire les uns les autres, c'était un document qui a effectivement vécu, ce sont des termes qui sont employés depuis 40 ans, sauf que le dérèglement climatique nous amène aujourd'hui à avoir le cadre environnemental, au même titre que la biodiversité, un regain d'intérêt, pour ne pas dire un intérêt fort.

Aujourd'hui, ça revient sur le dessus de la pile et c'est de là que tout le reste doit s'articuler, à mon sens, puisqu'on parle d'économie, on parle de langue, on parle de PADDUC. Tous ces sujets-là bien sûr sont parties prenantes du rapport que nous avons présenté et il est important d'avoir cette vision large des choses.

Tout ça pour vous dire que, oui bien sûr et après échanges du CESEC dont je profite de ce moment pour les remercier, parce que les échanges ont été riches et nourris, je crois que ça a fait plus de trois heures de débat, donc forcément, nous avons eu le temps de nous dire beaucoup de choses et d'évoquer les sujets de manière très large.

Donc, les remercier aussi pour leur dire que bien sûr, et vous l'avez noté, la présidente vient de le noter, on ne peut pas passer sous couvert les travaux qui sont effectués au niveau des dérives mafieuses puisque je crois savoir qu'on est la seule Collectivité à avoir entamé ce genre de travaux. Donc bien évidemment, que c'était un petit oubli qui se devait être comblé, d'ailleurs, j'ai commencé mes propos liminaires en évoquant ce sujet-là parce qu'il me semblait important de le préciser.

Donc oui, bien sûr ce document-là est perfectible aussi, vous l'avez compris, il y a certainement des choses à améliorer. Mais une fois de plus, je tiens à remercier Madame Pianelli pour la mise en forme, parce que c'est un document qui devient lisible, c'est un document qui s'est étoffé, il fait 140 pages et je crois que tout le monde peut avoir accès aux différentes thématiques que l'on pourrait aborder.

Bien sûr que Monsieur Ghionga, le PADDUC doit rentrer, je dirais, de manière pleine et entière dans ce document-là. Alors, je crois savoir qu'il y a une présentation qui sera faite assez rapidement et que l'on reviendra vers vous pour évoquer le sujet. Mais que ces éléments-là, alors je ne sais pas s'ils doivent se réviser annuellement, en tous les cas le rapport que je vous présente, lui, se doit de se faire annuellement. On essaiera d'apporter toutes les améliorations qu'on pourra y apporter.

Eh bien évidemment aussi, je tiens à remercier la Présidente pour ces bons mots à ce sujet.

À ringrazià vi assai à tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. C'est une prise d'acte. Donc, vous prenez acte, nous prenons acte bien sûr de ce rapport.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

Merci. Je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel rapport il souhaite passer.

Raportu n° 052 : Aduzzione per l'eserciziu 2024 di e tariffe, i cuefficienti è i tassi rilativi à e sfarente tasse fiscale scritte à u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 052 : Adoption pour l'exercice 2024 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au Budget Primitif 2024 de la Collectivité de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez la parole Monsieur le conseiller exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, c'est un vote qui doit bien sûr avoir lieu avant le vote du budget primitif.

Vous le savez, comme chaque année, on a à voter sur les taux des différentes taxes fiscales, là où nous avons une marge de manœuvre. Ce produit de ces axes-là, en 2024, il est estimé à 142 millions et principalement sur deux grandes taxes : la taxe sur les DMTO : 94 millions ; la taxe sur les transports qui est un produit de plus de 35 millions.

Donc sur ces deux taxes, nous sommes déjà au maximum de ce que nous pouvons mobiliser en termes de taux. C'est une des raisons pour laquelle on ne propose pas, bien entendu, la majoration des taux.

L'autre raison sur le reste des taxes, c'est qu'on est, vous le savez tous, dans une situation de contrainte budgétaire, d'inflation et de contrainte de pouvoir d'achat. Donc, on ne souhaite pas, c'est une politique constante de la Collectivité, de changer ces taux et de rester, de manière constante, au même niveau qu'en 2023.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente.

Alors, observation des commissaires : M. Georges MELA a souhaité disposer d'une part, de la répartition de la taxe de séjour par commune et d'autre part, s'est interrogé de savoir s'il était envisageable de procéder à la modulation de la taxe de transport en fonction des saisons.

Sur le premier point, M. Matthieu FERRACCI, Directeur adjoint de la Programmation Financière, a indiqué qu'il était possible de transmettre aux commissaires un document reprenant la ventilation des encaissements par commune sur l'exercice 2023.

Concernant la taxe de transport, il a rappelé qu'elle était entérinée par le législateur. Aussi, il a indiqué que cette question méritait une analyse juridique afin de savoir si cela était possible en l'état ou si une modification réglementaire ou législative était nécessaire.

Pour préciser la réponse, M. Alex VINCIGUERRA a fait observer qu'au-delà de la partie réglementaire, il était également nécessaire de prendre en compte la partie technique et à ce titre, s'est interrogé de savoir si les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) avaient la capacité de procéder à la modulation, en fonction des saisons, pour ce type de perception.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un soffiu Nnovu » et « Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè avà chì vole piglià a parolla ? Oui, Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Juste une question. On ne touche pas au taux, bien entendu, pour le moment, mais au plan technique, est-ce que ces taxes sont recouvrées au niveau où elles devraient l'être, par exemple, la taxe sur les transports, la taxe de séjour ou est-ce qu'il y a une déperdition ? Est-ce que tout est recouvert par les services compétents ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, d'autres questions ? Oui, Georges Mela qui est intervenu en commission, d'ailleurs, vous avez la parole.

M. Georges MELA

Oui, merci Madame la Présidente.

Je me permets donc de préciser sur la question qui a été posée sur les différentes taxes de séjour qui sont récupérés donc par la Collectivité de Corse. Celles-ci sont bien effectives, en tout cas le document qui m'a été transmis retrace particulièrement l'ensemble des communautés de communes et communes qui y contribuent de façon importante. Et je me permets de le préciser parce que c'était fait quelque peu à dessein, c'est la commune de Porto-Vecchio qui contribue le plus, à hauteur de 90 000 €.

Sur le rapport qui nous est présenté aujourd'hui... C'est une précision pas qui s'impose, mais que l'on peut livrer à l'ensemble des conseillers régionaux ici présents, même si le rapport, puisqu'elle est assise, sur le développement économique comme chacun le sait. Si le rapport qui nous est soumis aujourd'hui est moins explicite que celui de l'an dernier, où il était bien mentionné qu'on ne modulait pas les taxes à la hausse, autant vous l'annoncer tout de suite, nous voterons ce rapport.

La structuration de nos recettes, comme chacun le sait, est trop importante, mais aussi trop fragile, et nous en avons fait état à plusieurs reprises, pour ne pas valider les recettes fiscales qui nous sont proposées aujourd'hui.

Vous faites le choix de ne pas aggraver la pression fiscale par ces temps difficiles. Nous saluons ce comportement, mais cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'on ne doit pas engager les uns, les autres, une réflexion sur les différentes taxes fiscales qui constituent nos ressources. Je crois que c'est le souhait des uns et des autres ici présents.

Je prendrai l'exemple du taux réduit de la taxe sur les engins maritimes en Corse, ce que l'on appelle communément la taxe de francisation, qui est l'une de nos spécificités fiscales. L'article 223 du code des douanes précise que le taux doit osciller entre 50 et 90 % du taux national et que l'Assemblée de Corse en perçoit le produit et environ 5 millions d'euros par an sur la définition de ce taux.

Il est à ce jour fixé à 70 % et 2 conditions cumulatives doivent être réunies pour que les plaisanciers en bénéficient. Il faut d'une part que le navire soit rattaché au bureau des douanes de Corse, en l'occurrence Ajaccio, et qu'il ait stationné dans un port de Corse au moins une fois dans l'année écoulée.

Pour booster la plaisance et vous savez l'attachement qui est le mien avec les infrastructures qui sont reprises et qui existent sur Porto-Vecchio, avec notamment l'agrandissement du port de plaisance, sans toucher au taux préférentiel, pourquoi ne pourrait-on pas envisager que 2, voire 3 touchés, au lieu de 1, soient nécessaires pour bénéficier de cette réfaction. Toute une économie gravite autour de la plaisance. Je vous ai d'ailleurs interpellé autour de ce sujet il y a quelques mois, sur ce point et sur la nécessité d'en tenir compte dans le cadre de la révision du PADDUC et du schéma de mise en valeur de la mer en particulier.

Autre exemple, la fameuse taxe sur les transports qui rapporte à la Collectivité de Corse plus de 35 millions d'euros par an. Notre famille politique vous avait proposé de baisser annuellement cette taxe jusqu'à neutralisation ou de recouvrer en IATA, l'été seulement, pour que les résidents n'aient pas à la payer et particulièrement en hiver. Ça permettrait de baisser le prix du billet d'avion et de bateau de 9,14 € sur l'aller-retour puisque l'Assemblée a mis cette taxe au maximum possible avec 4,57 € par passage.

Cela permettrait aussi bien entendu de favoriser l'annualisation des flux. On comprend bien que les retombées de cette taxe sont conséquentes, mais une réflexion manque sur ses ressources et sur l'utilisation pour réorienter nos politiques publiques.

On espère et on souhaite une réflexion d'ensemble sur nos ressources, autant que l'attente irrationnelle sur l'autonomie qui à vos yeux réglerait tout. Votre invitation, qui est souvent une invitation au voyage, ne doit pas masquer tout le reste et notamment cette réalité et notre devoir impératif d'agir.

J'en finirai par une digression par rapport à ce rapport, pour évoquer le bloc budgétaire dans son ensemble, puisque j'entends des propos de diversion correspondant à des décharges de responsabilité comme on peut le faire souvent les uns les autres, en cause, les conseils généraux ou la Collectivité, mais

évidemment les mandatures antérieures à la vôtre. Je crois que c'est un peu facile de structurer un argumentaire en faisant retomber la faute sur d'autres.

Reprenons les chiffres lors de la fusion : 809 millions d'euros d'encours au 1^{er} janvier 2018, la dette du conseil général 2A représente 10 % seulement de l'encours commun, celle du conseil départemental 2B : 14 %, quant à celle de l'ex-CTC, 76 %, soit 616 millions d'euros qui représentent le double de la dette en 2010, 308 millions d'euros, sachant que notre collègue Jean Biancucci, et je regrette qu'il ne soit pas présent aujourd'hui parce qu'il aurait pu disserter sur le sujet tel qu'on le connaît, disait à l'époque qu'on entrait dans une zone rouge, sans considérer que les 300 millions représentaient 26 années de gouvernance, avec à l'actif des diverses équipes qui se sont succédées : la déviation de Bocognano, la 4 voies Borgo-Vescovato, le pont d'Abra, la déviation Propiano, etc.

Effectivement, on empruntait raisonnablement, mais pour investir beaucoup. Maintenant, on emprunte beaucoup pour investir autant que les 3 collectivités, vous le dites souvent, réunies, sinon un peu plus ces dernières années, notamment grâce à la rallonge compensatoire obtenue sur le PTIC

Maintenant que nous flirtons avec 1.1 milliard de dettes, je pense que Jean Biancucci doit nous voir les uns et les autres plus qu'écarlates !

Les départements, surtout le 2A, ne contribuent que faiblement à la dette, si l'on étudie bien les chiffres. Inversement en investissement, sur l'exercice 2017, les parts cumulées des 2 départements correspondent à 40 % du total investi, soit 60 % pour la CTC. Et surtout, ils sont mis en partage avec la fusion, leur fiscalité dynamique...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais le sujet, ce sont les taxes...

M. Georges MELA

Je finis. Je me devais en tant que conseiller général rappeler l'ensemble de ces équilibres. Les départements, et je l'ai dit hier, ne méritent pas à ce point d'être voués aux gémonies.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Présidente, merci.

Après une quasi concorde hier, je crois que le ton est donné pour la journée, nous le savions. En revanche, l'Assemblée mérite mieux, Georges, et je vous connais bien, on est totalement hors sujet. Nous parlons des taux, vous allez sur la dette, vous allez sur l'investissement, sur Propriano. On va gagner du temps de parole, vous allez en gagner, mais chacun s'exprimera. Mais soyons sérieux, restons dans le sujet. Le sujet, ce sont les taux, on n'est pas sur la dette de la Collectivité, on n'est pas sur l'hégémonie, on n'est pas sur les investissements. Je veux dire, c'est totalement hors sujet et très sincèrement, c'est déplacé.

On va respecter l'Assemblée. Hier nous nous sommes respectés, on va respecter l'ordre du jour, chacun interviendra, vous aurez du temps de parole qu'on dépassera sans doute, et nous répondrons. Mais si à chaque rapport nous faisons ça, pourquoi pas sur le rapport de l'égalité hommes/femmes ? Allons sur la dette. Ce n'est pas possible, ce n'est pas au niveau de cette Assemblée. Je suis désolé de le dire.

Alors le ton est donné, nous répondrons, mais franchement là, on dérape.

Réponse quand même, Madame la Présidente, en tant que président de la commission des finances, Georges, vous avez été destinataire de cette petite note, vous auriez dû la lire jusqu'au bout. Votre demande sur la taxe des transports, la modulation, la réponse a été faite par les services de la Collectivité de Corse. Il n'y a pas de modulation possible sur la saisonnalité. La taxe est fixe sur l'année. Alors ne lançons pas des hameçons, du rêve, ce n'est pas possible. On vous a fait la réponse. Vous avez demandé la taxe de séjour, vous avez eu la réponse. Vous avez demandé la modulation sur la taxe de transport, ce n'est pas possible.

Alors moi, ce que j'appelle aujourd'hui, la journée sera longue...

M. Georges MELA

Le problème, c'est que je n'en suis pas convaincu, c'est pour ça que j'ai préféré la remettre à l'ordre du jour...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors pas de chjame è risponde, vous demandez la parole, je vous la redonne si vous voulez, mais vous demandez la parole.

M. Louis POZZO DI BORGIO

La journée sera longue, il y aura sans doute des larmes, mais en tout cas, on va essayer de respecter l'ordre du jour, le respect des individus et surtout le respect de la Collectivité. On parlera du budget, des investissements, de la dette, mais soyons sérieux, votons ou pas le rapport sur les taux et repassons ensuite au budget et là on pourra échanger, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et surtout, les Corses comprendront mieux, un sujet après l'autre. D'autres interventions sur les taxes ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La modulation de ces taxes, c'est la toute petite niche fiscale qu'on a et c'est là qu'on mesure la grandeur des avancées politiques qu'on a eu depuis 40 ans et qui nous permettent d'avoir l'autonomie financière.

Donc, on discute de quelques millions d'euros modulables.

Moi je dis qu'il faut qu'on fasse l'expertise des taxes. Quand on fait une minoration par exemple, à qui elle profite ? Pourquoi est-ce qu'on l'a fait ? Je prends l'exemple de la taxe de francisation qui en Corse est minorée, et il y a un rabais de 30 % par rapport à ce qu'on paierait sur un autre port en France.

Logiquement, on fait ça pour avoir un attrait maritime et qu'il y ait des immatriculations de bateaux en Corse qui soient générateurs de ressources.

Or, ces ressources ne font que baisser. Sans faire le débat sur le budget, mais budget primitif 2023, on était à 5 millions d'euros et là on est à 3,7 millions. Ça veut dire que c'est un traceur, ça veut dire que ce n'est pas une fiscalité dynamique. Donc, on doit y réfléchir. Quel est l'intérêt de cette taxe ?

La modulation de la taxe sur les carburants, on ne la fait pas, on se prive de 3 millions d'euros. Mais est-ce que 1 ou 2 centimes, est-ce que c'est à nous de faire cet effort-là, quand actuellement, le groupe Rubis se désengage et 70 % des dépôts pétroliers vont appartenir à des fonds de pension internationaux ?

Donc moi je dis non, nous 2, 3, 4 millions d'euros, on en a besoin. On n'a jamais qu'une épargne nette de 100 millions d'euros. Chaque fois qu'on gratte 1 million, on remonte de 1 %.

C'est pour ça que toutes ces taxes, elles doivent être remises dans un contexte politique et dans un objectif. Ce n'est pas simplement de dire : on ne bouge pas, on ne module pas, on ne taxe pas.

La faiblesse de perception des retours de taxes sur les taxes de séjour, oui, les collectivités par leurs établissements publics, offices de tourisme et autres, encaissent les taxes et le quota qu'elles doivent reverser est reversé. Mais est-ce que le quantum y est ? Est-ce qu'au vu des populations touristiques qui traversent la Corse, est-ce que le retour est le bon retour ? Est-ce qu'on a une bonne taxe quand à la fin on ne récupère que 800 000 euros ? On ne ramasse même pas les Kleenex qui sont jetés les 3 jours à ce prix-là.

Donc moi tout ce que je veux vous dire, c'est que ces taxes oui, mais il faut les mettre dans le contexte et dans l'état d'esprit général d'une fiscalité propre à la Corse et de réévaluer et de faire un audit cette année 2024 de la pertinence des taux et des taxes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

L'état du droit, pour le dire vite, commande que nous votions les taxes, les taux, avant d'aborder le débat au fond sur le budget primitif. C'est à la fois logique, entre guillemets, au sens des textes et regrettable d'un point de vue politique. Mais ça ne vous est pas imputable parce que nous savons à quel point ces éléments de fiscalité sont avant tout les instruments d'une politique. Des débats qui paraissent très techniques, les assiettes, les taux, les capacités de recouvrement, etc., sont en fait des débats très politiques parce qu'ils viennent matérialiser ou pas les choix qui sont arrêtés par une collectivité délibérante et mis en œuvre par un exécutif.

Donc en l'espèce, c'est un petit regret mais qui, encore une fois, ne nous est pas imputable, d'autres choses le sont et on aura l'occasion d'y revenir, mais je m'inscris un peu dans le sillage de Paul-Félix, je crois qu'il faut effectivement qu'on profite du débat d'hier et de ses suites au Parlement et ailleurs, pour ouvrir cette perspective. C'est la première idée.

La deuxième, dans le sillage de Georges sur la question de la taxe des transports, le débat fiscal ne peut pas se résumer à sanctuariser ce qui a été acquis et à demander des choses nouvelles. En d'autres termes, il faut aussi qu'on

interroge notre mémoire fiscale. J'ai eu l'occasion de dire ici, nonobstant le fait partagé avec l'exécutif qui a même mis des mots plus durs encore que les nôtres, qu'on a des ressources de réserve d'Indiens, je partage le fait que nous devons interroger ces sujets-là.

La taxe transport qui a été présentée par la majorité de manière à mon avis un peu excessive, comme un élément de souveraineté fiscale, présente des aspects, notamment au sens de la non-modulation, qui, de mon point de vue, sont anti-économiques. On ne peut pas, comme on le fait régulièrement, interroger la Collectivité et le Conseil exécutif sur la question des tarifs et ne pas considérer en son principe et dans ses proportions, une taxe qui, quelles que soient les circonstances économiques ou la nature des marchés, demeure une taxe figée.

Donc, c'est un débat qu'on ouvrira le moment venu, mais qui, au moment où nous votons un certain nombre de taux, doit aussi être posé.

Troisièmement et enfin, sur les carburants. On voit bien qu'en dépit des débats, des observatoires et des délibérations, la situation globalement demeure inchangée. Quand elle n'est pas imputée aux situations de monopole de fait, elle l'est à l'inflation, quand elle n'est pas imputée aux concentrations, elle l'est, je dirais, à d'autres sujets. On voit bien que cette question-là, elle demeure.

Donc moi, je crois que symboliquement et d'un point de vue opérationnel, dans le cadre des débats à venir et pour envoyer un signal à notre peuple qui, on ne le dit pas assez et sans démagogie aucune, croule sous les difficultés du quotidien, là où on a des leviers et là on peut en avoir un, il faut qu'on fasse des propositions.

Donc voilà sur la question stricte des taux et des taxes. Mais je crois effectivement que dans le cadre du processus, on doit aussi interroger nos ressources fiscales au sens de leur pertinence, au sens de leur proportion, et par certains côtés, il faut oser, au sens de leur principe même, parce que je crois qu'on a besoin d'un grand nettoyage au pont et effectivement d'une remise en perspective de ce qui, peut-être, peut sembler acquis à certains, mais qui, pour notre part, n'a pas vocation à l'être, en tous les cas pour tout. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Présidente.

Mon intervention sera plus en lien avec le rapport de tout à l'heure. Simplement, pour rejoindre les propos de Paul-Félix et une analyse de Jean-Christophe, et là, on va venir effectivement sur le sujet qui nous a réunis hier et je pense qu'il ne faut pas décorrélérer la journée d'hier à celle d'aujourd'hui. Mais très rapidement je développerai au moment du rapport sur la présentation du budget primitif 2024.

Quand on parle de taxes et de taxes propres, on parle aussi d'autonomie financière d'une collectivité. Et quand on vient sur l'autonomie financière de la Collectivité et que l'on se livre à une analyse purement budgétaire de ces taxes, un petit exercice rapide, nous avons environ un 1,192 milliard de recettes réelles de fonctionnement, lorsqu'on se livre à un petit calcul, si nous avons bougé ces leviers fiscaux et quelques curseurs de façon raisonnable, alors après le curseur, chacun le mettra où il voudra, cette année, ça aurait pu nous rapporter environ 5 millions d'euros, soit 0,3 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Et là, j'interroge cette Assemblée et si on reprend l'article 72.5 de la Constitution sur l'autonomie financière des collectivités, est-ce que des leviers fiscaux qui nous permettent de majorer nos recettes de 0,3 %, garantissent l'autonomie fiscale d'une collectivité ? Ça sera un débat que nous ouvrirons tout à l'heure dans le cadre du budget primitif. Mais en tout cas, on a une vraie interrogation là-dessus.

Et donc effectivement, je rejoins les propos et de Paul-Félix, et de Jean-Christophe dans le cadre du processus, nous devons nous interroger sur ce que sont nos taxes propres, nos spécialités propres, parce qu'aujourd'hui nous sommes, et nous le voyons de par les chiffres de nos recettes sur cette fiscalité, pieds et poings liés.

Mais je développerai tout à l'heure, si vous le permettez, Présidente.
Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Moi je souscris à beaucoup de choses qui ont été dites. Après la difficulté, bien évidemment, c'est qu'on doit traiter des taux, des taxes, il faudrait peut-être qu'on ait un débat antérieurement.

La commission des finances, elle sert à ça aussi, il faut avoir ces débats en commission des finances et aussi peut-être au moment des orientations budgétaires et en amont, réfléchir à ces questions-là.

Donc, ce n'est pas le jour de la session qu'on peut régler ces questions.

Juste peut-être un élément parce que ça me tient à cœur, c'est la question de la taxe de séjour qui est, je vous le rappelle, fixée par décret, les taux sont fixés par décret. Moi je reste persuadée, parce que j'avais mis, en tant que chercheur à l'université de Corse, le doigt sur les difficultés du prélèvement de la taxe de séjour il y a plusieurs années, que lorsque je suis arrivée à l'Agence du tourisme de la Corse, je me suis battue pour avoir les statistiques, avec des échanges parfois compliqués au moment du redécoupage de la loi NOTRe et des EPCI, avec certaines communes, comme vous le savez, qui ont conservé leur taxe de séjour et d'autres, cet impôt est prélevé à l'échelle de l'EPCI parce qu'il a une compétence tourisme. Et c'est là qu'on s'est aperçus d'ailleurs qu'il existait, moi, ça, je ne le savais pas, qu'il existait une taxe additionnelle pour les départements qui est d'un montant de 10 % fixé par la loi sur la base du produit de la taxe au niveau des territoires, et qui n'est pas d'ailleurs un prélèvement sur les territoires, qu'on soit bien d'accord, c'est une taxe additionnelle. Et c'est là qu'on s'est aperçus, ça ne date pas d'avant Jésus Christ, ça date juste avant la fusion, que le département de Corse-du-Sud n'avait jamais prélevé cette taxe.

Alors moi j'entends qu'on parle du droit constant, de la possibilité d'utiliser à droit constant, etc., et quand on regarde le tableau, parce que je l'ai découvert ce matin, il y a encore des zéros dans certaines cases, pour certaines intercommunalités, dans certaines communes, à croire qu'il n'y a pas de touristes, à croire qu'il n'y a pas de touristes !

Et c'est là qu'à l'Agence du tourisme d'abord, on a fait en sorte qu'il y ait une prise de conscience de cela, parce qu'il s'agit d'un impôt. Et pour rester dans le droit français et dans ce qu'on entend en permanence, l'égalité devant l'impôt, c'est que chez nous, les touristes ne payent pas l'impôt dans certaines communes et intercommunalités, alors que tout touriste paye un impôt dans toutes les régions de France et de Navarre.

Voilà ! Donc il y a véritablement, de ce point de vue-là, une difficulté, je reprends l'argument à l'envers. Et aujourd'hui, lorsque je vois les chiffres, je reste persuadée, la taxe de séjour en Corse c'est 9 millions aujourd'hui, 9 millions, donc 10 % à-peu-près pour la Collectivité. Et les chiffres sont cohérents, on a 885 000 pour 2023, d'accord ? On pourrait faire beaucoup mieux. Le potentiel de la taxe de séjour, il est à 20 millions, parce qu'il y a 14 millions de nuitées. Il n'y a pas besoin d'être un génie pour faire les calculs. Vous faites le nombre de nuitées, vous regardez les fourchettes, vous placez au plus bas la taxe de séjour et

vous faites une hypothèse a minima et a maxima. Moi, je vous en trouve des recettes sur ce sujet-là, et on fait respecter la loi. Et on ne le fait pas !

Voilà ! Donc la réalité, c'est celle-là et il convient effectivement d'y contrevenir et de faire en sorte qu'on puisse avoir un impôt qui est un impôt qui existe déjà et qui soit appliqué. Après on pourrait évoluer aussi, je vous signale que dans le cadre des Jeux Olympiques, ceux qui sont montés à Paris dernièrement, Paris est monté à 5.5 euros par jour par nuitée. Les autres régions n'ont pas pu le faire parce que le décret est ce qu'il est, il y a une exception pour Paris, pour l'Ile de France.

Donc, on a intérêt, nous, évidemment, ça c'est deuxième phase dans le cadre de l'autonomie, à réclamer dans le cadre des négociations fiscales, les bons chiffres d'abord bien sûr, et puis aussi bien évidemment, la compétence pleine et entière sur ce sujet-là. Merci.

Je repasse la parole au conseiller exécutif, vous avez la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Vous avez en partie répondu, y compris à la question qui était posée je crois par Paul Quastana sur qui collecte et comment on collecte et comment on perçoit ? Vous le savez, c'est la DRFIP qui collecte notamment la taxe sur les transports et la taxe de séjour. Il y a un travail qui est mené avec la DRFIP pour reconstituer les montants.

Mais puisque le sujet principal, c'était celui de la taxe de séjour, incontestablement, il y a un rapprochement à faire avec les communes pour mieux calibrer et pour, je dirais, en termes de volume, pour pouvoir, les uns et les autres percevoir plus. Ça c'était la première question.

Après le deuxième sujet, aussi bien par Georges Mela, par Paul-Félix ou que par Jean-Christophe, je crois qu'il est partagé. Il y a un sujet aujourd'hui qui est celui du vote des taux des taxes, mais qui va au-delà, c'est la question de de la fiscalité, de notre pouvoir fiscal et c'est la question aussi qui a été soulevée en creux de l'autonomie financière des collectivités.

Donc nous sommes tous d'accord pour dire que ce sujet-là, il faut l'aborder de manière globale, il ne faut pas débattre taxe par taxe. Il faut amener un débat global sur la fiscalité qui doit se mener dans le cadre de la préparation notamment du processus et du pacte fiscal et budgétaire.

Je crois que c'est là qu'on pourra aborder sereinement l'ensemble de ces sujets et de la fiscalité qu'on devra mettre en place, dynamique, pour la Corse.

Je terminerai simplement pour répondre à Georges sur la modulation, on voit bien, là-aussi la question de l'autonomie, elle est forte, du processus et du pouvoir normatif de pouvoir agir sur ces aspects-là parce qu'aujourd'hui, on ne peut pas, la réponse a été faite, on ne peut pas moduler cette taxe de transport, on ne peut pas la moduler sur ces aspects de saisonnalité notamment.

Voilà, je vais peut-être laisser le président qui va rajouter quelques points.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Merci aux intervenantes et aux intervenants.

Alors bien sûr, on ne peut pas passer de l'examen de l'évolution des taux à une analyse globale du budget et de ses difficultés réelles ou supposées. Mais bien sûr aussi, tout est lié.

Alors moi, je vais faire une proposition de méthode qui vaut de façon générale et qui aurait sans doute mieux convenu dans le cadre de la discussion budgétaire générale. Mais je pense que, eu égard aux différentes interventions et notamment au fait que même si le produit fiscal est marginal, ça a été souligné par Louis Pozzo di Borgo, on a quand même des petites marges de manœuvre qui sont susceptibles ou qui seraient susceptibles d'être exploitées. Sauf que, par exemple, l'impôt doit d'abord aller prioritairement vers celles et ceux qui ont le moyen de le payer. On parle de la fiscalité sur le carburant, je veux dire, aujourd'hui, même si on prend 1 centime ou 2 centimes sur le consommateur Corse, c'est lui qui le paye dans un contexte de précarité, de difficultés, etc. Et ce qui est particulièrement frustrant, c'est d'avoir effectivement depuis des années, voire depuis des décennies, des opérateurs économiques en situation de monopole, qui dégagent des profits, voire des surprofits, aussi conséquents dans leur montant qu'opaques dans leurs modalités de formation.

Et puisque tout est lié, je rappellerai dans ce domaine de la lutte contre la cherté du carburant en Corse, que nous avons travaillé pendant des mois, en impliquant l'ensemble des acteurs, que nous avons délibéré, que nous avons exercé le pouvoir d'adaptation qui nous est actuellement reconnu par la loi, pour essayer de demander une évolution de la situation et que dans ce domaine crucial, comme dans tous les autres, notre demande d'adaptation est restée sans réponse, même pas une réponse négative, sans réponse, dans ces fameux domaines du

quotidien dont on nous dit souvent : commencez par vous occuper des problèmes concrets des Corses avant de parler d'autonomie.

Là, on est totalement dans le concret, on est totalement dans l'exploration optimisée des possibilités qui nous sont offertes par la loi et nous sommes confrontés à une inertie totale et à un silence total. Je le fais remarquer.

Ce qui est certain, c'est que, ça a été dit, il faut expertiser l'existant et proposer sans doute la création de nouveaux dispositifs, soit des dispositifs de taxes ou de montants additionnels, soit la création de nouveaux impôts, mais qui ne peuvent aller, ces nouveaux impôts, dans le contexte économique et social que nous connaissons, que là où il y a de la place pour imposer et notamment dans le domaine des transactions immobilières et des surprofits liés aux transactions immobilières. C'est la première piste la plus évidente.

Ce qui est indispensable, ça s'impose à nous indépendamment du débat sur l'autonomie, mais je vous rappelle que nous avons voté à l'unanimité, dans le cadre de la déclaration politique solennelle du 23 février 2024, la nécessité d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier entre d'un côté l'État et de l'autre, non seulement la Collectivité de Corse, mais également les communes et les intercommunalités. Nous en avons besoin, nous, de ce pacte en tant que Collectivité, parce que, et je vais moi aussi refermer la parenthèse pour aller vers le débat budgétaire général qui s'annonce, si j'ai bien compris, animé, nous sommes structurellement dans une construction budgétaire, indépendamment des critiques que vous développerez contre les choix ou les non-choix, mais nous avons fait le constat d'une structure budgétaire qui est structurellement incapable de répondre aux défis. Mais ce n'est pas seulement le problème de la Collectivité de Corse, c'est aujourd'hui, structurellement, le problème des intercommunalités.

L'idée, confère l'exercice, par exemple, de la compétence déchets, et c'est structurellement le problème des communes qui, par les choix faits au plan national, eh bien par exemple, se voient amputées de leur marge d'autonomie fiscale et financière, confère suppression de la taxe d'habitation, et qui se voient impacter, et proportionnellement beaucoup plus en Corse qu'ailleurs, par les perspectives, notamment sur les petites communes. J'y reviendrai dans le cadre du budget général.

L'effet majoré de ces décisions qui impactent les trois niveaux de collectivité, c'est que chez nous, nous avons une interdépendance beaucoup plus forte qu'ailleurs entre la capacité des communes et intercommunalités à assumer le financement de leurs investissements par rapport à la présence à leurs côtés de la Collectivité.

Si donc, nous sommes dans une spirale appauvrissante qui concerne à la fois la Collectivité de Corse, les intercos et les communes, avec des nuances en fonction de la situation des uns et des autres et de la richesse des territoires, nous allons être dans une spirale cumulative de difficultés. Et ça, je dirais que les critiques qu'on peut faire à telle ou telle majorité, et c'est normal que l'opposition développe des critiques, elles sont simplement la déclinaison conjoncturelle d'une situation structurelle qu'il faut changer, d'où la nécessité de ce nouveau pacte budgétaire.

La proposition de méthode que je fais, elle vaut pour le budget général, mais je la fais maintenant puisqu'on est sur l'expertise des quelques niches fiscales qu'on a, de l'augmentation des recettes, etc., de la diminution des dépenses et de penser aussi toute cette évolution en coordination avec les communes et les intercommunalités. Je propose qu'on travaille, charité ordonnée commençant toujours par soi-même, à ce nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier et notamment à la discussion qui nous attend dans les semaines à venir, y compris par rapport à la loi organique, par la formalisation de ce travail interne. Le travail interne a commencé, vous le savez, au sein du Conseil exécutif, on vous en a parlé. On a mis en place un groupe de travail transversal, on travaille notamment sous l'autorité du DGS avec la DGA en charge des finances, mais on travaille avec l'ensemble des DGA pour essayer de définir de nouvelles procédures, de nouveaux indicateurs qui nous permettent de renforcer le pilotage stratégique. Ça répond aussi à vos demandes.

Mais au-delà du travail mené par le Conseil exécutif, je pense qu'il faut véritablement en interne à la Collectivité de Corse, un travail structurel entre le Conseil exécutif et l'Assemblée, notamment pour dresser l'état des lieux et lister les propositions et notamment lister les propositions par rapport à la discussion sur le nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, parce que si on avance en ordre dispersé, vu la technicité de la matière et sa complexité, nous n'y arriverons pas.

Donc je termine mon intervention, ce que je vous propose, c'est qu'on mette en place cette logique de travail en s'appuyant sur la commission des finances qui me semble être, Madame la Présidente, je dirais l'espace naturel, le groupe de travail qui a été mis en place au sein du Conseil exécutif et qui est animé à titre principal par Alex Vinciguerra et Gilles Giovannangeli sous mon autorité, se mettra à disposition de la commission des finances dans laquelle tous les groupes et toutes les sensibilités sont représentés. On définira une méthode de travail et comme vous le disiez, Madame la Présidente, aborder ces questions, soit dans le cadre d'un rapport, y compris en commission, soit dans le cadre d'une session publique, ça permet de critiquer, ça permet de dresser des pistes d'actions, etc., mais derrière, entre deux discussions budgétaires, on n'avance pas ensemble.

Donc moi, ce que je vous propose, c'est que sans rien taire là, comme dans d'autres débats, des critiques, des désaccords ou des propositions, on mette en place cette méthode de travail entre le Conseil exécutif et l'Assemblée, en l'espèce la commission des finances, pour pouvoir aborder sereinement non seulement les exercices budgétaires à venir, mais également la discussion de fond sur le nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier qu'il faut impérativement dans le cadre du processus, mais indépendamment même du processus, discuter avec l'État, en impliquant les communes et intercommunalités.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Aghju da mette à u votu stu raportu nant'à e tasse fiscale.

Quale hè chì contru ? « Avanzemu ».

Quale hè ch'un vote micca ? « Core in fronte » et Pierre Ghionga. Astensione ? « Un soffiu novu ».

Quale hè chì vote à prò ? « Fà populu in seme ».

U raportu ghjè ADUTTATU.

Mi gircu versu l'esecutivu. Pigliate un minutu pè dà un'uchjata à u prugrammu d'oghje, à l'ordine di u ghjornu perchè ci sò assai raporti è sò meziornu. Eiu vuleriu sapè s'ete da presentà avà u buggettu ? Iè.

Ghjè Alex Vinciguerra chì hà da principià. Dopu u Presidente di l'esecutivu hà da intervenere. Avete a parolla.

Raportu n° 067 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pà l'eserciziu 2024

Rapport n° 067 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers conseillers,

Nous avons insisté lors du débat d'orientations budgétaires sur la difficulté d'établir une prévision fiable pour l'année 2024. Un budget, c'est une prévision.

En effet, la croissance ralentit un peu partout dans le monde, avec des révisions significatives au Royaume-Uni, en Allemagne ou encore plus en Chine. En France, la révision du taux de croissance du PIB prévu à 1,4 % loi de finances en décembre est revue 2 mois après, à 1 %. Vous lisez la presse, la contrainte gouvernementale, moins de croissance et moins de recettes fiscales.

Pour tenir sa feuille de route, Bruno Le Maire lance un plan d'économie à hauteur de 10 milliards d'euros dès cette année, en annulant des crédits prévus lors de la loi de finances adoptée 2 mois plus tôt. Comme l'annonce le président de la cour des comptes, c'est inédit dans la conduite des affaires publiques.

Dans ce contexte si changeant, comment vous présenter avec une grande sérénité un budget sincère ?

Le Président l'a rappelé, sous son autorité, avec mon ami Gilles Giovannangeli, nous nous y sommes attelés collectivement, avec bien sûr l'ensemble de l'exécutif, le directeur de cabinet, le DGS, les DGA responsables de domaines, les directeurs d'agences et d'offices au cours de très nombreuses et très longues discussions, et je remercie tout le monde pour l'implication fournie dans cette nouvelle approche du fait budgétaire.

Vous l'avez compris, c'est un changement de méthode par lequel on rééquilibre l'action politique sur la contrainte comptable. Vous l'avez compris aussi, puisqu'une opération arithmétique, c'est un équilibre collectif responsable et dynamique qui vous est proposé.

En effet, nous avons construit cette prévision en cherchant à concilier 3 paramètres majeurs compatibles avec la trajectoire financière pluriannuelle de la Collectivité.

Le premier paramètre, c'est un haut niveau d'investissement. Nous en convenons tous, nous en avons tous besoin.

Le deuxième paramètre, ce sont des dépenses de fonctionnement en augmentation mais imposées par d'autres.

Le troisième paramètre, ce sont des recettes gelées, voire en décomposition, qui placent la Collectivité de Corse dans une situation atypique par rapport aux collectivités de droit commun.

Placés sous ce faisceau de contraintes, nous vous proposons un budget d'alerte qui sera pour ses bénéficiaires, ni un open bar, ni du sang et des larmes. C'est simplement un budget sobre, maîtrisé mais toujours aussi volontariste.

Je vais essayer de ne pas vous abreuver de chiffres. Néanmoins, retenez que ce budget primitif affiche des dépenses à hauteur de 1,422 milliard, soit une baisse de 0,81% par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses se caractérisent de la manière suivante : des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 1,37 milliard, en augmentation de 2,62 %, dépenses réelles de fonctionnement, retenez ce chiffre en augmentation de 2,62 %. Je vous rappelle le contexte, notamment le contexte inflationniste.

Des dépenses structurantes d'investissement qui s'établissent à 331 millions d'euros.

Ce budget est bien sûr équilibré. Les recettes se décomposent en recettes de fonctionnement, avec un volume de 1,192 milliard, elles sont légèrement en hausse. Des recettes d'investissement à hauteur de 230 millions, soit une baisse assez sensible de plus de 8 % par rapport au BP 2023.

L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 118 millions, lequel représente 8,35 des recettes réelles totales du BP 2024.

Alors, au-delà de ces chiffres, la première question que vous vous posez, est la suivante : est-ce que malgré cet endettement, la Collectivité de Corse respecte toujours les ratios prudentiels de gestion ? Bien sûr, bien sûr, bien sûr, même si ces ratios se dégradent et nous verrons pourquoi.

L'épargne brute s'établit à 155 millions, soit un taux d'épargne prévisionnel qui reste au-dessus et bien au-dessus de la norme des 12,5 % avec 13,07 %. La capacité d'endettement est estimée à 6,75 années, elle reste bien en dessous des 9 ans réglementaires. Nous sommes donc bien en deçà des seuils d'alerte.

Mais, Monsieur Mela, je souhaite même si je n'aime pas l'exercice parce que je n'aime pas rappeler le passé, mais vous l'avez fait, je souhaite revenir sur la constitution de cette dette car vous savez plus que quiconque que la dette, c'est la gestion du temps long. Alors au 1^{er} janvier 2016, cette dette s'élevait à 601 millions d'euros. Elle s'est incrémentée de 214 millions d'euros, 106 millions d'euros d'arriérés, vous vous souvenez de ces fameux arriérés, 73 millions d'euros de coût de renégociation des emprunts toxiques, c'était ceux souscrits par la Collectivité, 30 millions d'euros d'emprunts d'équilibre, toujours pour rééquilibrer les comptes de l'ancienne collectivité et 35 millions d'euros d'emprunt d'équilibre pour équilibrer ceux du conseil général de Corse-du-Sud. Cette dette, imputable aux gestions passées, s'élève donc à 815 millions d'euros : 601 plus 214.

Au 31 décembre dernier, cette dette s'élevait à un peu plus de 1 milliard d'euros, soit une augmentation de 229 millions d'euros depuis 2018. Qu'avons-nous fait entre 2018 et 2023 de ces 229 millions d'euros supplémentaires ? Nous avons financé 1,837 milliard d'euros d'investissement. Notre taux de couverture des investissements par l'emprunt est de 23 %. Pour 1 € d'emprunt, nous avons financé 4 € d'investissement. Voilà ce que nous avons fait des 229 millions d'euros supplémentaires. Mais la dette, c'est un cumul de ce qui s'est passé dans les 20, voire dans les 30 dernières années.

Alors pour l'exercice 2024, le montant de l'emprunt prévisionnelle sera de 119 millions d'euros, ce qui nous met dans une situation tout à fait conforme à ce qui se passe dans les autres régions. En effet, pour la moyenne des régions françaises, le ratio en cours de dette sur recettes réelles de fonctionnement est à 116 %. Nous restons à 87 %. Le ratio annuité de la dette sur recettes réelles de fonctionnement est à 7,13 %. Nous sommes à 4,53 %. Même si ça devient difficile, et c'est difficile pour toutes les régions et c'est difficile pour la Collectivité de Corse, nous maîtrisons notre dette d'autant plus que, contrairement aux gestions passées aventureuses, en renégociant les emprunts toxiques, nous avons désormais 97 % de notre encours qui est classé A1, sans risque réel.

Vous l'avez compris, nous ne sacrifions pas l'avenir, nous maîtrisons notre dette.

Mais revenons à nos axes directeurs.

Le premier pilier de notre proposition, c'est maintenir un haut niveau d'investissement. Nous ne renonçons à aucun de nos engagements. Devant l'accumulation des retards et l'émergence des besoins, notre Collectivité a fait le choix depuis sa fusion d'un haut niveau d'investissement, plus de 1 milliard d'euros de dépenses d'investissement avec une trajectoire à la hausse, 317 millions en 2021, 341 en 2022, 367 millions en 2023, soit 26 % de plus que la moyenne des investissements réalisés par les 3 collectivités avant fusion.

Ces montants exceptionnels reflètent à la fois la capacité de la Collectivité à réaliser des opérations ambitieuses, mais aussi et surtout un effet de rattrapage post COVID. Si la Corse ne s'est pas effondrée, je crois que c'est grâce au soutien de la Collectivité. Je prendrai un exemple que je connais un peu, en matière de développement économique. Entre 2020 et 2024, nous avons versé 3 fois plus de fonds à 3 fois plus d'entreprises car il nous fallait absolument soutenir l'activité de nos TPE. Mais j'aurais pu prendre l'exemple de la santé, du social ou même encore de la formation. Vous l'avez compris, dans cette période de difficultés, notre volonté est restée évidemment de répondre efficacement aux besoins, aux attentes des Corses et de la Corse.

Alors en 2024, où allons-nous investir ?

Les dépenses d'investissement réelles sont proposées pour un montant de 331 millions d'euros. Je vous rappelle 331 millions d'euros, c'est, on l'a dit, 40 % de plus que ce qui était fait avant.

Un point aussi central, c'est que, au compte administratif 2023, on constatait que seuls 51 % étaient investis en maîtrise d'ouvrage directe par la Collectivité. C'est dire aussi combien la Collectivité cofinance les dispositifs de soutien. Ça aussi, c'est un point important. Sans la Collectivité, pas de cofinancements, pas d'investissements pour la moitié des investissements publics réalisés en Corse.

Alors, où allons-nous investir ?

Tout d'abord dans les transports avec 107 millions d'euros. Il s'agit de dépenses sous maîtrise d'ouvrage avec des infrastructures routières à hauteur de 70 millions d'euros. Citons les entrées de ville, la pénétrante notamment Caldaniccia-Bodiccione dans le Grand Ajaccio. Les études qui ont commencé sur le tronçon SOCORDIS à Mezana. Citons l'effort manifeste et massif sur les ports et aéroports et surtout les chemins de fer et l'intermodalité avec 23 millions d'euros d'investissement, avec une montée en puissance au service de la politique multimodale dans l'aire ajaccienne, bastiaise et bien sûr balanine.

Autre point important d'investissement, c'est l'aménagement des territoires et l'habitat qui consomme 18 % des dépenses d'investissement pour 59 millions d'euros, avec des dispositifs d'aide qui visent à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes, toujours pour lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires qui nous est cher, avec des aménagements consacrés aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile, à l'inclusion numérique des territoires avec près de 12 millions d'euros.

C'est une autre route, je fais un aparté sur ce point-là, c'est une autre route que la route numérique. Quand on met en place, comme on l'a fait cette année avec le Câble Sparkle, quand on met en place ce nouveau câble, on multiplie par 700 les capacités de connexion de la Corse. Entre 2024 et 2025, nous achèverons le déploiement du très haut débit et la sécurisation de ces réseaux.

La politique conduite enfin en faveur de l'habitat et du logement consommera 8 millions d'euros, l'accès à la terre, au foncier, au logement. Je vous rappelle nos dispositifs et notamment « una casa per tutti/ una casa per ognuno », ces dispositifs seront renforcés.

Le développement rural et territorial, notamment les actions conduites dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne consommera 7 millions d'euros.

Troisième grand pavé, c'est l'action économique, 41 millions d'euros. Les choix de développement économique sont faits et sont mis en œuvre. Production locale, réduction des dépendances, notamment alimentaires, tourisme durable, ce sont des axes transversaux de nos politiques de développement. Notons à ce sujet le nouvel élan de la politique de la forêt et du bois. Après 2 années de travail et de concertation avec les élus et les acteurs de la filière, nous consacrerons cette année près de 3 millions d'euros au soutien de la politique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource en bois.

Quatrième grand pavé, ce sont les crédits d'investissement consacrés au chapitre environnement qui s'élèvent à 28 millions d'euros. Ces dépenses concernent principalement la politique de l'eau, et notamment à travers le travail de l'office hydraulique, mais ça concerne aussi les subventions d'équipements allouées aux communes et intercommunalités en vue de financer des projets de maîtres d'ouvrages qui agissent pour le bon état des eaux, c'est 6 millions d'euros. Les actions en faveur de la protection de l'environnement menées par l'OFC, c'est 3 millions d'euros. La politique énergétique dont la mise en œuvre a été confiée à l'AUE, c'est encore 3 millions d'euros. Les dépenses dédiées à la protection des espaces naturels sensibles, dépenses liées à la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, c'est 4 millions d'euros.

Vous l'avez compris, la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique et l'exploitation de nos ressources dans une optique de développement durable, des objectifs aussi d'autonomie énergétique et alimentaire connaissent des traductions budgétaires qui sont particulièrement renforcées cette année.

Cinquième poste de dépenses, c'est la gestion des fonds européens pour 21 millions d'euros. Nous sommes à l'orée du programme opérationnel, FEDER

FSE et FEADER 2021-2027. Je vous rappelle que le FEDER FSE, c'est 117 millions d'euros qui seront consacrés par l'Europe au développement économique de la Corse.

Sixième pôle de dépenses, c'est l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage qui sont, vous le savez, là aussi des axes forts de notre politique de la Corse de demain et qui mobiliseront 22 millions d'euros. 13 millions d'euros seront consacrés à la réalisation des opérations de réhabilitation, de rénovation, à l'équipement des infrastructures et du matériel numérique, à l'amélioration de la performance énergétique des EPLE, par exemple à la mise aux normes des cuisines scolaires et des équipements sportifs des collèges et lycées. Et puis, nous consacrerons 8 millions d'euros à la compétence enseignement supérieure, avec notamment la mise en mouvement des conventions tripartites, État, Université de Corse, Collectivité de Corse.

D'autres sujets seront abordés et seront traités, notamment la finalisation des travaux sur le lycée maritime, la création du pôle des sciences du collège de Baleone, l'internat d'excellence de Corte, mais aussi le lancement des études sur une future école de tourisme qui seront des projets pilotes.

Vous le savez, les politiques d'émancipation par le savoir, la recherche et l'innovation sont essentielles.

À ce titre, je citerai le renouvellement du schéma d'aide à la vie étudiante, 3 millions d'euros, la mise en place du diplôme d'État et de musicologie environ 600 000 euros, le renouvellement de la convention-cadre sur la culture scientifique et bien sûr, nous poursuivrons notre soutien à la langue corse comme facteur de richesse collective, d'émancipation et de cohésion sociale. Nous en parlerons cet après-midi.

Septième pôle important, c'est la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs qui mobiliseront 17 millions d'euros. 43 % seront consacrés au patrimoine, avec des opérations de restauration et de conservation, par exemple, comme celui qui va continuer de rénover et d'investir dans le programme « Citadella 2021 », 2 millions d'euros. La réhabilitation du site Montlaur, le tricentenaire de Pascal Paoli, la continuité des travaux sur la cathédrale d'Aiacciu, la réhabilitation du château de la Punta. 41 % de ce pavé culture seront destinés à la culture essentiellement sous forme de subventions versées à des tiers, je pense au soutien au secteur audiovisuel, à la réhabilitation du théâtre de Bastia.

À ce sujet, sur la culture, notez que lors de sa dernière enquête portant sur l'attractivité de la Corse, l'OCDE situe la Corse parmi les régions qui investissent le plus dans la culture avec 60 € par habitant et par an.

Enfin, le reste des affectations de ce domaine ira au sport et à la jeunesse, essentiellement pour soutenir la réalisation d'équipements structurants portés par les communes et les structures intercommunales.

Nous avons des services généraux pour 16 millions d'euros qui sont destinés à l'achat de matériel technique et mobilier, à la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et de mise en sécurité. La sécurité, justement, avec 11 millions d'euros concerne d'une part, les participations versées aux SIS destinées au renouvellement de véhicules d'incendie et de secours. D'autre part, des investissements en faveur de la prévention des incendies prévus en 3 parties : la création de 27 points d'eau en forêts territoriales, la création et la remise aux normes d'infrastructures DFCI et l'acquisition d'un chantier pour la mise en intervention en régie des missions de prévention. Ces coûts de mise en sécurité et de prévention, vous l'avez compris, ne cessent de croître du fait des risques qui ne cessent de croître.

Enfin, nous continuerons de nous positionner au niveau international en poursuivant notre combat pour la prise en compte du fait insulaire par l'Union européenne, en renforçant la coopération corso-méditerranéenne, en concrétisant notre combat politique victorieux pour la prise en compte de la Corse dans les îles et dans le traité du Quirinal.

A ce stade de la présentation, je voudrais faire quand même un focus technique sur le pilotage pluriannuel de nos autorisations de programme. Il est indispensable de se rappeler l'importance de la gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, de leurs impacts budgétaires à court et à moyen termes.

Nous allons poursuivre un pilotage strict de la gestion pluriannuelle des AP et des AE afin d'éviter tout risque de déconnexion entre les montants votés, affectés, engagés et bien sûr mandatés.

C'est ainsi qu'après un très long travail de pilotage et de toilettage, nous vous proposons de répartir ces AE nouvelles pour un montant de 547 millions d'euros, soit une diminution, budget à budget, des AE votées de 11 % et nous vous proposons de valider des autorisations de programme nouvelles proposées pour un budget primitif 2024 qui s'établissent à 334 millions d'euros, soit une diminution de 12 % des AP votés en 2023.

C'est cette gestion rigoureuse à laquelle le président d'ailleurs souhaite associer la commission des finances, cette gestion rigoureuse qui nous permettra de mieux nous projeter.

Vous le constatez, même s'ils sont rééquilibrés, nos investissements dans tous les domaines cités vont continuer à être conséquents. Nous envisageons d'ailleurs dans notre trajectoire financière de maintenir une cible d'un nouveau milliard d'investissement sur les 3 prochaines années. Mais cette volonté doit intégrer deux autres paramètres qui viennent contraindre les marges d'investissement de la Collectivité de Corse.

La première contrainte est celle des dépenses de fonctionnement, dépenses de fonctionnement qui sont structurellement importantes et qui subissent une augmentation mécanique malgré nos efforts de maîtrise. Ces dépenses de fonctionnement procèdent de la structure des compétences de la Collectivité de Corse qui, je vous le rappelle, exerce des compétences exercées ailleurs par les départements et assume, entre autres, des dépenses à caractère social.

Ces dépenses de fonctionnement ont pour caractéristique d'être d'abord mécaniquement en hausse sous l'effet de décisions et mécanismes sur lesquels la Collectivité de Corse n'a pas de prise : l'inflation, les décisions gouvernementales, les nouvelles dispositions législatives. Mais elles ont une autre caractéristique, ces dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes qui leur sont corrélées. Enfin, elles présentent un fort taux de rigidité.

Alors, quels sont ces grands blocs de dépenses de fonctionnement ?

D'abord, les dépenses salariales, 255 millions d'euros de masse salariale pour le budget général. Je ne vais pas rappeler l'histoire et la création de postes supplémentaires dans les conseils généraux avant la fusion, je ne le ferai pas. Mais ça coûte quand même, 200 postes à 40 000 euros, c'est 8 millions d'euros en masse salariale. Mais ce n'est pas ça qui augmente nos masses. Non, ce n'est pas ça, c'est le glissement vieillesse technicité. Ce n'est pas nous qui le décidons. C'est l'harmonisation des régimes indemnitaires des 3 collectivités où nous avons fait un choix fort, celui d'harmoniser vers le haut. C'est l'intégration de l'augmentation des points d'indice suite à des décisions gouvernementales, ce n'est pas nous qui décidons.

Depuis la fusion, la masse salariale a connu une augmentation de plus de 39 millions d'euros en 5 ans. Il s'agit d'une trajectoire qui suit celle connue par le bloc départements-région, mais qui est ici, et je le dis bien, ici comme ailleurs, tendanciellement très préoccupante.

Deuxième grand bloc, c'est les dépenses du secteur social et santé, où nous prévoyons une dépense de 207 millions d'euros hors masse salariale. L'augmentation de ces dépenses sociales, outre la paupérisation de notre société, je ne reviens pas sur notre taux de précarité, cette augmentation est

particulièrement alimentée en Corse du fait du vieillissement des populations avec l'augmentation de l'APA, d'un flux démographique important augmentant souvent le nombre de profils en situation de précarité, ce qui augmente le RSA.

Néanmoins, nous avons fait le choix que ce BP 2024 confirme un soutien renforcé de la Collectivité de Corse aux équipements et à l'offre de services dans les domaines de la santé, du médicosocial dans les communes et dans l'intérieur.

Ces actions s'inscrivent dans le renforcement de la vision politique et du projet global qui a été impulsé par la Collectivité de Corse depuis décembre 2015 ; cohésion sociale, santé, lutte contre la pauvreté et la précarité sont nos soucis permanents.

Troisième bloc de dépenses, la dotation de continuité territoriale versée à l'office des transports de la Corse, 187 millions, mais avec une nouveauté, un montant de dépenses de fonctionnement liées au financement du service public aérien qui est passé à 230 millions d'euros du fait de l'augmentation du carburant, des matériels, des personnels et de la fiscalité écologique.

L'augmentation mécanique de toutes ces dépenses, y compris du fait de décisions sur lesquelles la Collectivité de Corse n'a pas de prise, cette augmentation mécanique vient diminuer notre épargne brute et entraîne corrélativement la nécessité de recourir à l'emprunt.

Vous l'avez compris, le recours à l'emprunt est donc un levier qui est nécessairement mobilisé dans le cadre du présent BP, mais dans des proportions qui restent tout à fait soutenables.

La référence à l'endettement de 1 milliard est souvent évoquée comme un épouvantail. Je vous rappelle que l'endettement s'apprécie d'abord au regard des capacités de remboursement de la Collectivité. À cet égard, les ratios de la Collectivité, nous l'avons vu, sont tout à fait satisfaisants dans la moyenne des collectivités françaises de même strate ou de strate équivalente qui ont vu leur épargne fortement chuter en 2023.

Permettez-moi de vous indiquer que le niveau d'épargne brut diminue de 38 % dans les départements et de 11 % dans les régions. Pour la CdC, animal hybride entre départements et région, cette épargne brute ne diminue que de 10 %. Nous faisons donc aussi bien, peut-être même un peu mieux, que la moyenne des grandes collectivités françaises.

Enfin, le troisième axe directeur qui nous a particulièrement contraint dans la proposition de ce budget, c'est que des recettes globalement gelées, voire

en décomposition, placent la Collectivité de Corse dans une situation atypique par rapport aux collectivités de droit commun.

Vous le savez, la Collectivité intervient indépendamment de ses prérogatives spécifiques, dans des champs de compétences qui relèvent ailleurs des départements et des régions. Mais ces ressources sont organisées sur des recettes qui ne présentent ni la même structure, ni le même dynamisme que celles des départements et régions. Les recettes de fonctionnement des régions et départements métropolitains croissent tendanciellement de 2 % par an, soit au rythme prévu par l'inflation. Celles de la Collectivité de Corse plafonnent depuis longtemps à 1,2 % par an, soit 0,8 point moins vite que l'inflation. Pourquoi ?

D'abord, qu'est-ce que ça génère ? Ça génère une perte cumulative de 10 millions d'euros par an, si on fait une simple règle de 3. Deux exemples permettent d'illustrer ce constat : la problématique récurrente de la DCT figée depuis 2009. Une indexation de la DCT sur la TVA depuis 2017 seulement, aurait permis de générer 40 millions d'euros de recettes supplémentaires par an. Alors non seulement, on n'a pas ces 40 millions de plus, mais en plus, le reliquat qui existait depuis 2015, un reliquat pouvant aller jusqu'à 24 millions d'euros annuels et qui constituait une recette supplémentaire affectée en fonction de la déspecialisation, a disparu. La Corse est privée de cette recette.

La dynamique des recettes est importante, mais la structure des recettes l'est encore plus. Dans les régions de droit commun, la structure de recettes se compose à 54 % de TVA reversées. En Corse, la part est de 21 %, c'est 262 millions d'euros. La structure des recettes est donc beaucoup plus favorable aux régions de droit commun qui voient leurs ressources propres dopées par l'augmentation de TVA. Vous savez que la TVA est liée à la consommation, plus il y a de consommation, plus il y a d'inflation, plus la TVA augmente et donc plus les recettes des régions augmentent.

Si on fait une simple règle de 3 sur ces 262 millions d'euros qui représentent la part reversée de 21 % de TVA, on aurait 674 millions d'euros de recettes potentielles et donc, une augmentation annuelle de 412 millions d'euros de recettes dynamiques. En 2 ans, 3 ans, on ne parle plus d'emprunt. Alors moi, devant une telle inégalité, je dois vous avouer que ma fibre républicaine se distend.

Enfin, par rapport aux autres régions, la situation est en plus aggravée par le poids croissant des dépenses sociales non compensées par les recettes corrélées qui vient alourdir les dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Je le rappelle, cette dette n'est pas vécue et cette obligation n'est pas vécue par les régions de droit commun qui n'exercent pas cette compétence.

Un examen des recettes de la Collectivité, de leur historique au cours des dernières années, relève un traitement inéquitable comparativement aux autres régions et départements de droit commun. Vous le voyez bien, ces manques à gagner atteignent plusieurs centaines de millions d'euros qui, mécaniquement, se retrouvent dans la dette actuelle de la Collectivité, toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, rappelons que nos recettes actuelles potentiellement dynamiques sont celles dont l'augmentation traduit des logiques politiques ou sociétales déstructurantes et porteuses d'un coût majeur. Les droits de mutation dopés par la spéculation immobilière, la fiscalité sur les tabacs dont la consommation impacte lourdement la santé publique ou encore la fiscalité sur l'essence qui pollue toujours davantage.

Vous noterez qu'au-delà de cette fiscalité que je qualifie à nouveau de réserve d'Indiens, ces recettes ne progressent plus. J'insisterai sur les DMTO qui affichent désormais une tendance baissière à moins 8 %, soit près de 8 millions d'euros prévus en moins par rapport aux recettes encaissées. Cette diminution est pénalisante pour les recettes de la Collectivité, mais elle reflète surtout une difficulté d'accès à la propriété pour une majorité toujours plus croissante des insulaires, malheureusement.

Il en va de même sur la fiscalité sur les tabacs, outre l'effet incitatif sur le prix du paquet, la sortie annoncée du taux dérogatoire pour 2026 et les impératifs de santé publique nous conduisent à prévoir une diminution de 3 millions d'euros pour l'année à venir.

Je ne reviendrai pas sur le choix fort fait par notre exécutif de ne pas augmenter la fiscalité. On en a largement parlé. Mais je voudrais quand même vous donner un dernier élément d'appréciation, il est d'importance et il est à intégrer. Alors qu'il était d'usage que l'Etat verse la quasi-totalité des subventions dont le principe est acquis en début d'exercice budgétaire, ce qui donne à la Collectivité de Corse des facilités en matière de trésorerie, il n'y a eu pour l'heure, malgré nos diverses relances, aucun versement de la DCT ou des subventions PEI et PTIC pour l'exercice 2024. Il n'y a eu, au moment où on parle et c'est la première fois dans la gestion de la Collectivité, aucune avance réalisée par l'État.

Cette situation de tension nous inquiète. Elle nous impose de mobiliser dans le cadre du présent BP, des lignes de trésorerie d'environ 120 millions d'euros au lieu des 80 millions d'euros envisagés précédemment.

En conclusion, l'augmentation mécanique et souvent incompressible des dépenses de fonctionnement et le tassement, voire la diminution des recettes nous soumet à un effet ciseaux qui est complexe mais encore supportable. C'est

ce niveau d'acceptabilité par rapport à nos ratios qui nous permet de maintenir un très bon niveau d'investissement.

Alors dans ce contexte, ce budget primitif qui vous est proposé au débat et au vote, concrétise cette recherche de points d'équilibre entre notre ambition pour la Corse et donc un indispensable effort d'investissement et la nécessité d'un recours à l'emprunt qui, je le rappelle, reste bien positionné dans les normes des ratios requis par la réglementation.

Pour cette année 2024, même si les acquis pas toujours valorisés sont pourtant conséquents, il reste beaucoup à faire et dans tous les domaines. L'agenda politique compte d'ores et déjà des échéances importantes, la révision du PADDUC, des rapports structurants en matière de doctrine et de planification, le plan déchets, le plan de lingua corsa, les dérives mafieuses, le rattachement des CCI et des CMA et enfin, un statut d'autonomie.

Le volet budgétaire, financier et fiscal de la loi organique sera vital pour structurer les recettes de la Collectivité. Ce volet sera vital pour conclure un pacte financier avec les communes et les collectivités, mais aussi pour organiser la fiscalité des entreprises et des particuliers. Ce nouvel accord doit inclure, comme l'a validé la conférence des présidents, un grand plan d'accompagnement financier concernant les investissements stratégiques dont la Corse a tant besoin. Il doit aussi pouvoir permettre de nouveaux mécanismes financiers adaptés à la Corse, telles que la possibilité aménagée de souscrire aux programmes nationaux comme France 2030, la facilité fiscale permettant la mobilisation de l'épargne insulaire ou encore, objet qui me tient à cœur, la création d'une banque de développement.

Ce nouvel accord devra s'assurer de la sécurisation d'une trajectoire budgétaire permettant à la Collectivité de Corse, mais aussi, puisque nous avons vu le poids de la Collectivité de Corse dans l'investissement, mais aussi à l'ensemble des collectivités, intercommunalités, acteurs publics et privés de l'île, d'atteindre les niveaux d'investissement nécessaires à la construction de la Corse du XXIème siècle. Ch'ella sia !

Un dernier point, si vous me permettez, Madame la Présidente, c'est l'avis du CESEC avec qui on a beaucoup travaillé. Je vais essayer de le résumer. Le CESEC prend acte de cette proposition du budget, s'inquiète des écarts d'évolution et de structure des recettes de fonctionnement entre les régions françaises et la Corse, est satisfait de constater que le levier fiscal n'est pas activé par la Collectivité, souhaite être associé plus encore à l'agenda politique de 2024 y compris sur les secteurs financiers et fiscaux.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avemu un raportu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

À l'issue de la présentation du rapport, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

M. Xavier LACOMBE a souhaité disposer d'une part d'un document synthétique retraçant pour les 4 derniers exercices, l'ensemble des opérations d'investissement, précisant leurs intitulés et leurs montants.

D'autre part, il a interrogé M. le Conseiller exécutif sur la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), dont il a regretté l'absence au regard notamment du maintien du taux d'investissement annoncé sur les 3 prochains exercices. Il a souligné le manque de visibilité sur les investissements futurs et ce malgré l'annonce par le Président du Conseil exécutif d'une présentation à l'Assemblée de Corse.

Enfin, il a sollicité des précisions sur les crédits inscrits au budget concernant les montants dus au Syndicat de l'Énergie de Corse-du-Sud (SDE2A) et pour lesquels il a indiqué qu'à la lecture du rapport, apparaissait un écart de 6 millions d'euros.

Sur ce point, il s'est interrogé sur la raison pour laquelle la collectivité avait procédé à l'inscription de crédits de paiement au bénéfice du SDE2A et parallèlement déposé un recours.

Suite à ces observations, M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif a apporté les réponses suivantes :

Concernant le document retraçant l'ensemble des opérations d'investissement, il a indiqué disposer d'éléments, ventilés par grands chapitres. Toutefois afin de disposer d'un document synthétique, il a indiqué transmettre la demande aux services.

Sur la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, il a fait observer que ce document était en cours d'élaboration et serait disponible dans quelques semaines pour un présentation en séance publique.

Enfin, sur l'observation relative au SDE2A, M. Alex VINCIGUERRA a répondu qu'une partie des crédits de paiement étaient effectivement inscrits au budget et non la totalité, puisque des négociations avec le Syndicat étaient en

cours afin permettre un échelonnement du paiement des crédits restants sans qu'aucune des parties ne soient lésées.

Concernant le recours, il a précisé qu'il avait été émis à titre conservatoire sans porter préjudice aux négociations en cours relatives à l'échelonnement du paiement des crédits, s'élevant à 6,2 millions d'euros.

Suite à ces précisions, M. Xavier LACOMBE a toutefois fait remarquer qu'il était regrettable d'avoir attendu autant d'années avant d'esquisser une solution tardive, qui in fine a pénalisé le SDE2A qui s'est vu dans l'obligation de recourir à l'emprunt.

Par ailleurs il a qualifié de paradoxale, la position qui consistait d'une part, à reconnaître et inscrire les crédits considérés comme dus et d'autre part, déposer un recours à titre conservatoire.

En réponse, M. Alex VINCIGUERRA a fait observer que le recours à titre conservatoire n'existait que pour permettre la négociation de l'échelonnement et revenir vers une action commune entre le Syndicat et la Collectivité.

Indiquant qu'il s'agissait d'une question importante, il a à nouveau rappelé qu'elle était en cours de négociation et précisé ne pas douter qu'un accord puisse être trouvé prochainement.

En propos conclusifs et afin de ne pas alourdir les débats, le Président Louis POZZO DI BORGIO a indiqué que des précisions et éclairages juridiques nécessaires sur les raisons du recours pourraient être apportées par le Conseiller exécutif avant la tenue de la séance publique.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A parolla hè à chì a vole.

Avete a parolla, o Sgiò Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente,

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais finalement je vais dire deux mots, notamment sur un chiffre que j'ai entendu de la bouche de Monsieur le conseiller exécutif qui concernerait la part de TVA de la Corse vis-à-vis de la part de TVA d'une région de strate nationale, on va dire.

Je suis d'autant plus étonné parce que ce chiffre que vous annoncez, je pensais que ce chiffre-là on ne l'entendrait plus puisque vous avez fait quand même page 15 et 16 de la délibération, un travail de consolidation des 2 strates de métropole, région plus départements, qui met enfin en évidence que ce chiffre de 54 % n'existe pas. On ne peut pas comparer la Collectivité unique de Corse avec une région de droit national ou même un département. Une CTU, ce n'est ni l'un, ni l'autre, c'est les deux à la fois et donc, on est obligés de faire des moyennes pondérées.

Cette moyenne pondérée, vous l'avez faite, vos services l'ont réalisée, nous l'avons faite aussi de notre côté. La chance qu'on a, c'est que sur les grandes masses, on est d'accord. On a tous pris des chiffres, on s'est sourcés sur la DGFIP ou sur l'Insee et là-dessus on est d'accord sur les grandes masses. Mais à un moment donné, il faut faire la moyenne pondérée de la part budgétaire qui est reversée en termes de TVA sur des régions et sur des départements. Quand on fait cette moyenne pondérée, on l'a faite, vous l'avez faite, on est à 31 %. On n'est pas 54 %. J'aimerais que ce chiffre de 54 %, il soit enfin banni parce que si on va piloter une collectivité comme la nôtre en naviguant à vue, entre 54 et 31, ce n'est pareil.

La vraie moyenne pondérée, la vraie, ce n'est pas la nôtre, c'est celle que vous annoncez aussi, c'est 31. Sauf que quand on la présente dans un budget, pour donner un exemple, on a une part de dotation et de participation de 322 millions d'euros qui amènent à-peu-près à un taux de 25 % de dotation de participation, c'est certain qu'après on perd nos repères.

Donc moi, ce que j'aimerais, c'est qu'avant qu'on aille plus loin, processus Beauvau, etc., c'est qu'on soit d'accord, qu'on fasse un état des lieux de ce que nous représentons en termes de matrice budgétaire et de grandes masses, avant d'aller pleurer ou quémander quelque chose de plus.

Ce que je remarque, c'est que quand on pousse ce raisonnement, cette étude-là que vous avez faite et sur laquelle on est d'accord sur les grandes masses, je le répète, quand on va un peu plus loin, si on veut avoir de vraies proportions, j'ai fait deux divisions : la collecte fiscale en Corse, elle est de 4 500 euros par

habitant. Le seul ratio valable quand on a des équilibres différents, c'est de ramener à l'habitant. Collecte fiscale en Corse, 4 500 euros par habitant. Collecte fiscale moyenne sur le national, 7 500 euros. Ça, c'est la collecte.

En termes de produits réels de fonctionnement issus de la fiscalité, 1 500 euros sur le national, 3 500 euros en Corse. Ça veut dire que non seulement, on a des avantages parce qu'on on collecte moins, mais ensuite il y a des redistributions qui sont largement au-dessus de la moyenne. Je pense que rien que sur ça, on pourrait se dire quelque part qu'on n'est quand même pas si mal lotis, on est pas mal lotis. C'est le premier point.

Ensuite, je pense que quand on parle de budget, il faut parler de ressources, il faut parler de recettes, etc. Mais il y a aussi quand même un volet qu'il ne faut pas oublier, c'est la manière dont on utilise ces ressources.

Je prendrai un seul exemple qui est un des marqueurs de cette mandature et de la mandature précédente : c'est la DCT. C'est pareil, c'est encore des éléments, des musiques qu'on entend à répétition. Quand vous dites que la DCT n'a jamais été réindexée, pour moi la seule réindexation qui vaille, c'est la TVA. Là-dessus, je crois qu'on est d'accord. J'ai fait un calcul. Si en 2016, au moment où le périmètre du service public maritime a été réduit de moitié, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'office des transports, c'est la commission européenne qui avait fait un calcul que cette réduction de périmètre faisait faire une économie de 56 millions d'euros à la Collectivité de Corse, c'est-à-dire la moitié du service, c'était réduction du service de moitié et réduction du coût lié au service qui restait à faire.

J'ai fait un calcul, j'ai enlevé ces 50 millions d'euros, j'ai indexé de 2009 à 2023, sauf qu'en 2016, j'ai enlevé ces 50 millions d'euros. C'était l'un, ou l'autre. Eh bien aujourd'hui, on aurait encore la capacité de payer le service tel qu'il est fait aujourd'hui.

Je ne vais pas rentrer dans trop de détails mais je pense qu'il faut des ressources, il faut négocier avec l'État. Je pense que le processus est une bonne opportunité, mais il faut aussi commencer à gérer de manière rigoureuse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, d'abord, je crois que vous nous avez livré une information assez importante que je ne voudrais pas laisser passer. Comme moi, vous avez une fibre républicaine. Elle est distendue, mais elle est présente. Je crois que ça peut rassurer certains de mes collègues !

Sur ce, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'heure des comptes a sonné. La situation financière et budgétaire de notre Collectivité est dégradée et aucune mesure ne semble venir corriger le tir. Les chiffres ne trompent pas, même s'ils sont présentés avec talent.

Alors qu'est-ce qu'un bon budget ? Selon les critères objectifs, un bon budget, c'est d'abord des investissements qui croissent chaque année. L'investissement traduit un travail et la volonté d'une Collectivité de structurer son territoire.

Un bon budget, c'est un budget dont les dépenses de fonctionnement sont contenues, voire revues à la baisse. Parmi les dépenses de fonctionnement, celles concernant le personnel viennent généralement justifier le lancement de nouvelles politiques publiques. Et, vous critiquez souvent ce personnel qui vient du CD 2A, mais ce personnel aujourd'hui est une richesse pour notre Collectivité et ils n'attendent qu'une chose, être mobilisés sur ces nouvelles politiques publiques.

Un bon budget, c'est un budget qui stabilise voire augmente sa capacité de désendettement et selon mes convictions, un bon budget évite surtout en ces temps difficiles, l'augmentation des impôts et des taxes locales.

Face à ce critère objectif, force est de constater que le budget que vous nous présentez est un mauvais budget. Mauvais, car les sommes consacrées aux investissements sont insuffisantes, celles affectées au fonctionnement sont hors de contrôle et ne traduisent pas significativement votre volonté d'améliorer la capacité du service rendu aux Corses. La dette s'envole, la capacité de remboursement s'effondre et enfin, la pression fiscale, même si elle n'est pas augmentée sur les Corses, ne se relâche pas.

Mes marqueurs politiques restent toujours les mêmes, budget après budget, l'investissement, encore l'investissement et toujours l'investissement. Vous avez beau tenter de faire croire que cet investissement est bien présent, on le voit bien, il manque les projets structurants. Les collèges, les lycées, on les attend encore.

Depuis que vous êtes aux responsabilités, on a beaucoup d'études, on a beaucoup de débats, mais on a peu de premières pierres, on a peu d'inaugurations, on a peu de constructions. C'est un constat.

Et puis il y a cette inquiétude et je vais la relayer. Il y a de nombreux entrepreneurs insulaires qui dépendent et c'est compréhensible, de la commande publique. Et lorsque par bonheur ils décrochent un marché, c'est tout un écosystème vertueux qui peut se mettre en place, activité, emploi, valeur ajoutée.

Et puis, depuis plusieurs mois, on voit que ce bonheur ressemble à un supplice chinois lorsque le donneur d'ordre est justement la Collectivité de Corse : tracas administratifs, retards de paiements, interruptions de chantiers sont le quotidien de ces entreprises. J'aimerais là-dessus que vous puissiez nous expliquer et nous donner ce mode de fonctionnement qui met à mon sens en péril l'entrepreneuriat et l'emploi en Corse.

Il y a aussi cette perte d'activité de la commande publique, elle est existante et une baisse de la commande privée parce qu'il y a un fort courant de décroissance qui existe.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, face à ce constat, il est sévère, c'est vrai, mais je pense qu'il reflète l'inquiétude qui existe notamment chez les entrepreneurs et chez les Corses, je voterai contre ce budget primitif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres prises de parole ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le budget nous avait déjà été annoncé dans la daube, elle n'est pas mieux assaisonnée malgré le temps de cuisson complémentaire et le mois passé !

Le budget tel qu'il est présenté est lié à la conjonction de deux phénomènes. Le premier, il est subi, c'est la conjoncture française, mondiale et corse. Mais l'autre, elle est voulue, c'est la politique et l'action publique de la Collectivité territoriale et de sa majorité.

Moi je pense que lorsqu'on regarde aujourd'hui les chiffres, que ça ne va pas du tout. Monsieur le Président et Monsieur le Banquier, vous avez fait un plaidoyer de défense, en gros en expliquant que vous avez la maîtrise de la dette, sauf que cette dette aujourd'hui, elle est inexorable : 100 millions empruntés en plus en 2023, 120 espérés seulement en 2024 et au rythme du déficit chronique et

structurel lié à la réalité du fonctionnement intrinsèque de la Collectivité territoriale, vous serez au minimum à 140 millions d'euros en 2025.

Parce qu'il n'y a pas de recettes nouvelles et vous savez que rien qu'avec le GVT dont vous avez parlé, des masses de personnels et des glissements que vous allez prendre, rien que là plus 10 millions qui ne seront compensés nulle part car l'effet d'aubaine de la guerre en Ukraine, de la conjonction mondiale COVID, de l'augmentation des recettes de TVA, des augmentations des recettes sur le carburant, des augmentations des recettes sur les tabacs, on a atteint un plafond et on commence à le voir. Il y a une stagnation prévisionnelle entre 2023 et 2024 et elle est réaliste. Il n'y aura plus les opportunités qui feront que d'un budget à l'autre, on ait un gap de recettes de 40 ou 50 millions d'euros.

Et j'ose espérer qu'enfin même les droits de mutation stagneront, car il serait enfin logique qu'on ait un vrai développement durable, bénéfique aux Corses et à la Corse.

Ça veut dire que cet emprunt, ce n'est pas un emprunt de bon père de famille.

Aujourd'hui, quand vous prenez les 100 M€, vous n'allez pas taper au Crédit foncier pour acheter une maison, vous allez à Cofinoga pour faire un petit prêt de consommation courante. Et d'ailleurs, vous l'appellez « emprunt d'équilibre ».

La dette initiale de la Collectivité de Corse, jusqu'aux années 2010, elle était faite en ciblant des investissements prioritaires et stratégiques. Là, aujourd'hui, c'est un cycle où on est dans la routine de l'équilibre financier par l'emprunt, parce que le maintien d'un niveau d'investissement au quantum minimum de 300 M€ (là vous êtes à 330), avec moitié/moitié investissements propres de la Collectivité territoriale/investissements par subventions pour les communes, les EPCI et autres, ça demande à avoir cette politique de fuite en avant.

Aujourd'hui, le budget prévisionnel, c'est un excédent brut de fonctionnement de 152 M€, je crois. D'entrée de jeu, il est obéré par les 55 M€ de remboursement en capital de la dette. Il ne reste plus que 100 M€, c'est-à-dire toutes les politiques nouvelles que veut faire la Collectivité de Corse, elles sont contingentées à une recette certaine de 100 M€. Ce n'est pas beaucoup. Et c'est 100 M€ en 2025, avec un emprunt qui montera le capital de remboursement encore de 5 ou 6 M€. On va avoir un niveau de cessation de paiement potentiel à horizon 5, 6, 7 ans.

Vous avez fait un tableau de projection d'extinction de la dette, mais toujours le petit commentaire : c'est à capital constant, c'est-à-dire à 1 050 M€. Mais le capital, il ne sera jamais constant, sauf à décider qu'on ne fait plus d'investissements, qu'on n'aide plus les communes et qu'on n'aide plus le bloc intercommunal.

Donc, le tableau que je voudrais voir et que vous connaissez, c'est le tableau de projection de la dette à 2035. Et là on arrive à 0 à la fin, à plus aucune possibilité d'emprunt. Donc, c'est pour ça que les logiques de résorption des frais de fonctionnement, elles sont minimalistes. Vous subissez trop. Et vous êtes aujourd'hui obligé de faire un emprunt de 20 M€ supérieur à l'année 2023, malgré des coupes drastiques dans le budget. Et là, c'est ce qui est souvent considéré par le banquier comme le superficiel, qui a des amputations.

Par exemple, il y a une diminution prévue culture et sport.

C'est peut-être la logique, la routine de toutes ces comptabilités qui sont dictées par l'orthodoxie budgétaire.

Nous, indépendantistes nationalistes corses, ce qu'on attend d'un gouvernement de la Corse, issu de cette histoire-là, c'est qu'il y ait des traceurs d'une politique innovante, c'est de ne pas continuer à subir inexorablement les phénomènes liés à une conjoncture économique qui est imposée.

Oui, effectivement, les autres régions ont eu l'aubaine d'avoir, lorsqu'il y a eu les suppressions des taxes foncières, d'autres taxes, la CVAE, tout ça, d'être adossées à une TVA donnée au jour J et qui aujourd'hui au jour J+100 a doublé.

Et nous, on a eu par contre des enveloppes bloquées.

Mais lorsqu'il y a eu les transferts de compétences, y compris des départements, peut-être qu'il a manqué de la pertinence dans la négociation des enveloppes, parce que je ne pense pas qu'à ce moment-là, l'État avait dans l'idée qu'il y aurait la crise mondiale et que les TVA ou que le coût des carburants augmenterait autant, et lorsqu'il y a eu des transferts, peut-être qu'il aurait dû y avoir avec Bercy des négociations un peu plus prévoyantes.

Alors aujourd'hui, effectivement, vous êtes bloqué sur quasiment 80 % des recettes. Et la toute petite modulation qui est de notre fait, tout à l'heure on l'a bloquée.

Donc moi, je considère qu'aujourd'hui ces politiques-là, on ne les partage pas.

Les objectifs sont liés bien entendu aux besoins de la Corse, mais les objectifs d'hier ne sont pas les objectifs de demain. On a beaucoup d'outils qui coûtent très cher. Et je constate que leur coût augmente plus que le coût moyen d'un service courant ailleurs. Donc, on doit avoir une analyse sur tous les outils annexes qui sont adossés à la collectivité, entre autres les offices et agences qui pèsent quasiment l'équivalent de l'excédent net des 100 M€ de la Collectivité territoriale et pour vérifier s'il n'y a pas des opportunités stratégiques à faire des gains.

Moi, ça fait longtemps, je vous parle d'un gain qui est simple, c'est un gain qui serait d'au moins 5 M€ par an, c'est de contourner la taxe sur les salaires qui a été appliquée à tous ces établissements, en regardant comment créer une coquille générale en établissement public qui a une activité économique.

Il n'y a même pas un début d'étude et de prospection. Peut-être que je dis une bêtise, que je me trompe, mais je pense que c'est quelque chose qui est à 99 % possible.

Pourquoi un agent de l'Office de l'environnement, un agent de l'ODARC, un agent de l'ATC va nous coûter 12 000 € par an de taxes ? Pourquoi un agent de l'Office hydraulique ne les coûte pas ? Pourquoi lorsqu'on a fait un budget prévisionnel des Chemins de fer de la Corse, on a envisagé même de payer, alors que c'est un établissement à vocation commerciale, la taxe sur les salaires ?

Quand on a que 5 M€ de gains possibles, peut-être que ça ne vaut pas le coup de l'étude quand on a un budget à 1 000 M€. Mais quand dans la réalité, à la fin, il nous en reste que 100, chaque logique économique qui génère un gain financier, une synergie de moyens, une capacité opérationnelle renforcée, on doit la mener.

Ensuite, ces politiques que vous faites, ce sont des politiques en autarcie politique, on les découvre au moment du budget. On ne sait pas quelles sont les politiques nouvelles généralisées et stratégiques.

Je pense que si demain il y a une Corse autonome, s'il y a une vision stratégique comme moyen et à long termes, il doit y avoir des planifications en amont, il doit y avoir un système de travail et d'écoute et de mise en perspective des besoins, des volontés, des compétences.

Aujourd'hui, le repli sur soi de votre majorité, elle vous amène à ce qu'on constate que ça ne va pas et qu'on vous le dise. On n'aurait peut-être pas fait mieux, mais on aurait peut-être pu être impliqué au même niveau que vous et être solidaires du désastre ou du renflouement.

Donc aujourd'hui, je ne vais pas rentrer dans tous les petits chiffres, ça ne sert à rien. Il y a un budget en déséquilibre, qui est équilibré par une dette de fonctionnement réelle, qui est basculée ensuite parce que c'est la légalité qui l'oblige pour payer du financement, un investissement. Mais au rythme de ce décalage entre les recettes, les dépenses et les besoins, il y a une fuite en avant qui nous donne un obstacle à 5, 7 ans au mieux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Christophe !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif en charge, on a déjà eu un débat assez ample lors des discussions d'orientations budgétaires.

Bien sûr qu'il y a une part de jeu de rôle, pour mettre les pieds dans le plat et essayer de ne pas faire de langue de bois. Vous présentez un budget, vous le soutenez, vous le défendez et nous qui sommes collectivement dans l'opposition, on l'attaque. Ça, c'est la « démocratie parlementaire » et c'est l'exercice politique.

Donc, essayez dans mon propos de distinguer ce qui pourrait relever de cette dimension partisane, de ce qui relèvera d'une inquiétude sincère, peut-être partagée par certains côtés, profonde et à mon avis durable.

Je vais commencer par l'investissement.

Quand vous dites, « on l'entend répéter à maintes et maintes reprises, que la Collectivité a investi plus que les 3 collectivités précédentes avant la fusion », je suis désolé de constater qu'on n'a pas, nous, les mêmes visions et les mêmes chiffres.

Paul-Félix vient de le dire, vous structurez vos dépenses d'investissement, et c'est normal, en distinguant d'une part le niveau de remboursement des annuités d'emprunt, plus de 50 M€ et, d'autre part, en scindant les dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et celles relevant des subventions d'équipement.

Sur ce que vous nous présentez en 2024, vous êtes sur un investissement en baisse de près de 12 % par rapport au réalisé de 2023, au réalisé ou au projeté, mais je crois qu'on est dans le réalisé. -11,5 exactement.

On aurait donc 165 M€ de dépenses sous maîtrise ouvrage de la Collectivité et à peu près 157 M€ de subvention d'équipement.

La difficulté, Monsieur le Conseiller, c'est que vous ne convoquez pas l'inflation, les indices du TP, le coût des matériaux qui me conduisent à dire de manière tout à fait objective qu'investir autant facialement, en volume, en 2024 qu'en 2017, 2018 ou 2019 les mêmes montants, c'est en réalité investir 25 % de moins. 25% de moins ! Et pour le coup, ce n'est pas contestable. Ce sont des chiffres que vous convoquez à juste raison lorsqu'il s'agit d'indexer la dotation de continuité territoriale ou d'autres enveloppes, mais que vous omettez de préciser lorsqu'ils dégradent la réalité de l'investissement consenti.

Je vois le Président de l'Exécutif s'interroger a priori, mais malheureusement, Président, les faits sont têtus. Je répète, quand vous dites investir, parce que vous invoquez les mêmes montants, une valeur X vous investissez X années après 25% de moins, et c'est comme ça. Et même si, je l'ai dit dans mon propos liminaire, vous aurez beau jeu de le contester, je pense pour le coup que pas grand monde, malheureusement ou heureusement, ne pourra vous croire.

Deuxièmement, j'ai regardé d'un peu plus près la part des dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et celle des subventions d'équipement en 2017. Pourquoi en 2017 ? Parce que c'est la dernière année budgétaire avant la fusion.

Conseil départemental 2A, investissement en maîtrise d'ouvrage directe : 57,55 %.

Conseil départemental 2B, investissement en maîtrise d'ouvrage directe : 75,84 %.

Quand vous dites 50/50, ça pose deux problèmes.

D'une part, vous présentez, Paul-Félix et d'autres l'ont dit, un niveau de dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité qui, au regard des besoins de la Corse, est beaucoup trop faible et relève, d'autres groupes l'ont dit, non pas d'un ciblage effectué en vertu de priorités stratégiques, mais d'un saupoudrage répondant aux demandes du moment et à un certain nombre de sollicitations.

J'ai d'ailleurs regardé, et vous l'avez vu, j'essaie de m'en tenir aux faits et aux chiffres et d'être, je l'ai rappelé, le moins partisan possible, les débats de notre Assemblée depuis juillet 2021, depuis donc que cette majorité nouvelle existe. Nous avons délibéré, Mesdames et Messieurs les Conseillers, commissions

permanentes, Madame la Présidente, et sessions de l'Assemblée à près de 1 000 reprises, 967 exactement.

Pourcentage de votes, de prises d'acte et de rapports d'information : 10 %.

Pourcentage de délibérations portant sur des désignations, des élections ou des aspects internes à l'Assemblée : 15 %.

Conventions signées avec d'autres organismes : 20 %.

Délibérations induisant un investissement direct de la Collectivité compris entre 1 et 10 M€ : 3 %.

Délibérations induisant un investissement direct de la Collectivité supérieur à 10 M€ : 0,6 %.

Alors, vous me direz, ce sont des chiffres ; on parle de budget, il faut quand même qu'on parle un peu de chiffres.

Ils sont décontextualisés ? Je ne crois pas.

Moi, je m'en suis tenue à des ratios simples : les décisions prises par notre collectivité qui, de toute façon, ne peut voir son conseiller exécutif décider que si auparavant l'Assemblée délibérante a pu voter.

Moi, je considère qu'avec le budget qui est le nôtre et les besoins de ce pays, pour des raisons qui ne vous sont pas imputables, et pour des raisons qui le sont profondément, on est dans une situation extrêmement grave.

Je ne vais pas redire il n'y a pas de PPI, etc. On en discute. Je vois que ça ne prospère pas, je ne vais pas, à chaque fois, invoquer des choses qui manifestement ne vous intéressent pas, ou en tous les cas que vous ne faites pas à ce stade.

Mais les chiffres que j'ai convoqués, ils ont 3 ans, ils n'ont pas 300 ans.

Et ceux-là, vous pouvez les reprocher ni à Bercy, ni à Macron, ni à qui que ce soit d'autre. Ce sont vos choix politiques.

Vous décidez de ne pas parler d'investissements, vous décidez de ne pas nous proposer de projets, vous décidez de ne pas actualiser la PPI. Dont acte. On ne va pas tous les ans, et pardon de vous le dire, vous rappeler à des choses qui manifestement ne sont pas dans vos priorités.

Donc, on voit bien qu'il y a des sujets graves, j'ai parlé de l'inflation, j'ai parlé du recul d'une année budgétaire sur l'autre, j'ai parlé des subventions d'équipement et j'ai parlé de la ventilation des rapports depuis 2021.

Un mot sur les subventions d'équipement.

Moi, j'ai plutôt confiance, en tant que conseiller à l'Assemblée, je ne parle pas en tant que maire, dans les collectivités locales et leur capacité à investir. Sauf que nous n'avons pas, dans le strict respect de la libre administration des collectivités locales, de traçabilité sur la réalité exécutée des dépenses que vous transférez, par l'effet des subventions, aux collectivités locales.

Quand on inscrit presque 160 M€ cette année, qui nous dira l'année prochaine ce qui dans toutes les collectivités, mairies, EPCI ou autres, aidées, qui nous dira ce qui a été vraiment exécuté et si on n'est pas dans d'autres types de logique ?

Donc, vous l'avez compris, pour toutes ces raisons qui me paraissent -qui me paraissent- très objectives, il y a un recul systémique, structurel et massif de l'investissement dans un pays qui en a, et pourtant, l'impérieux besoin.

Je partage une partie de ce qui a été dit sur l'attitude de l'État et sur les disparités relevées par le CESEC, lequel CESEC, vous êtes passé rapidement sur son avis et pour cause puisqu'il n'en a pas donné, s'est contenté, au contraire des années précédentes, de prendre acte, avec, d'après ce que j'ai compris du dialogue noué avec lui, une pointe d'embarras. Une pointe d'embarras.

Aujourd'hui, les recettes sont atones. Les dépenses de fonctionnement sont mal maîtrisées et les dépenses d'investissement en trompe-l'œil.

Donc nous, nous ne parlons pas simplement en tant que groupe d'opposition, nous parlons en tant qu'élus de la Corse à d'autres élus de la Corse que nous respectons au plus haut point et dont nous savons les engagements. Ce n'est pas la sincérité qui est en cause, ce sont des choix politiques. Si on continue comme ça, nonobstant le débat fondamental sur le pacte fiscal et financier qui va nous occuper dans les mois qui viennent, l'effet ciseaux à 5 ans. A l'horizon 2030, la migraine est générale.

Alors, je ne vais pas être beaucoup plus long et je n'ai pas envie d'être redondant par rapport à ce que j'ai déjà développé lors du débat d'orientations budgétaires.

J'aurais pu, sur la structure des recettes, sur les charges de personnel, sur un certain nombre d'autres sujets, aller plus loin encore. Je suis à peu près dans le temps escompté et je finirai pour ma part sur 2 ou 3 sujets factuels.

Le premier, le SDE.

Cette affaire nous empoisonne la vie depuis des années. Elle est pour partie, je le dis parce que le Président lui-même y avait un peu fait référence, à l'origine d'une partie de nos difficultés et de nos ruptures. Je ne comprends pas comment vous pouvez inscrire les 6 M€ et tenter des recours, je cite, « à titre conservatoire ».

Président, vous êtes trop fin juriste, vous pouvez imaginer qu'il existe des recours conservatoires.

Un recours, c'est un recours. Je ne vois pas pourquoi vous inscrivez, sauf à douter de toutes vos inscriptions, ce n'est pas mon propos, d'une main et pourquoi de l'autre main, vous nous traînez de nouveau devant les tribunaux.

Cette affaire du SDE, on va la traîner encore combien de temps entre nous ? Soldons-là ! Oui/Non ? Ok.

Deuxièmement, je ne vois pas de leviers sur les recettes futures et le développement, au sens où on pourrait l'entendre, Monsieur le Conseiller exécutif.

Le Président Paolini nous a fait voter à l'unanimité, je crois, un protocole PPE de 200 M€. Nous attendons un rapport complémentaire pour opérationnaliser tout ça, parce qu'à ce moment-là, on peut voter 2 000 M€ ! Mais si rien ne vient jamais pour que sur le terrain, nous puissions mesurer les premiers effets, ça va poser une difficulté.

Deuxièmement, Président, je vous taquine un court instant, mais il sera vraiment court : la révision du PADDUC.

Je maintiens avec mon groupe, je ne parle pas de la DMTO même s'il peut y avoir un lien, qu'il y a un lien direct entre les difficultés du secteur du bâtiment et la non-révision du PADDUC. Un lien direct. Et je ne parle même pas des difficultés des collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Troisième idée. Et là, je le dis avec une pointe d'ironie, n'y voyez aucune malice excessive.

Vous avez eu, Président, l'élégance de me répondre quand je n'étais pas là sur les dossiers de Porto-Vecchio, aujourd'hui, j'y suis et je maintiens point par point ma position.

Vous n'attendez aucun arrêté justificatif, aucun, Monsieur le DGS. Vous n'attendez aucune pièce complémentaire. Vous ne nous donnez pas la totalité de ce qui est dû, mais je rejoins le propos de Valérie Bozzi et d'autres avant nous, la liste est longue des entreprises que je ne citerai pas ici, même si une, pas plus tard que ce matin, m'a indiqué avoir reçu un OS d'interruption le matin même où elle devait démarrer ses travaux.

Ça, c'est la Corse dans laquelle on vit, avec des bons côtés, il vous appartient de les défendre et à nous de les reconnaître, et beaucoup, beaucoup, beaucoup de mauvais.

Dernier point. Plus de 40 M€ d'emprunts supplémentaires par rapport à ce que vous aviez prévu. Ce sont vos chiffres, Monsieur le Conseiller.

La capacité de désendettement, et vous le savez parfaitement, ce n'est pas un chiffre qu'on atteint à partir duquel on peut s'inquiéter. C'est l'inquiétude qui débute jusqu'à devenir ingérable.

À cette année, à deux ans du seuil d'alerte, pas du plafond de verre, du seuil d'alerte, nous sommes dans un moment où l'emprunt, avec la trajectoire qu'on lui connaît, conjugué à « l'atonie » des recettes, au remboursement des annuités et à l'économie générale du paysage, dirons-nous, je ne vais pas revenir dans le détail, je l'ai déjà assez fait, va nous mener dans une difficulté insurmontable.

Alors, j'en ai, à ce stade, même si je pourrais encore longuement intervenir, terminé.

Moi, je pense vraiment qu'il faut que l'on se pose. Vous aviez bien compris lors du DOB qu'on ne voterait pas ce budget. Mais quand on vous le disait du mois supplémentaire, qu'on aurait pu le dédier à un débat entre nous, c'était sincère.

Ce débat, nonobstant ce qui a eu lieu en commission des finances, n'est pas venu dans les termes escomptés, Paul-Félix l'a un peu dit, dont acte.

Donc, nous maintenons bien sûr notre opposition à ce budget en votant contre, mais nous continuons de vous dire deux choses :

Premièrement, que nous restons disponibles pour parler de l'avenir, parce que ce n'est pas votre avenir ou l'avenir de votre majorité, vous le savez, donc je n'ai pas besoin de vous le rappeler, c'est l'avenir du peuple corse.

Et deuxièmement, pour poser les bases bien sûr de ce pacte fiscal et financier qui pourrait être le moment venu proposé à l'État, mais aussi et, allais-je dire, surtout, parce que ça dépend de nous et de nous seuls, les bases d'une trajectoire de redressement d'investissements productifs et véritablement de renouveau pour ce pays, le budget étant, commençant ou terminant par là où j'ai débuté mon propos, le premier instrument politique d'une majorité.

La lame est émoussée, attention à ce que le couteau ou le sabre ne se brise...

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à vous !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ça venait du fond du cœur !

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'en doute pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre GHIONGA !

M. Pierre GHIONGA

Mma a Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente,

Parleraghju di a filusufia di u vostru bugettu, è micca di a tecnica finanziaria.

U vostru bugettu traduce l'inadattazione di a vostra magiurità à gestisce una cullettività chè vo suniate autonoma. Ma disgraziosamente oghje hè sempre una cullettività cù mezi picculi.

Allora fate u passu più largu chè l'infurcatura.

E vostre ricette, ùn vi permettenu micca di tene e vostre pulitiche. Ciò chì si traduce per una crescita perpetuelle di l'imprestu.

Sta situazione, ùn pò più durà ! In cuntinuendu cusì, mettite in periculu l'avvene di a Corsica, ancu s'ella diventa autonoma.

Allora dettu què, m'avia da stà nant'à u bugettu, ma avete cunvucatu u passatu, o Sgiò Presidente di l'ADEC, è l'aghju da dì in francese :

Je vais voter contre, pourquoi ? Le passé, moi, je l'assume ! J'assume la gestion de Paul Giacobbi, j'assume ces retards de paiement, mais ce n'est pas 106 M€, c'est 84 M€ et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport de la Chambre régionale des comptes. 22 M€ de moins.

Et les prêts toxiques, ce n'est pas vous qui les avez négociés, c'est Paul Giacobbi en 2014 avec un fonds de soutien de 105 M€.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire et je voterai contre pour cela.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Emu da cuntinuà cù e chjame, ci sò chì aspettanu per u risponde.

En quelques mots, je vais essayer d'aller vite puisque de toute façon je ne voudrais pas répéter et être redondante sur ce que malheureusement, nous répétons maintenant depuis quelques temps et quelques budgets.

Nous cherchons des marqueurs en cohérence avec le projet national, mais je vois à la lecture du CESEC, même si la formule est un peu discrète, que d'autres cherchent les marqueurs, tout court.

Dans un contexte contraint, évidemment, il faut faire des choix, il faut prioriser. Tout est urgent, en effet. Mais moi, les choix, je continue à ne pas les voir. Les priorités, je continue à ne pas les voir se dégager.

Le CESEC encore, dans son avis, est intéressant puisqu'il pointe pour la culture, un secteur qui, vous le comprendrez, me touche particulièrement, et pour plusieurs raisons, une diminution importante, avec les répercussions que cela peut avoir, même si, Monsieur le Conseiller exécutif, vous avez présenté les

investissements importants que fait la Collectivité de Corse au regard d'autres pays et régions de l'OCDE. Après, il faudrait les inscrire en proportionnalité et vous n'avez serré que sur le secteur de l'audiovisuel. Mais ça, je passe très vite. Mais les investissements, s'ils diminuent de manière aussi drastique, les effets retour vont être dévastateurs.

Sur la question de l'environnement aussi, la question est posée toujours par le CESEC et il l'amène également par une approche que je partage, c'est-à-dire celle de l'adéquation avec les discours. Je le cite là pour le coup, mais je la partage : l'adéquation avec les discours.

Donc, là où je vous rejoins et où nous ne pouvons que le partager puisque ce sont des faits, c'est un constat que nous pouvons avoir en commun, tout ne vous incombe pas : celle de la structure elle-même de la Collectivité, celle des contraintes, des crises successives, celle des contraintes qui pèsent en Corse comme ailleurs, ça, évidemment, la responsabilité ne repose pas sur vos épaules uniquement. Mais la façon et la capacité à y répondre commencent à peser sur vos épaules.

Je vais poser une question aussi : en quoi vont consister les négociations avec l'État, puisque à plusieurs reprises sont pointées, notamment pour l'enveloppe de DCT, dont le conseiller exécutif nous a signalé que c'était une première l'enveloppe de DCT, même l'avance n'avait pas été encore versée cette année, c'est une première, c'est étrange. Je le dis avec un peu d'ironie, ça ne va pas tarder.

Alors là aussi, je pose la question pour vous demander : là-aussi, les négociations, elles vont consister en quoi ? A prendre ce que l'État voudra bien nous donner ? Je fais référence au débat d'hier. Ou à exiger ce que l'on nous doit et ce que nous sommes en droit d'exiger ? Ça va consister en quoi ?

Ensuite, dans la même logique, est-ce qu'on va commencer à anticiper aussi, dans la perspective hypothétique d'une autonomie, un hypothétique transfert de fiscalité ? Est-ce qu'on va commencer à réfléchir aussi à comment rompre les liens de la dépendance ? Au moins en prospective, au moins en prospective ! Je ne demande pas une obligation de résultat, mais au moins de moyens, en anticipant, je le disais, l'hypothétique transfert de fiscalité, la recherche de ressources nouvelles, la mobilisation de l'épargne dont on parle beaucoup, qu'il faut maintenant dire, les prospectives sur les outils et les secteurs à identifier.

Est ce qu'on a entamé ce travail ? Est-ce qu'on le met en œuvre ? Est-ce qu'on y pense ? Est-ce qu'il y a des opérations programmées concrètes ? Idem dans les domaines de l'accompagnement et de l'ingénierie de projet. Ça, ce sont

des choses que je vois s'inscrire, des choses que je connais un peu et qui devraient être déjà au stade, pour certains domaines, de l'évaluation et non pas du lancement des études.

Vu le poids que représentent les investissements de la Collectivité de Corse, en Corse, sur le tissu économique, tous, nous nous sommes fait l'écho effectivement d'inquiétudes qui remontent du secteur privé et des investissements publics.

Moi, je le disais la dernière fois, dans le document d'orientations budgétaires, je n'observerai pas le poids de l'emprunt de la même manière, puisque sinon ce serait, et je l'avais dit la dernière fois, me renier sur ce que je préconisais à chaque fois. Je disais que si on emprunte pour de véritables réalisations concrètes, il faut le faire bien sûr de manière raisonnée, mais il faut le faire.

Moi, ce qui me pose problème, c'est que je ne vois pas s'afficher en face le réalisé, la réalité, le concret.

Alors, ce budget semble être enfermé dans les études, les prévisions d'évaluation. Déjà pour certains programmes aussi que je connais un petit peu, on ne devrait plus en être au stade des études. Les études, elles avaient été déjà lancées. On devrait être en stade des premières réalisations. Des premières. Encore une fois, je ne vous demande pas, ùn vi dumandu micca di fà u passu più maiò chè l'infurcatura, ma cumincià ! In certi duminii ch'eu cunnoscu, si seria pussutu fà.

Ce budget devrait donc être à l'heure des premières traductions concrètes. Et il reste beaucoup de domaines, dans beaucoup de domaines, au stade des choix qui ne se font pas. Au stade des choix qui ne se font pas.

In parechji duminii, site sempre à u dī, ci vuleria esse à u fà, è u tempu corre.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?
Xavier Lacombe !

M. Xavier LACOMBE

Merci.

Le Président de l'Exécutif n'est pas là, mais j'espère qu'il saura me remercier à la fin de mon intervention, comme il a su le faire à l'endroit de Jean-Christophe Angelini et je lui répondrai de la même façon, c'est du fond du cœur.

Très bien. Alors j'avais, ça a été dit dans le rapport de la commission des finances, demandé des documents que je n'ai jamais eus, jamais reçus ; à savoir les investissements et leurs montants au cours des dernières années. C'est regrettable, on aurait pu en parler. Et c'est toujours bien de savoir, quand on annonce des millions d'euros où sont-ils passés ?

Donc, ceci étant un premier point.

Ce budget qui est présenté, je l'avais pressenti lors du débat d'orientations budgétaires, même s'il avait été rappelé et je m'adresse au président de la commission des finances, 2021, élections territoriales ; 2022, un budget le lendemain des élections, on le comprend ; 2023, vous aviez dit, et je retiens vos propos pour les reprendre, « c'est un budget de transition ». Et je ne vois pas aujourd'hui la différence en 2024, si ce n'est la dégradation de la situation.

Monsieur le Président, vous aviez été interpellé par d'autres conseillers et c'est ce que vous aviez répondu. Toujours dans un grand optimisme et avec beaucoup d'espoir, on espérait voir autre chose et un peu mieux, et un changement de direction, ce n'est pas le cas. La direction est maintenue. Elle n'est pas contenue. Et aujourd'hui, je crois que nous sommes au bout du temps des incantations. Il faut être au moment des actions. Elle tarde à venir. Depuis des années, nous alertons. Eh bien, aujourd'hui, la sirène commence à sonner.

Dans les années à venir, certains sont optimistes, moi je suis un peu plus prudent, même si je dois reconnaître que les travaux, et ce qui est présenté a été annoncé de manière prudentielle, notamment sur quelques recettes qui pourront peut-être et je l'espère être légèrement supérieures, non pas dans l'intérêt des Corses, les DMTO, la taxe sur les tabacs, mais dans l'intérêt des finances de notre collectivité. Et encore une fois, on est encore une fois dans le paradoxe. Parce que quand même, je tiens à rappeler que nous sommes dans le 9^{ème} exercice budgétaire de la majorité actuelle. 9 ans !

Alors, il a encore été rappelé le passé, le passif, certains l'assument, d'autres émettent des réserves et puis, il y a des corrections qui sont apportées. Mais 9 ans plus tard, je trouve quand même au bout, si je fais une comparaison, qui n'est peut-être pas raison, si un maire était élu et au bout du 2^{ème}, c'est-à-dire

10 ans, 12 ans plus tard disait « oui, mais c'est encore de la faute de l'ancienne municipalité qui a fait que... », je pense qu'à un moment donné, il faut être responsables et s'assumer, et avoir le courage de dire « oui, là, nous avons fait ces choix, bons moins bons », « là, nous nous sommes trompés et ici nous ne parvenons pas à faire les choses ». Il faut savoir le dire et le dire tout simplement.

J'entends symboliquement ce qu'on a entendu depuis des années et je voudrais saluer tout d'abord les services, mais sur le patrimoine, -2,5 %, mais seulement 7 M€, alors que l'État, c'est une compétence propre à la Collectivité de Corse, n'intervient pas.

Le sport, ça a été évoqué. Je ne reprendrai pas les chiffres, je vais passer rapidement, presque -26 %, 2,5 M€.

Le patrimoine, la culture, le sport et je prends pour exemple ce qui est écrit dans le rendu du CESEC concernant la culture. Le CESEC s'inquiète, à la lecture du budget primitif, de la baisse des crédits alloués. Il dit la même chose sur le plan environnemental et j'y reviendrai, parce que je reprendrai autre chose. Je me réfère au CESEC qui, je crois, n'est pas défavorable à votre majorité.

Et donc je voudrais saluer, parce que ce n'est pas facile, je me mets à leur place, nous avons voté l'égalité hommes/femmes, je ne sais pas si je suis égal, mais je voudrais dire que pour Madame Antonia Luciani, Conseillère exécutive, et Mme Lauda Guidicelli, que je leur tire mon chapeau, parce que faire avec aussi peu autant de choses, vous faites du mieux que vous pouvez, bravo !

C'était une prise d'acte le rapport précédent, autrement nous aurions voté favorablement. Nous avons toujours été contre les femmes... tout contre... Un peu d'humour.

Sur la dette, je vais y revenir, ce n'est pas le montant. Encore une fois.

Le montant, on peut l'assumer, on peut dire « nous faisons des choix, des investissements ». Seulement, si je prends encore le CESEC qui ne peut que constater, Monsieur le Conseiller exécutif, vous êtes un fin connaisseur, mais ce qui me surprend lors de votre présentation, c'est le peu d'inquiétude que vous émettez sur les années à venir. Et je le dis, je le répète, 24, vous l'avez dit en commission des finances, le Président de l'Exécutif le dit, la trajectoire n'est pas bonne. 24, ça passe ; 25, c'est compliqué ; 26, ça coince et 27, on est mort. Voilà, ça a été dit et reconnu, donc nous sommes au moins d'accord là-dessus.

Mais à un moment donné, ce n'est pas le fait de le dire, c'est qu'avez-vous fait et qu'allons-nous faire à présent pour éviter cette situation ? Alors oui, l'autonomie, le pacte, mais ça encore, c'est dans l'attente, c'est de l'espérance, de

l'espoir. Aujourd'hui, il n'y a rien de concret. Et je m'inscrirai même en faux à ce qui a été dit hier avec mon collègue Jean-Félix ACQUAVIVA, on n'a pas l'obligation d'avoir un transfert de pouvoir législatif pour avoir une négociation budgétaire et fiscale. Ce n'est pas une obligation, ça peut même être inscrit dans la loi organique. Donc à un moment donné, agiter des chiffons rouges ou faire croire certaines choses, attention à l'atterrissage !

Donc, sur cette dette, encore une fois.

Sur les investissements, je ne reprendrai pas tous les ratios et tout ce qui a été déjà évoqué, puisque nous sommes au niveau de l'investissement, à un niveau que vous avez annoncé. Mais sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et de l'autre côté, les subventions d'équipement, aujourd'hui, nous régressons sur le budget 2024. Nous avons déjà, pas anticipé, mais ça commençait à se savoir et à se sentir, cette année une dégradation.

Nous passons en 2023 sous travaux de maîtrise d'ouvrage de 182 M€ à 161 M€, 21 M€ en moins.

Sur le budget d'équipement, subvention d'équipement, 164,157 M€. Ce qui veut dire, et ne me faites pas croire aujourd'hui que les communes, et je crois que je m'en suis entretenu avec certaines personnes, il y a de plus en plus de demandes et de besoins. Et de l'autre côté, on donne moins.

Donc, là on voit bien que l'équation n'est plus possible et devient très, très compliquée.

Et encore une fois, dans les deux ou trois années à venir, ce ne sera plus possible, nous ne pourrons plus tenir.

Donc moi, encore une fois, j'attire votre attention et cette alerte, pour la énième fois, n'est pas une critique pour critiquer ; aucun intérêt. J'aurais préféré avoir une collectivité avec cette situation financière bonne, qui laissait des perspectives dans l'avenir. Mais si on s'inquiète et si on s'adresse sur ce ton, c'est que la situation devient très tendue.

Comment peut-on envisager l'avenir si nous n'avons pas de programmation pluriannuelle depuis 2016 ? Et comment pouvons-nous faire une prospective financière si ce n'est que de la laisser reposer sur une éventuelle manne venant de l'État français, à travers le pacte budgétaire et fiscal ?

Moi, je vous le dis très sincèrement, ça m'inquiète. Ça m'inquiète. Ce raisonnement m'inquiète. Ça veut dire que nous sommes suspendus à ce qui va arriver pour pouvoir tenir. Mais ça, ce n'est pas être responsable, ce n'est pas être

lucide. Je suis désolé de vous le dire de cette façon, nous ne sommes pas dans notre rôle. Je m'inclus, je parle Collectivité de Corse, cette Assemblée.

On ne peut pas dire aux Corses et aux Français « nous attendons de vous de l'argent » et dire aux Corses « on espère qu'à travers le processus, nous allons récupérer 300 ou 400 M€ », ce qui manquerait, les 412 M€ de TVA. Mais en contrepartie, et ça a été dit par mon collègue Jean-Michel, il faudra déduire les participations supplémentaires et ça a été dit, ça a été évoqué. Il faudra peut-être déduire celles que nous percevons actuellement qui ne sont pas dans le droit commun.

A un moment donné, on ne peut pas dire « regardez ce que perçoivent les autres dans le droit commun, nous nous sommes à part, on veut le droit commun, mais on veut aussi ce qui est ». C'est bien pour ça, et permettez-moi de lancer le débat, on ne va pas refaire celui d'hier, moi j'étais plutôt favorable à une grande loi de décentralisation au niveau national, avec une prise en compte et une particularité pour la Corse. C'est bien pour ça que j'ai voté pour l'habilitation, puisque nous avons des compétences dont on dit qu'on ne peut pas les exercer. C'était l'occasion de pouvoir les exercer et négocier en même temps. Le pouvoir législatif ne sera pas aujourd'hui le bonheur des Corses. Je suis persuadé de cela. C'est un point de vue.

Alors, je ne sais pas si le temps de parole du groupe est épuisé, Madame la Présidente, avant que vous me le rappeliez.

Brouhaha.

Alors, je terminerai juste par une petite, una canzunetta, dui o trè versi cusì improvisés. Ce n'est pas tout à fait de moi, mais un peu arrangé. L'aghju scritti, ma l'aghju impruvisati nanzu.

M. le Conseiller exécutif, Mon Cher Alex,

Vous avez parlé grands projets structurants, moi je n'en connais pas, je n'en vois pas. Il n'y en a pas, malheureusement, si ce n'est peut-être peut être ce chemin de fer, u trinichellu chì cumencia à trinicà.

Allora, o lu trenu di Bastia, gagioni di tanti speranzi è di tant'inganni era prumissu in Folelli, à mumentu sò 10 anni.

Ùn sò fole ne buggia, l'hà detta Hyacinthe Vanni.

Da a gara di Ghisunaccia, Simeoni chì ni pensi ? Mon Cher Gilles. Ci mittaremu una pompa pà pudè fà l'essenza, ingannata à l'uccasione, quand'ella si trova senza.

Andate puri in Purtivechju, trenu mai ùn ci ne fallarà. Ci n'era unu in tempi, avà ùn ci ne falla più.

Hè capace ancu à cullà prima in Niolu pà a Scala ! Piccatu pè Angelini chì cuntentu l'aspittava.

Vi ringraziu

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Anc'assai chè n'emu messu a traduzione, ch'ellu ùn ci sippia un ricorsu di u Prefettu perchè chì parlate corsu ! Attinzione ! Anc'assai chè n'emu messu a traduzione...

Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Alors des talents de cuisinier de Paul-Félix avec sa daube mondialement connu au talent de chanteur de Xavier, je vais m'essayer à l'exercice budgétaire, ce qui n'est pas évident.

Alors, vous l'aurez compris, mon propos sera forcément largement en marge de ce qui a été dit jusqu'à présent. On a parlé de jeu de rôle, chacun défendant évidemment sa vision et ce budget-là.

Alors d'abord, nous sommes dans un débat budgétaire et parfois, il a pu tourner au procès budgétaire. Tantôt avec des faits objectifs que nous pouvons partager, tantôt au procès d'intention, je m'en expliquerai. En tout cas, ce qui est certain, c'est que nous partageons une vision, elle a été dite, chacun avec ses mots.

Alors, Xavier m'interpellait sur un budget de transition en 2023, effectivement ; est-ce que nous sommes un budget de transition ?

Moi, j'ai envie de vous dire, aujourd'hui, et je vais assumer le propos au nom du groupe, nous sommes dans un budget d'alerte. Nous sommes dans un budget à l'alerte.

Une fois que l'on a dit ça, on ne va pas s'en contenter, vous l'avez bien compris. Et ce budget d'alerte, visiblement, il a fait son effet. Ça fait bien longtemps que nous n'avions pas eu autant de travail, que ce soit dans la rédaction d'une chanson, dans, je dirai, l'analyse fine des délibérations prises au pourcentage près, je vois que chacun s'est préparé à cette journée. Nous aussi, bien entendu.

Alors on ne peut, dans la présentation de ce budget, s'exonérer, ça a été fait par les uns et les autres, de parler très rapidement. Ce n'est pas une excuse, c'est juste un petit constat de la situation actuelle au niveau national. On ne va pas aller en Ukraine, ne vous inquiétez pas. On ne va pas aller dans d'autres pays, on va rester ici. Et parler aussi, je sais que vous êtes très attachés, du côté d' « Un soffiu novu », de cette vision de l'État, l'État régalien, l'État parfois Providence, l'État qui régit et parfois vient même régir les collectivités territoriales.

Il y a une grande différence dans l'approche. C'est qu'aujourd'hui, en France, nous avons un État qui est endetté à 3 002 milliards d'euros. Je sais que vous savez. 110 % du PIB. Et nous avons un État qui, année après année, peut présenter des budgets déficitaires. Ça, c'est un constat.

(Brouhaha)

Attendez Xavier, laissez-moi faire le point sur le contexte national !

Nous avons aussi un État qui, au cours des 40 dernières années, de 1980 à aujourd'hui, a vu ses recettes multipliées par 4 et ses dépenses multipliées par 6.

Dans le même temps, forcément, il faut bien trouver je dirais des pistes, des pistes d'économie et des pistes budgétaires pour endiguer ce dérapage.

Pourquoi je fais ce petit constat ? C'est vous dire que, à peine la loi de finances présentée, quelques jours après, le ministre de l'Économie est venu tirer la sonnette d'alarme (projet de loi de finances qu'il a quand même validé, qu'il a présenté) et on vient nous dire qu'il y aura plus de 10 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales. Et ça, quand on parle de collectivités locales, on parle de la Collectivité de Corse, on parle des EPCI et on parle bien entendu des communes.

Alors, mon propos sur le bloc communal arrivera un petit peu après, avec quand même quelques informations. Et je pense que vous qui êtes maire, vous avez dû le constater ces derniers jours.

Ce contexte national étant présenté, on va bien entendu faire un petit focus rapide. Les chiffres ont été présentés très longuement par Alex Vinciguerra, mais tout de même.

Vous avez maintenu les uns et les autres vos positions du débat d'orientations budgétaires, vous l'aurez compris, même causes, même effets. Nous allons aussi dire ce qui n'a pas été dit.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité, et au seuil de mon propos, nous ne sommes pas dans l'excuse, nous sommes encore une fois dans le constat pour proposer d'autres choses.

Quand une collectivité comme la nôtre a, à peu près, à quelques dizaines de millions d'euros près, 1 milliard d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, que dans ce milliard d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, on retrouve 750 M€ de dépenses qui sont quasi obligatoires et je vais très vite les décliner.

Nous avons 54 M€ sur les SIS.

Nous avons 230 M€ aujourd'hui de la DCT vers l'Office des Transports.

Nous avons 207 M€ sur la partie « social et santé ».

Et 255 M€ sur la masse salariale, et je ferai un petit focus là-dessus.

746 M€, on va arrondir à 750 M€ ; 75 % de nos dépenses aujourd'hui sont des dépenses contraintes. Ça, il faut quand même le dire ! Alors certes, vous n'avez pas dû le voir dans le budget peut-être, volontairement, involontairement, mais il faut quand même le dire.

75 % de nos dépenses réelles de fonctionnement sont aujourd'hui des dépenses contraintes !

Alors après, effectivement, on peut parler de marge, de travail à faire, d'introspection, de solutions à apporter, mais tout comme les recettes, et j'y viendrai, nos marges sont minimales aujourd'hui.

Je vais reprendre les chiffres de 2018, puisque les uns se sont essayés à 2017, 2018.

La Collectivité de Corse en 2018, je l'ai dit lors du DOB, je le répète, environ 4 200 agents. La Collectivité de Corse, en 2024, environ encore 4 200 agents. Nous sommes quasiment sur les mêmes volumes.

En 2018, la masse salariale était de 210 M€ ; en 2023/2024, elle est de 255 M€.

Donc, sur un effectif quasi constant, la masse salariale a évolué de 40 M€ sur, vous l'avez dit, le GVT que l'on doit prévoir, que l'on doit intégrer et assimiler, mais aussi diverses décisions gouvernementales qui nous conduisent aujourd'hui à ce que la masse salariale évolue très fortement, Paul-Félix le disait, de plusieurs millions d'euros par an, et ce, sans que nous ne puissions rien y faire. Ça, c'est un constat sur les dépenses et ça me semblait important de le dire.

Quand on parle de dépenses, il faut bien sûr mettre en perspective nos recettes. Sur nos recettes aujourd'hui, recettes réelles de fonctionnement, 1 192 M€.

Là-dessus, nous avons des recettes. Alors, l'exercice auquel s'est livré Jean-Michel et Alex, 51 % de de TVA ou pas, moi je vais parler de 51 % de recettes dynamiques dans les régions de droit commun, contre 21.5 chez nous, à-peu-près. Voilà ! On va parler de recettes dynamiques, la fraction de TVA, effectivement, elle peut être amenée à un peu plus de 30 %. Mais sur les recettes dynamiques, nous avons un déficit d'environ 30 %. Nous avons dans la structure budgétaire de notre Collectivité, des recettes qui sont soit à tendance baissière, soit non dynamiques parce que non, je dirais, alignées sur la TVA.

Alors là, vous l'aurez compris, quand d'un côté nous avons forcément des dépenses qui remontent de façon mécanique, non pas non maîtrisées, mais non choisies, le terme est important, non choisies, et de l'autre côté nous avons des recettes qui sont contraintes, baissières, et je vais reprendre mon propos de ce matin, sur la fiscalité propre, sur la fiscalité que nous maîtrisons, et je reviendrai sur l'aspect Constitution, l'article 72-2 me semble-t-il, je regarderai ça, sur l'autonomie financière des collectivités. Lorsque nous votons nos taux, nous l'avons dit ce matin, alors il y a eu un débat et je remercie le Président de l'exécutif de faire appel à la commission des finances pour justement travailler sur cette partie taux et taxes. Mais in fine, même si on peut partager la vision de Paul-Félix, avec des recettes aussi contraintes, chaque million d'euros est important, bien entendu, chaque million d'euros est important, tant au niveau des dépenses de gestion qu'au niveau des recettes.

Mais lorsque on se retrouve avec une collectivité qui a un 1.4 milliard d'euros de budget réel, on va dire, et que nos marges de manœuvre, je vous le disais, si nous avons fait le choix de faire appel au levier fiscal cette année, nos

marges de manœuvre, je vous l'ai dit, dans des proportions raisonnables, si nous avons activé les leviers fiscaux, seraient à-peu-près 5 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Alors certes, dans le contexte, c'est important, mais 5 millions, à l'échelle du 1.4 milliard du budget, on est tous d'accord, c'est anecdotique, ce n'est pas raisonnable et on ne peut pas se projeter avec de telles marges de manœuvre. Quand d'un côté on nous dit « voilà, votre fiscalité propre vous permettrait ou vous permettra d'avoir quelques millions d'euros de recettes supplémentaires si tant est que vous activiez le levier fiscal, que vous alliez ponctionner une population qui se paupérise, une population qui est en grande difficulté, eh bien vous pourriez glaner quelques millions d'euros », nous, nous disons aujourd'hui, à périmètre constant et à iso périmètre, ce n'est plus possible.

Alors je ne vais pas faire appel à l'autonomie qui rend tout le monde heureux, je ne vais pas y faire appel, je vais faire appel aujourd'hui à un processus qui est en cours, mais en parallèle de ce processus, il nous semble, nous groupe de la majorité, qu'il faut dès à présent engager les travaux au sein de cette Assemblée dans le cadre du processus, mais pas que. Le processus est un processus à temps long, à moyen terme. Non, nous devons aussi raisonner sur le temps court. Le temps court, qu'est-ce qu'il va nous permettre de faire ? Eh bien, faire un travail au sein de cette commission des finances, du coup, j'espère que chaque groupe viendra apporter sa pierre à l'édifice, j'espère très sincèrement que nous serons tous présents, nous pourrons travailler dans la concorde, dans l'intérêt collectif des Corses et de la Corse et que nous allons pouvoir établir un projet très rapidement de futurs pactes budgétaires, de futurs pactes, fiscal et financier, avec l'État parce que nous avons des choses à réclamer.

Et pour le coup, je vais rejoindre Josepha, il y a des choses qui nous sont dues. Nous ne sommes pas en train de quémander, nous ne sommes pas en train de dire que nous sommes moins bien traités que les autres, nous l'affirmons. Nous avons des choses qui nous sont dues, tant au niveau de la DCT que la fraction de TVA et d'autres recettes qui nous paraissent aujourd'hui minorées par rapport à l'apport de la Corse dans la France et dans ses recettes fiscales. Ça, c'est le premier point.

Une fois qu'on a parlé de ses recettes et de ses dépenses, effectivement la situation se dégrade. Nous n'avons jamais dit, le Conseil exécutif n'a jamais dit que la situation ne se dégradait pas. Alors là encore, ce n'est pas que nous l'assumons, nous le constatons, nous l'avons dit lors du budget de transition, nous savons que, à périmètre constant, et je me répète, nous allons vers des moments qui seront difficiles à gérer, mais gérables parce que la responsabilité du Conseil exécutif, du Président du Conseil exécutif et de notre groupe, c'est de garantir aux

Corses que cette Collectivité, bien entendu, perdurera et continuera à avoir un rôle prégnant. Et sur le rôle de la Collectivité, je m'étendrai dans une seconde partie de mon propos.

Ces ratios, aujourd'hui, certes, il se dégradent, mais ils sont loin des seuils d'alerte. Alors effectivement, lorsqu'on franchit le seuil d'alerte et quelques collectivités dans notre île ont franchi, ou sont près de le franchir, oui, les maux de tête arrivent, les migraines, on l'a dit, c'est vrai, il faut les anticiper, il faut s'y préparer, d'où ce travail sur la fiscalité qui nous attend. On nous a reproché, pas plus tard que ce matin, j'écoutais une émission radio où on nous disait que le grand absent de ces débats ou des débats d'hier, était la fiscalité, l'économie.

Alors de prime abord, on pourrait presque partager, mais ça a été dit hier par le Président de l'exécutif, un pas après l'autre, un pas après l'autre ! C'est comme ce qui a pu, non pas nous opposer, mais avoir des visions divergentes sur les matières qui sont dans la loi organique. Là encore, d'abord on choisit et ensuite effectivement, on travaille et on rédige la loi organique.

Donc, nous avons besoin aujourd'hui, pour consolider ces ratios et éviter une dégradation de la situation financière de la Collectivité au-delà des seuils acceptables, d'avoir un véritable travail en premier lieu, parce qu'avant de parler de recettes, parlons de gestion, en premier lieu, des indicateurs de gestion, des choix forts sur nos dépenses. Ça, c'est indispensable. Nous devons aujourd'hui avoir non pas une meilleure maîtrise des dépenses, mais pouvoir nous projeter et faire des choix.

Mais ce que vous demandez collectivement, on ne peut pas d'un côté nous dire qu'effectivement sur la culture, les crédits baissent, sur les sports, les crédits baissent. C'est une réalité, nous le regrettons, nous espérons pouvoir changer la donne. Mais ce qu'il aurait fallu dire aussi, c'est que sur le social et la santé, les crédits augmentent et qu'en responsabilité, il faudra bien que nous priorisions, il faudra prioriser nos interventions. Je pense que là-dessus on est tous d'accord.

Effectivement, il a fallu faire des choix dans ce budget, des choix politiques, des choix assumés, parce que si certains secteurs se sont vus amputés de quelques centaines de milliers d'euros ou de quelques millions d'euros, c'est parce qu'ailleurs, l'urgence nous impose d'être beaucoup plus proactif.

Donc là encore, on parlait et Jean-Michel parlait de régions de droit commun, de départements.

Eh bien nous, nous sommes tout ça. Nous sommes tout ça ! Et j'ai envie de vous dire, non seulement nous sommes tout ça, mais nous sommes aussi, et je

suis bien placé pour en parler, nous sommes presque aussi des EPCI, voire des communes parce que nous sommes au soutien de tout le bloc communal. Et ça sera la seconde partie de mon propos.

Notre force de frappe, notre force d'action, elle se situe où ? Elle se situe dans la capacité de la Collectivité de Corse à être au soutien des territoires. Alors que l'on soit sur Porto-Vecchio, sur Ajaccio, sur la CAB ou ailleurs, nous avons tous une sensibilité, on pourrait espérer plus, oui, on pourrait espérer plus. Mais la réalité, et je vous ramène notamment au soutien aux territoires, à l'aide aux communes, la réalité de notre territoire qui n'est ni une région de droit commun, ni un département, tout de même, quand vous avez et on ne va pas aller loin, dans les Alpes de Haute-Provence, sur un département, quand vous avez des régions Sud-PACA par exemple, qui ont des taux d'intervention, je vais vous rappeler les taux, à tous ici, pour l'impact sur le bloc communal, taux d'intervention sur les communes de moins de 350 habitants : 80 % au soutien des projets ; communes de 350 à 1 000 habitants : 70 % ; 2 000 à 3 000 : 60 %, ; de 3 000 à 10 000 : 50 %, ; plus de 10 000 : 40 % ; le taux moyen : 60 %.

Je vais maintenant vous indiquer les taux moyens en France. Sur les communes de moins de 100 habitants, c'est 70 % ; de 250 à 500, c'est 55 % ; de 500 à 1 000, c'est 40 % ; plus de 1 000, c'est 25 %.

Alors oui, effectivement, il y a des millions d'euros qui vont vers le bloc communal, mais ça c'est un choix politique, c'est un marqueur politique. Nous l'assumons ! D'un côté, on vient nous expliquer que l'investissement baisse. C'est vrai, l'investissement est aujourd'hui en baisse par choix, parce que c'est un choix budgétaire indispensable. Mais quand même, ce soutien au bloc communal, il aurait été souhaitable et il aurait été honnête intellectuellement, d'en parler un petit peu. Avec un tel taux d'intervention sur les territoires, la Collectivité de Corse aujourd'hui, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle vient se substituer aux territoires, aux communes, aux intercos, pourquoi ? Parce que nous avons des territoires, et notamment sur le rural, qui sont extrêmement pauvres ou qui deviennent extrêmement pauvres.

Mais pour autant, cette paupérisation, je parlais des populations, mais des intercos et des communes, vient malheureusement, je dirais, en opposition avec le besoin, c'est-à-dire que plus on a une commune pauvre, plus on a de besoins. La commune ou l'interco ne peut plus répondre à ces besoins sur le territoire d'une population vieillissante, je ne vais pas faire le lien avec l'APA, on en a déjà discuté sur le social, avec le besoin d'accompagnement de nos seniors, mais plus les intercos sont dans la difficulté, plus elles sollicitent la Collectivité de Corse. Ça, c'est la réalité du fonctionnement quotidien de la Collectivité de Corse. Elle doit porter d'un côté ses propres projets, elle doit aussi répondre à un

besoin de plus en plus important des collectivités, notamment des EPCI et des communes.

Alors dans cette équation, vous l'aurez compris, on va parler budget, l'équation budgétaire, elle devient quasi insoutenable, quasi insoutenable ! D'un côté, on demande de plus en plus, ça a été dit, les communes les intercos demandent de plus en plus ; de l'autre, nous avons aussi de la maîtrise d'ouvrage propre à assumer. Il faut faire des choix, effectivement il faut faire des choix. Le choix qui a été opéré, c'est d'être au soutien des territoires. Ça, c'est une réalité.

La vraie question qui se pose aujourd'hui, parce que ça n'a pas été abordé, pourrions-nous continuer ? Pourrions-nous continuer à avoir de tels taux de financement, de soutien ? Nous, ce que nous disons, c'est que nous voulons continuer. C'est une volonté propre, forte du Président de l'exécutif. Mais pour pouvoir continuer, eh bien oui, il faut faire des choix, des choix parfois douloureux, un petit peu moins de maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, il faut être plus au soutien des territoires. Mais in fine, est-ce que la Collectivité de Corse aura les moyens dans les années à venir d'avoir exactement le même rôle à isopérimètre sur les recettes ? La réponse, je vous la dis, en responsabilité, c'est non ! Soit, nous avons aujourd'hui des recettes qui progressent, des recettes qui vont être au niveau des attentes des territoires de la Collectivité, soit nous serons forcément dans l'obligation de changer de braquet. Ça, c'est une réalité. Et ce ne sont pas les élus du rural qui sont ici qui pourront me dire le contraire. Je me tourne vers Cathy Cognetti par exemple, je crois que Cathy, qui ne m'écoute plus d'ailleurs, elle est perdue Cathy, je crois que sur ton territoire Pascal Paoli, je crois qu'on a de grands besoins me semble-t-il, de très grands besoins, de plus en plus de besoins !

(Brouhaha).

Alors ce bloc communal, je vous le disais, quand on parle de réforme, Jean-Christophe parlait de réforme nécessaire de la Collectivité de Corse, on peut partager, mais la réforme, je vais répéter ce que j'ai déjà dit, elle ne peut pas s'opérer de manière unilatérale. Si aujourd'hui, on réforme notre vision du territoire, si nous réformons tous ces dispositifs qui fonctionnent, je vous le répète, parce que là je ne parle pas simplement de projets, je parle de crédits de paiement consommés, je parle de consommation sur le territoire, si nous réformons ça, en amont, la discussion doit être avec le bloc communal et pour qu'il y ait discussion avec le bloc communal, moi je crois fortement dans la future architecture administrative de notre île et elle passe par le processus, mais pas que.

Mais c'est là aussi que nous allons pouvoir décliner une future, je dirais, architecture administrative de l'île, avec évidemment, alors je vais reprendre le

terme, ce n'est pas un tabou, on parle de métropole, on parle de comité des communes, on parle de communes, on parle de comités d'agglomérations, mais derrière tout ça, il y a des compétences, plus que des compétences, il y a les moyens d'assumer ces compétences. Et aujourd'hui, ni la Collectivité de Corse, ni les intercommunalités, Xavier, je reprendrai une phrase que je fais mienne et que je partage, j'ai suivi ton intervention au niveau de la CAPA sur les finances et sur les investissements, mais aussi la nécessité d'être très prudent sur les dépenses. Donc, ce qui est valable à la CAPA l'est tout autant à la CAB, et elle est tout autant ici.

Donc on ne peut pas aujourd'hui décorrélérer la difficulté qu'ont les régions de droit commun, les départements, les intercos, les communes, et ici, alors que nous sommes tous des élus de terrain pour la plupart, faire comme si nous étions dans une bulle où tout se passait mal et sans raison. C'est la conjoncture qui impose aujourd'hui cette trajectoire qui ne nous convient pas, ni à vous, ni à nous.

Donc pour lutter contre cette trajectoire, je le disais, tout d'abord, il va falloir que nous puissions avoir une véritable réflexion sur la partie dépenses, comment aujourd'hui mesurer les dépenses. Mais quand je dis mieux gérer, et là me tourne vers le service, notamment avec Alexandra Folacci que je remercie pour les documents et pour son aide, on est aussi dans une évolution des dépenses qui est maîtrisée, qu'on le veuille ou pas. La moyenne de l'évolution des dépenses au niveau national, sur les collectivités et sur les régions de France, c'est 2,8 points. Nous c'est 2,9 points, on n'est pas en dérapage.

Alors après, bien sûr j'ai entendu les ratios que citait, je ne sais plus si c'était Jean-Michel ou Jean-Christophe, peu importe, sur les 1 500 euros par habitant, sur les 4 500 euros. Mais aujourd'hui quel territoire en France a les spécificités de la Corse ? S'il y en avait d'autres, on n'aurait pas eu le débat d'hier. Nous sommes une île, une île méditerranéenne, une île montagne, avec 2 grands pôles, 3 pour ne pas froisser Jean-Christophe, avec 3 grands pôles, où la population pour grande partie, a élu domicile. Mais nous avons aussi notre ADN, la défense du rural.

Alors moi j'entends 100 000 habitants à Ajaccio, 100 000 habitants à Bastia, je l'ai déjà dit, c'était la vision d'un ancien préfet et le reste, le rural. Oui, mais ça, c'est notre ADN de défendre le rural. Aujourd'hui, on ne peut pas nous dire qu'il y a un autre territoire en France qui a autant de précarité dans le rural, des centaines de communes avec 30, 40 habitants, 20 habitants. Mais les besoins sont là quand même. Les transports, il faut les amener jusqu'à nos villages, la fibre, il a fallu l'amener au fin fond du Giussani, au fin fond de la Tavagna, au fin

fond de l'Orezza, la fibre il a fallu l'amener pour essayer de redynamiser nos villages.

Tous ces travaux-là, on me dit : on ne voit pas de travaux structurants. Avoir connecté et fait basculer la Corse du rural dans le 21^{ème} siècle, vous pensez que ce n'est pas structurant ? De pouvoir aujourd'hui proposer à un jeune de se réinstaller au village parce qu'il y a du numérique, parce qu'on est connectés, parce qu'on peut travailler en télétravail de chez soi, vous pensez que ce n'est pas un ouvrage structurant ? Mais, c'est très structurant.

Alors après, il manque peut-être des ponts, il manque peut-être des routes. Je ne m'avancerai pas sur la PPI, je crois que le Président de l'exécutif en parlera et les conseillers exécutifs aussi.

En tout cas en ce qui nous concerne, aujourd'hui nous savons que nous sommes lanceurs d'alerte. Ce budget-là, c'est un budget contraint.

Ne nous demandez pas, et vous êtes trop intelligents pour le faire, ne nous demandez pas au vu de nos recettes, quand je dis nos recettes ce n'est pas celles de la majorité, c'est nos recettes, celles de la Collectivité, au vu de nos recettes de maintenir le niveau d'investissement de l'année précédente. Et là je vais aussi faire un petit focus, les trois dernières années, on a atteint un plafond de verre en investissement. On ne peut pas comparer l'année 2023 à l'année 2024, nous avons eu un taux d'investissement qui n'a jamais été atteint, un montant d'investissement jamais atteint.

Eh bien oui, aujourd'hui il y a un recul. Pourquoi ? Eh bien, parce que nous avons des recettes qui se contractent, nous avons des besoins très importants dans d'autres secteurs et que de passer de 360 ou 350 à 330, ce n'est pas se dédire, ce n'est pas être en échec, c'est assumer la responsabilité et assumer le contexte.

Moi, je ne suis pas rentré dans les chiffres, vous l'avez compris, j'ai plutôt voulu aller sur quelque chose de très pragmatique. Nous sommes effectivement dans une situation, alors transition, tournant, alerte, ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas, après la journée que nous avons vécue hier, décorrélérer ce que nous avons dit collectivement, ce que nous avons voté quasiment à l'unanimité, à cette journée d'aujourd'hui.

Ce budget, il ne sera pas sauvé par l'autonomie. L'autonomie participera au redressement des recettes et du budget. Nous avons un travail à faire à l'interne sur des facteurs endogènes, nous avons aussi malheureusement beaucoup de facteurs exogènes qui viennent nous pénaliser.

Donc, ne décorrélons pas la journée d'hier à celle d'aujourd'hui. Elles sont étroitement liées.

Ce que nous disons, nous savons où nous allons, le cap est fixé, oui, 2030, peut-être même avant. Ce sont, alors on va parler de lignes rouges, attention de ne pas passer de l'orange au rouge, nous avons 2, 3 ans devant nous pour, non pas redresser, mais stabiliser la situation, revenir à des ratios meilleurs que ceux qui sont aujourd'hui, même s'ils ne sont pas dans le rouge. Et ça, c'est par le travail, mais c'est aussi, et je le dis, quand on parle de transfert de fiscalité, ce n'est pas une chimère, on a envie d'avoir aussi une fiscalité dynamique que nous maîtrisons, nous avons envie aussi de pouvoir décider de nos taux autrement que ce qui nous est proposé aujourd'hui. Et ça c'est le sens du processus et c'est le sens de l'évolution budgétaire que nous souhaitons.

Alors pour finir, puisque chacun a apporté son petit trait d'humour, tout le monde a parlé du fond du cœur et je connais suffisamment les uns les autres pour savoir que vous n'avez pas parlé du fond de la rancœur.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Eccu ! Qual'hè chì vole piglià a parolla ?

Georges Mela, il vous reste cinq minutes.

M. Georges MELA

Ça va être encore plus rapide, parce que les uns et les autres se sont exprimés sur le budget. Louis m'a tendu la perche, lorsque je me suis exprimé sur le rapport 52, lorsqu'il a trouvé anormal, quelque part, que j'associais aux recettes et à l'optimisation des recettes sur lesquelles on voulait les uns les autres s'exprimer, qu'il était maladroit ou inconvenu d'y rapprocher l'investissement et la dette de la Collectivité. Il me semblait que ce sont des choses qui allaient de pair. J'ai regardé, au cours de mon intervention, cette partie-là n'a représenté qu'un quart.

Je voudrais en parallèle en revanche, puisque nous nous sommes, les uns et les autres, associés à chaque fois aux présentations qui étaient faites et notamment, j'ai en tête un rapport sur un observatoire territorial « logement d'étudiants », que nous avons voté au mois de décembre dernier. Et je ne cible personne dans le comportement, mais je souhaite justement savoir comment les uns et les autres sont susceptibles de pouvoir se comporter dans le futur. Dans certaines interventions qui ont été faites, on y parlait certes du logement des

étudiants, mais aux 3/4 c'était bien entendu dirigé sur de la spéculation immobilière.

Alors je préfère que ce soit moi qui intervienne là-dessus, sur la spéculation immobilière, parce que je sais qu'à chaque fois, c'est particulièrement une région qui m'est chère qui est visée. Donc, je crois que ce que l'on accepte d'un côté, parce que je ne vois pas le rapport, on devrait l'accepter d'un autre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je repasse tout de suite la parole... Ah oui, pardon.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Juste pour revenir sur les propos qui ont été tenus, puisque les territoires ruraux ont été évoqués, je voudrais juste faire un petit rappel, que ce qui fait territoire, c'est l'accessibilité au lieu et ce qui permet son développement. Et ce qui nous fait défaut actuellement, c'est un réseau routier qui permette aux gens d'accéder plus rapidement et de développer ces territoires.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Toutes les formes de connectivité, personne ne dira le contraire, que ce soit physique mais aussi immatériel, c'est essentiel au 21^{ème} siècle. Essentiel ! Une minute, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

J'ai bien écouté les propos du président de la commission des finances, je partage, nous avons échangé. Cela dit, l'investissement, on ne va pas revenir dessus et reprendre les chiffres. Mais il y a quand même des petites choses, quand on me dit : on est à-peu-près à stabilisation des effectifs depuis 2018, moi j'ai aujourd'hui la prospective, l'année dernière : 4 281 agents, cette année : 4 328 prévus, titulaires, plus les contractuels. D'un exercice à l'autre, c'est 47 agents en plus, 21 titulaires et 26 non titulaires.

C'est ce qu'il y a dans le rapport dans le budget. 2018 : 4 351 agents, 2024 : 4 328. Oui, si on se tient là, on ne voit dans le cadre qu'une partie, c'est une approche partielle. Et c'est toujours là où encore une fois je viens et nous butons. Mais entre-temps, au cours de ces 9 exercices, il y a eu plus d'une centaine de

départs chaque année à la retraite, ce qui veut dire qu'il y a 900 personnes en plus. Est-ce que justement la résorption, les économies ne doivent pas être faits ici, sur ces charges de fonctionnement et ces dépenses de fonctionnement ? C'est peut-être là qu'il faut agir.

Quand on fait les ratios, même si on diminue un peu l'investissement dans une collectivité, ce n'est pas ça qui va modifier et changer drastiquement les ratios. Ces chapitres-là, c'est la gestion au 011 et au 012 qu'il y a des efforts mais considérables et des vrais choix à faire.

Ce qui permettrait aussi de faire des économies, de restructurer l'organigramme de notre Collectivité de manière plus efficiente. Je suis au regret de vous le dire, que ça n'a pas été fait. Il n'est jamais trop tard, on est toujours à temps de bien faire, et c'est sans aucune rancœur ni rancune, parce qu'on est là pour ça.

Mais je prends toujours le cas et je le reprends encore une fois, si nous nous étions comportés de la même façon dans une commune, et je m'adresse à aussi à tous les maires, toutes tendances confondues, je crois que nous aurions été sanctionnés, on nous aurait rappelés, parce que qu'est-ce que nous aurions été obligés de faire ? D'aller sur de la fiscalité, une augmentation de fiscalité.

Alors ensuite, l'autre approche, moi je ne suis pas tout à fait partagé, 5 millions d'euros par ci, 5 millions d'euros par-là, c'est très important. Et l'approche 5 millions d'euros, ça fait 03, mais ça pourrait être 7 ou 8 d'économie. Au final sur l'exercice budgétaire, ça peut faire 20 ou 25 et sur une mandature c'est énorme, ça couvrirait au moins un an ou deux d'augmentation de dépenses réelles de fonctionnement, en pourcentage, Donc, ce n'est pas négligeable, ce n'est pas négligeable !

Et le moment est venu, et je le dis avec force et conviction, il faut agir et agir vite et dans les 2 ou 3 années qui viennent. Ce qui n'a pas été fait avant, nous oblige aujourd'hui, et vous le faites, en faisant des coupes sombres dans des domaines qui sont aussi votre ADN et aussi la nôtre, nous sommes dans des zones rurales, même si nous sommes en périphérie de zones urbaines ou de métropoles, nous sommes en zone rurale. Quand nous sommes dans un village où il y a 150 habitants permanents, 136, 138, 150, on essaye de faire du développement, c'est du rural, on est dans le rural. Nous sommes nous aussi dans le rural et nous sommes confrontés à cela avec des documents d'urbanisme aussi. Donc tout ça aujourd'hui, il est plus qu'urgent de le faire.

Voilà ce qui est tout simplement dit. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Louis Pozzo di Borgo d'abord et ensuite Hyacinthe Vanni.

M. Louis POZZO di BORGO

Très rapidement pour conclure et sans rentrer dans un chjame è risponde, ce n'est pas le but. Simplement attention aux raccourcis. Effectivement, 2018, 2023, à quelques agents prêts, même effectif. Mais de dire qu'il y a 900 agents en plus, ça voudrait dire que ces 900 agents ne travaillaient pas. Si on aurait pu se priver de 900 agents, je veux dire...

Alors évidemment, on aurait pu lors de la fusion mutualiser des services, mais tout à fait, on le partage tous. En revanche, ce qu'il faut avoir aussi en tête, Xavier a omis de le dire, c'est que, et je l'ai déjà dit, les compétences et les champs d'intervention de la Collectivité en 2018, ne sont pas tout à fait ceux de 2023. Notamment, nous l'avons dit, sur le social, sur l'aide aux personnes âgées. Nous avons aussi beaucoup de secteurs où nous avons eu besoin de renforts.

Donc 4 300 en 2018, les 4 300 en 2023, peut-être, ce n'est pas notre vision, ça aurait pu être 4 000 ou 4 100. Mais les agents de la Collectivité ont chacun une fonction, un rôle et dans l'évolution des années, le champ d'intervention de la Collectivité a grandement augmenté.

Et pour terminer, Xavier, attention à la notion de métropole rurale, je pense que ça en France, ça n'a pas encore été inventé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Sans alourdir le débat, très rapidement, en trois minutes, Madame la Présidente, ou en quatre.

Tout d'abord, je garderai une petite boutade pour la fin pour Xavier, ùn sò micca cantà, malheureusement... Possu ancu amparà !

Plus sérieusement pour dire qu'on est tous en responsabilité, on gère tous des responsabilités, que ce soient des mairies, des intercommunalités ou des services d'incendie et de secours. Et j'écoutais Madame Bozzi avec attention, un

bon budget, c'est un budget où on réduit le fonctionnement, où on augmente l'investissement.

Mais est-ce que dans le contexte actuel, les uns, les autres aujourd'hui, on peut arriver à faire cet exercice ? C'est quand même difficile, à effectif constant, quand on gère quand même assez bien et qu'un certain nombre de mesures nous sont imposées, je vous admire, si dans votre commune ou dans votre intercommunalité, vous êtes à effectif constant et à un budget de fonctionnement en baisse.

Moi personnellement, je suis incapable de faire cet exercice. C'est-à-dire qu'à effectif constant, avec l'augmentation du point d'indice, etc., eh bien automatiquement, on a une augmentation, cette année je crois de 3,5 % qui nous est imposée, je ne parle même pas du GVT, etc. Et quand on a une politique un peu sociale, on arrive de suite à des taux... Et à effectif constant, je parle.

Donc, je regarderai avec attention les budgets de votre commune et de votre intercommunalité, si j'y vois une baisse du fonctionnement, je vous féliciterai, parce que pour moi c'est impossible, ça m'est quelquefois reproché. Mais je ne pense pas que ce soit possible pour beaucoup de personnes, ni à la CAPA, ni à la CAB, ni ailleurs, ni à la communauté de communes Pascal Paoli, ni ailleurs, et sans activer le levier fiscal, bien entendu.

Après, je pense que quand on dit que rien ne se fait, que c'est l'immobilisme, etc., ça tombe bien parce que regardez, je pense que ma collègue et amie Cathy Cognetti l'a vu, le Rustinu est à l'honneur cette semaine sur ViaStella. Trois communes, pas nationalistes, dont la mienne, mais quand même qui ont eu des moyens considérables pour se développer. L'autre jour, j'étais à Ponte-Novu, représenter le président, on inaugurerait 3 appartements financés par la Collectivité de Corse et l'État, et bien entendu 2 autres appartements achetés avec « Una casa per tutti, una casa per ognunu », et ces trois maires unanimement, me disaient que jamais ils n'avaient été autant soutenus par la Collectivité de Corse, jamais ! Une boulangerie à Bisinchi soutenue par l'ADEC, la CADEC, tous les montages financiers, etc., etc.

Ça, c'est la réalité de ce qui se fait dans le rural profond, grâce à la Collectivité de Corse, à l'État aussi et grâce à tous les acteurs. Mais ça, c'est du réel, c'est du concret, perchè Bisinchi, in Pastureccia, ind'è u Valle di Rustinu, ci hè poca ghjente, poca vita, je vois Marie-thé sourire parce que sorte di Pastureccia ancu ella, cume Cathy di Bisinchi. Et là on est tous obligés de reconnaître, qu'on soit nationalistes ou qu'on ne soit pas d'accord politiquement, que l'action de la Collectivité, elle est vitale. Je ne parle pas bien entendu de l'eau, de l'assainissement et de tout Cathy, de tout le reste. Et je pourrais parler aussi bien de Morosaglia, di Campile, è di tutti sti paisoli qui aujourd'hui, c'est nous qui

sommes là présents, et l'action pour ces maires et pour ces villages, elle est considérable.

Et ce qui a changé, moi je ne parle pas du passé, ce qui a changé, c'est que tout le monde est traité de la même façon, c'est que tout le monde est traité de la même façon ! J'insiste. Et vous le savez toutes et tous, quelquefois avec un peu de retard, peut-être, à vérifier. Mais tout le monde, ce n'est pas parce qu'on est nationalistes, qu'on a plus de subventions que les autres, et ce n'est pas parce qu'on ne l'est pas, qu'on en a moins. Tuttu u mondu listessu, mi pare, in tutti i casi, c'est ce qui me remonte de maires qui ne sont pas nationalistes.

Pour aller après dans ce que j'ai connu, dans un passé très proche, 23 millions d'euros de crédits de paiement sur le chemin de fer. C'est énorme, c'est une révolution. C'est quelque chose qui a été impulsé, c'est un choix politique très fort. Et je pense que ça n'a jamais été fait.

La CCVU, elle est mise en place aujourd'hui, elle est là.

Pour la petite boutade pour Xavier Lacombe, lorsque j'ai pris, je pense que Cathy Cognetti était au conseil d'administration depuis le début de la SEM, nous avons quand même bien travaillé, lors d'une réunion avec les partenaires sociaux, j'avais dit que la CCVU serait mise en place, elle n'était pas prévue sur la Balagne, le PEI ne prévoyait pas la CCVU sur la Balagne.

Nous avons dit, j'avais dit : on mettra tout en œuvre pour que la CCVU arrive en Balagne. Il y a un monsieur, un amicu, chî m'hà dettu : Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, la CCVU en Balagne, elle arrivera lorsque les poules auront des dents. La CCVU est installée en Balagne actuellement, Madame la Présidente, grâce à vous, c'est vous qui êtes allée décocher les crédits européens...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et les poules ont des dents !

M. Hyacinthe VANNI

Et les poules ont des dents !

Alors, je dirais que u trenu ghjunghjerà in Folelli, è ancu puru in Portivechju, è ùn hè micca Tonì chî hà dà dî u cuntrariu, perchè l'aspetta cù pacienza, è tutti i merri di a cumunità di cumune è ancu aldilà, l'aspettanu cù pacienza.

Donc voilà, je pense que je suis peut-être un rêveur je vais peut-être un peu trop vite, mais l'histoire, c'est celle-là. Ça fait du bien de rêver mais quelquefois de réaliser ses rêves c'est encore mieux. Et je pense que ce rêve-là, il sera réalisé très prochainement. Mais en tout cas c'est la volonté unanime, et ce n'est pas Marie-Thé Mariotti qui va me contredire, de tout le monde.

Pour revenir très concrètement sur quelque chose que je connais encore mieux, le service d'incendie et de secours, ne parlons pas d'héritage, Guy Armanet pourrait en parler mieux que moi. Mais des décisions qui ont été prises, je parle sous le contrôle de l'ancien président, les décisions qui ont été obligées d'être prises à l'époque, où on vend un siège social à une compagnie d'assurance et qui nous plombe pour les 30 ans à venir. Ces décisions, elles étaient là, Monsieur le Président, et qu'a fait la Collectivité de Corse ? Elle a racheté pour 6 millions d'euros et elle a permis au service d'incendie et de secours de se développer, de construire d'autres casernes, la caserne de Bastia qu'on inaugure, puisqu'il n'y a rien qui se fait, le 6 avril. Un dossier qui traîne depuis 25 ans, insalubre, cumedie, greve è cumpagnia, on y arrive ! La caserne de Galeria, qu'on inaugurerait sûrement, je ne parle pas d'Ile-Rousse è di tuttu u restu, la caserne de Galéria, M. Guidoni, Caru Petru, qu'on inaugure au mois de mai, dans le rural profond où l'hiver, il y a tout au plus 200 personnes, mais où l'été on arrive à 1500. C'est ça le paradoxe aussi de notre budget, est-ce qu'il fallait la faire ou pas la faire ? Est-ce que c'est 200 personnes, elles ont les mêmes droits que les personnes qui habitent à Calvi ou pas ? Pour moi oui, pour nous oui, c'est une décision politique forte !

La caserne de la Porta qui sera inaugurée au mois de décembre, quandu sò ghjuntu per a Porta a prima volta, u merre m'hà dettu : « ùn cullate più quì, face 20 anni ch'elli collanu à cuntà ci e chjachjare, viaghjate a vostra strada ! » Andate à vede avà, simu guasgi à u tettu, et le 4 décembre nous inaugurerons.

Et je passe sur la rénovation de Cervione... enfin « je passe », je ne passe pas, la rénovation de Cervione au mois d'octobre, Ghisonaccia, collaboration avec la mairie, Ghisoni qui est terminée où les personnes ont intégré la nouvelle caserne qui est portée par la mairie et bien entendu, le service d'incendie et de secours. Mais quand je parle de service d'incendie et de secours, c'est la Collectivité de Corse aujourd'hui. Dopu, pudesse ch'ùn femu nudda, mà femu à pena qualcosa pianu, pianu, è quelli chì sò à i cunsiglii d'amministrazione, a sanu : la rénovation de Luciana qui arrive, la rénovation de Ponte-Leccia qui arrive, etc., etc., grâce à l'investissement sans précédent, sans précédent !

Ça, ce ne sont que les bâtiments, je ne parle même pas aujourd'hui des équipements en termes de véhicules, en termes de lutte incendie. Et vous l'avez vu, ça porte ses fruits. Et nous sommes obligés, comme vous le savez, grâce à

l'État qui investit dans notre (inaudible) capacitaire, de mettre notre quotepart. Ça, c'est du concret. Et je ne parle que dans mon secteur, ça, c'est du concret. Quand on change la vie des gens, quand, pas plus tard qu'avant-hier, quand vous équipez vos ambulances de nouveaux systèmes qui sont révolutionnaires en termes de santé, en termes de secours à la personne, ça c'est du concret.

Voilà Monsieur le Président, et donc bien entendu, Véronique Arrighi, s'associe à moi, parce que tout ce qui est fait dans le 2B est fait dans le 2A, vous nous donnez les moyens de faire et nous faisons, et nous faisons vite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Eccu ! Allora avà, emu da passà a parolla à l'Esecutivu. Alex Vinciguerra.

M. Alex VINCIGUERRA

Nous ferons une réponse à 3 voix avec mon ami Gilles Giovannangeli et le Président.

Je ne vais pas retourner sur chacune des interventions. Vous avez bien compris qu'aujourd'hui le débat, c'est un débat qui porte sur l'alerte d'un budget dont un certain nombre de constantes se dégradent.

Alors, suis-je alerté ? Sommes-nous alertés ? Bien entendu. Sommes-nous inquiets ? Ce n'est pas la même chose. Si comme dans certaines collectivités, ma capacité de remboursement était à 12 ou 13 ans, je serais inquiet. Là, je ne suis pas inquiet, je suis dans les clous, mais je sais, on sait ce qu'il nous reste à faire. On sait qu'il faut réajuster dès cette année, d'où les décisions prises dans ce budget, réajuster un certain nombre de dotations.

A ce titre, concernant la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs, en 2019, nous avons un budget de 13 millions, 13,9 millions. La moyenne entre 2019 et 2023, c'est 14,4 millions, je parle en investissements. Nous proposons dans le BP 2024, 16,5 millions.

Toujours dans ce domaine, mais en fonctionnement cette fois-ci, 2019 : 21,178 millions, réalisés en 2023 : 26,745. Moyenne de la période : 24,422 millions, proposés en 2024 : 27,489 millions sur la culture, vie sociale, jeunesse et sport.

Donc, qu'est-ce qui se passe dans un certain nombre de domaines ? C'est qu'on a ouvert les autorisations de programmes massives et que les

investissements prévus ne se réalisent pas d'où la nécessité de réajuster un certain nombre de postes. Ça, ce sont des chiffres.

Je voudrais vous dire aussi qu'on a mis en place, sous l'égide du président du Conseil exécutif et avec l'ensemble de mes collègues, des groupes de travail, Bien sûr qu'on a un problème sur la gestion de la masse salariale. On vous l'a dit, on en est conscients. On va essayer de la régler, la régler, ce n'est pas licencier des gens, ce n'est pas ne pas renouveler les départs à la retraite puisque nous avons des besoins qui sont de plus en plus croissants, les compétences s'accroissent. C'est adapter notre organisation à nos besoins. Nous avons ouvert un groupe de travail à ce sujet, tout comme nous allons le faire sur les moyens généraux ou sur d'autres types d'investissements.

Enfin, je voulais corriger deux choses. La première, Monsieur Angelini, c'est vrai, vous avez raison de calculer l'investissement avec l'inflation, mais si je fais un calcul simple, en 2019, nous étions à 269 millions d'euros d'investissements, en considérant qu'en 2020 et 2021, il n'y avait pas d'inflation. Aujourd'hui, nous serions, selon votre logique, à 312 millions d'investissements, toutes choses égales par ailleurs. Or, nous sommes à 331 millions d'investissements. Donc, nous faisons plus malgré l'inflation.

Et, c'est faire un mauvais procès que de dire que c'est le PADDUC et l'absence de PADDUC qui limite l'investissement et notamment le travail dans le BTP. Ce n'est pas ça, vous le savez ici comme ailleurs, que c'est bien l'inflation et la hausse des taux qui viennent gripper ce secteur.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je ne vais pas vous répondre, ce n'est pas l'usage, mais je ne l'ai pas dit.

M. Alex VINCIGUERRA

Enfin, un dernier point, Monsieur Savelli, le calcul que je fais, c'est effectivement en comparant la Collectivité de Corse à une région, parce que je rentre en négociation et que je préfère la comparer à une région qu'à un département. Mais quand bien même, je prendrai votre hypothèse, d'ailleurs je ne vois pas pourquoi on rentrerait en négociation par le bas, ça serait stupide, quand bien même je prendrai votre hypothèse, ça serait quand même 124 millions d'euros de plus, 124 millions d'euros de plus. On n'emprunterait pas cette année, par exemple.

Donc je crois qu'il faut arriver, vous avez raison, à construire ensemble un corps de revendications solides qui puisse s'intégrer dans ce fameux pacte. Ce corps de revendications solides, il doit à la fois avoir une partie financière de

dotations, de projections, une partie fiscale très importante et pas seulement sur la fiscalité des collectivités, aussi, je pense, sur la fiscalité des entreprises et des particuliers, parce que quand on parle d'épargne populaire, très difficile à capter aujourd'hui sans différentiel fiscal. Donc ça, ce sont des points importants, parce que si on capte ne fût-ce que 10 % des 11 milliards d'épargne liquide, je ne parle pas d'épargne financière, ça nous fait 1 milliard. Donc, c'est autant de points sur lesquels nous sommes tous d'accord, qu'il nous faut travailler et on souhaite les travailler ensemble.

Donc je vous le redis, nous sommes alertés, mais pas inquiets.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Alors est-ce que c'est le budget que nous souhaitons ? Clairement non. C'est, et ça a été dit, un budget préparé de manière sérieuse, c'est un budget de rigueur, j'emploie le mot parce que la rigueur dans ma bouche, ça n'a rien à voir avec l'austérité et c'est un budget qui respecte deux grands principes : le principe de réalité et le principe de responsabilité.

La réalité, ça a été dit à plusieurs reprises par Alex, par Louis et puis par d'autres, c'est qu'on ne peut pas s'échapper du contexte, on ne peut pas préparer, construire un budget hors contexte, ça n'existe pas. Et le contexte, il est difficile de manière budgétaire, ça a été dit par Louis. La France aujourd'hui, elle est dans une difficulté budgétaire, un déficit public qui explose, une dette faramineuse, plus de 3 000 milliards. Et donc, des marges de manœuvre qui vont se jouer sur les collectivités. On le voit, ça se dit et ça va se faire et ça se fait déjà. On a un gouvernement qui construit une trajectoire d'appauvrissement des collectivités. Ça, c'est une réalité. Elle est factuelle, elle est indiscutable.

Vous connaissez le poids de la dette des collectivités dans la dette publique ? Dans les plus de 3 000 milliards, les collectivités, elles pèsent combien ? 8 % ! 8 % ! Et vous savez combien investissent les collectivités ? 70 % de l'investissement en France, il est porté par les collectivités. Concrètement, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les collectivités, elles financent leur investissement par leur épargne, par leur bonne gestion et par leur épargne. Et, c'est notre cas. Nous sommes parmi les collectivités, et on peut, de manière très factuelle, se comparer, on peut se comparer et vous verrez toutes les comparaisons ; et d'ailleurs nous, on peut soumettre l'étude du cabinet Klopfer qui démontre bien qu'on est plutôt dans la bonne moyenne quand il s'agit de comparer les indicateurs de gestion des collectivités.

Donc, il y a ce contexte-là, on n'y échappe pas. On vit en France, on ne le souhaite peut-être pas, on ne le désire peut-être pas, mais c'est la réalité et on n'y échappe pas à ce contexte-là.

Et en plus, doivent s'ajouter, ça a été dit à plusieurs reprises, les spécificités, les éléments de spécificité de la Corse. Alors, je ne vais pas revenir sur la structure de recettes sous dimensionnée, tordue qui est la nôtre et quand on se compare, on ne va pas regarder TVA, recettes dynamiques. Mais il est évident qu'on a une rigidité de structure de recettes avec des recettes qui sont relativement inertes, ce que ne connaissent pas notamment les régions.

Mais pire, moi j'ai envie de vous dire, un élément que je porte à la connaissance, quand on regarde les départements français qui, eux, ont la compétence sociale notamment, qui explose avec des structures de recettes qui ressemblent pour le coup à la nôtre, structures de recettes qui sont relativement inertes, on s'aperçoit de quoi ? Qu'est-ce qui a été fait au niveau national ? Il a été créé un fonds de sauvegarde de plus de 100 millions d'euros, pour ces départements : la Guadeloupe c'est 10 millions, la Martinique, c'est 10 millions. Nous, nous sommes plus département, on n'a pas accès à ce fonds de sauvegarde, pourtant nous en assumons les compétences, nous en assumons les compétences !

Donc ce fait de réalité, moi je pense qu'on ne peut pas y échapper, il faut que chacun l'ait en conscience.

Maintenant le principe de responsabilité qui est le nôtre, c'est de dire nous on ne fuit pas cette responsabilité, on assume aussi que gérer, c'est savoir aussi maîtriser ses dépenses, on l'assume, c'est indispensable et on le fait.

La trajectoire de dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse, elle est plus qu'honorable, elle est bonne, elle est bonne, elle est maîtrisée. Est-ce que cela suffit ? Est-ce que cela suffit ? Non, il faut faire mieux, c'est l'enjeu, il faut faire mieux. Mais faire mieux, Hyacinthe, je suis d'accord, ça ne veut pas dire forcément qu'il faut en diminuer le volume, ça veut dire qu'il faut en améliorer l'efficacité et la qualité. Et là, nous sommes tous d'accord, nous sommes tous d'accord, nous savons que nous avons ce travail à fournir, d'où le travail collectif qui s'est mis en place, qui est mené, qui doit se poursuivre, qui doit se prolonger, notamment avec la commission des finances. Mais nous pouvons faire mieux.

On a tous des exemples, on aura tout à l'heure à parler du budget des labos, moi je pense que c'est un bon exemple sur ce que l'on peut améliorer.

Troisième principe de responsabilité, les investissements. C'est la matrice de notre projet politique là-aussi, en termes budgétaires.

Nous, nous l'affirmons, le haut niveau d'investissement, c'est notre volonté. Elle est effective et même si on doit aujourd'hui, compte tenu des contraintes, réduire la voilure, elle reste à un niveau très important, et elle reste

au service des territoires. Tous les territoires aujourd'hui bénéficient de l'action publique de la Collectivité de Corse, soit parce que la Collectivité de Corse porte des projets en maîtrise d'ouvrage, et c'est 50 %, ça a été dit globalement, de nos investissements, soit parce qu'elle soutient les acteurs, communes, intercommunalités, mais bien au-delà, acteurs associatifs, porteurs de projets, monde économique, les SIS, l'action sociale. Tout ça, c'est une politique forte de la Collectivité au sein des territoires et de tous les territoires, aucun territoire n'est oublié.

Pour autant, on le sait, dans ce contexte de contraintes, on doit aussi être en capacité de fixer mieux les priorités, d'être en capacité de mieux programmer. C'est un travail que l'on a entamé et qu'on vous propose de continuer dans la méthode collective proposée avec 3 pistes, moi je les donne aussi. La première, c'est le paquet sur l'intérieur, le rural, ça fait partie de notre ADN, ça fait partie de notre projet politique. On le dit souvent, on cite souvent les propos d'un ancien préfet en disant qu'on est à rebours de la vision que posait ce préfet, à savoir de privilégier les financements uniquement dans les grands bassins de population. Nous avons vocation à continuer à soutenir plus fortement l'intérieur, le rural, la montagne. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous avons vocation à soutenir des projets de territoire. La vocation de la Collectivité, c'est d'être à côté des porteurs de projets dans des projets de dimension territoriale. C'est quelque chose qui est important. Et quand on regarde le territoire, on s'extrait aussi des petites logiques communales. Je crois que c'est important. Quand on finance un projet sur une commune, le projet doit irriguer aussi le territoire.

Et enfin, troisième aspect. Nous serons vigilants, nous le disons, nous serons vigilants aujourd'hui sur le fait qu'on ne peut pas venir taper à notre porte une fois que tout est décidé dans notre dos. Nous le disons particulièrement à l'État, lorsqu'il va voir des communes ou des intercommunalités et qu'il promet et qu'il propose des financements en disant, en bout de course, « pour le reste, allez voir la collectivité de Corse, elle viendra compléter », nous serons vigilants. Aujourd'hui, ce type de mécanisme, il n'est plus souhaitable parce qu'il n'est pas cohérent dans la vision d'ensemble.

Donc vous voyez, je crois qu'un budget sérieux, un budget d'adaptation à la réalité et un budget qui a vocation à se prolonger dans un acte collectif, de travail collectif pour pouvoir en valider l'exécution et préparer, bien entendu, les éléments budgétaires à venir.

M. le Président Gilles SIMEONI

Moi, je vais dire quelques mots, même si le débat a été complet et qu'il a vocation à se prolonger à travers, si vous l'acceptez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, à se partager avec un travail commun entre le Conseil exécutif et l'Assemblée, notamment la commission des finances.

D'abord sur la forme, saluer la qualité des interventions, parlées ou chantées !, et remarquer que, y compris dans la matière budgétaire où quelquefois les désaccords sont encore plus aigus que dans le domaine institutionnel, cela n'enlève rien à la politesse et à la cordialité de nos échanges et même celui qui, lors d'un diner qui, je l'espère, restera dans nos mémoires comme un élément positif, à Beauvau, celui qui s'est auto qualifié, je cite, « d'opposant farouche », m'a parlé aujourd'hui avec le cœur, et je l'avais bien compris comme ça.

Alors pour devenir sérieux un instant, globalement, dans la critique de l'opposition, il y a, on va dire, le travail normal d'une opposition. La présentation du budget, c'est l'acte politique par essence et donc, c'est celui au moment duquel on martèle jusque peut-être quelquefois, à les maximiser, voire à les caricaturer, les désaccords. Ça fait partie de l'exercice démocratique.

Ce que je retiens, et c'est ce que je voudrais que nous mettions peut-être comme base de travail dans nos échanges à venir, c'est que le constat sur l'essentiel est partagé. On va laisser de côté les critiques sur ce qui relève de notre responsabilité, à mon avis, une partie des critiques est fondée, une autre partie est plus injuste, j'y répondrai rapidement. Mais ce qui est certain, mais nous l'avions noté ensemble au fil des exercices budgétaires, c'est que nous sommes dans un budget dont la structure nous interdit par nature, quels que soient nos efforts, de répondre aux attentes, besoins et enjeux de la Corse et des Corses.

Alors sur les critiques, un mot. Moi je pense, pour reprendre par exemple la comparaison de Jean-Christophe Angelini, lorsqu'on est passés de 289 millions d'euros en moyenne avant la fusion, à 368 cette année, on n'est pas dans un exercice à somme nulle en appliquant l'inflation. Parce que même si on applique l'inflation et de façon globale, ce qui n'est pas le cas, on arriverait sur les 5 années en répercutant à chaque fois le taux moyen d'inflation, à une somme de 330 millions d'euros. Et donc, on est quand même encore à 38 millions d'euros en plus qu'en intégrant la majoration due à l'inflation. C'est la première remarque.

Deuxième remarque, c'est une réalité, mais tout le monde le constate, que les recettes augmentent moins vite que l'inflation. Et donc oui, c'est vrai qu'aujourd'hui, lorsque nous mettons 100 €, nous avons moins de prestations que lorsque nous mettions 100 € il y a 2 ans ou il y a 3 ans. Mais ce que je voudrais

dire, et là je compare, y compris d'ailleurs avec une lettre de Région de France que j'ai reçue hier, si on prend la comparaison régions, départements, en 2021 plus 6,8 % sur l'investissement au niveau national français. On est l'année post COVID, l'année de la relance que nous avons tous assumée. Là où les autres étaient à plus 6,8 %, nous, nous avons été à plus 23,3 %. L'année suivante, 2022 : plus 2,9 %, nous sommes nous à plus 7,1 %. Et l'année 2023 : plus 7,1 % au plan national et plus 8,4 % pour nous.

Donc, nous sommes sur une trajectoire tendancielle qui, malgré le fait que nos recettes soient structurellement moins dynamiques que celles des régions, et même si on prend l'agrégat régions départements, malgré le fait que nous sommes en situation structurellement défavorable par rapport à la croissance des recettes, nous avons assumé un investissement beaucoup plus important.

Donc, nous avons été au rendez-vous de l'investissement. Alors est-ce que cet investissement est bien choisi ? Nous avons sans doute une marge de ce côté-là. Mais je vais faire une remarque, vous parliez de la maîtrise d'ouvrage directe, maîtrise d'ouvrage directe où on est à peu près sur 188 millions d'euros sur les 370. La maîtrise d'ouvrage déléguée, ce sont des cofinancements de la Collectivité de Corse. En général, ce sont des investissements des communes, des intercommunalités. Nous revenons à ce que nous avons dit pendant le document d'orientations budgétaires. Si nous prenons, y compris de façon fine et en introduisant tous les éléments de pondération nécessaire, si nous comparons le degré d'accompagnement de la Collectivité de Corse au plan financier et budgétaire, des politiques communales, intercommunales et territoriales, à ce que font les régions et les départements, y compris ensemble, au plan national, nous sommes dans un rapport qui est un rapport totalement déséquilibré.

La Collectivité de Corse fait beaucoup plus. Elle fait beaucoup plus parce qu'elle a historiquement développé des dispositifs, notamment la dotation quinquennale, mais que nous avons également fait le choix depuis 2015, de mettre en place toute une batterie d'instruments que nous avons d'ailleurs rationalisés et harmonisés, mais qui sont des instruments qui donnent de la prévisibilité, de la lisibilité et de l'équité. Et Xavier, vous avez raison, aujourd'hui, il y a un gap qui va croissant entre les crédits de paiement que nous pouvons mobiliser et les demandes et attentes des communes, mais tout simplement parce que nous avons augmenté les dispositifs et que les dispositifs fonctionnent et que, au fur et à mesure des exercices budgétaires qui passent, les maires s'approprient ces dispositifs. Et donc là où nous avons 2, 3, quelquefois 10 demandes, nous en avons aujourd'hui 30, et c'est normal.

Je vais vous prendre un exemple qui nous montre pourquoi le moment est venu, indépendamment des critiques que vous maintiendrez, sur lesquelles

nous nous défendrons, il faut qu'on se mette autour de la table ici et il faut qu'on se mette autour de la table avec les communes et intercommunalités parce qu'on est dans une tendance, et c'est ce que vous avez dit aussi, et nous l'avons dit, nous franchement, en ce moment politique que nous vivons, c'est-à-dire le moment d'une discussion avec l'État, où d'un point de vue politique, le Conseil exécutif et la majorité territoriale ont plutôt besoin ou auraient plutôt besoin de se ménager des soutiens et des amitiés.

Nous avons les moyens budgétaires de ne pas présenter un budget d'alerte. Nous avons les moyens de le faire en majorant un peu les recettes, en faisant des jeux d'écriture, en augmentant un petit peu l'impôt. Nous avons fait un choix inverse qui est le choix de la sincérité, de la transparence et de l'alerte anticipée. La situation aujourd'hui, elle n'est pas dégradée d'un point de vue des ratios. Nos ratios sont au-dessus de la norme, que l'on compare avec les autres collectivités de Corse, communes ou intercommunalités, ou que l'on compare avec les régions et départements sur le continent, nous sommes mieux, y compris en termes de ratios de solvabilité, même si bien sûr, ils se sont dégradés, ils se sont dégradés, mais ils restent très en deçà du seuil d'alerte.

Même chose pour la dette. Je comprends que l'opposition agite l'épouvantail d'une dette qui dépasse le milliard d'euros. Les gens se disent que c'est une somme considérable, mais le montant de la dette, il doit être rapporté à la capacité de remboursement de la collectivité qui est endettée. Et pour l'instant, nos ratios de désendettement sont tout à fait satisfaisants. Je vois que Pierre Ghionga a notamment expliqué son vote en disant, vous avez rappelé la question des arriérés. Les arriérés, c'est fini. Simplement quand on regarde la structure de la dette, on a emprunté pour rembourser ces 93 millions d'euros. Les emprunts toxiques, on a négocié longtemps.

Pour revenir sur le chapitre des injustices, on n'a jamais été réintégré dans le fonds spécial qui avait été mis en place pour aider les collectivités à sortir des emprunts toxiques, malgré les engagements formels et écrits qui avaient été pris par le Gouvernement vis-à-vis de François Orlandi qui était président du conseil général et avec un Gouvernement qu'il soutenait. Ce gouvernement n'a pas tenu ses engagements et ce n'est qu'au prix d'une longue et difficile négociation que nous avons pu obtenir une sortie des emprunts toxiques. Donc tout ça a contribué. Ça a été dit. Sur la dette, il y a 200 millions d'euros que nous assumons. Nous, nous les avons pris, mais ils ont généré 1,2 milliard d'investissement.

Et pourquoi nous avons emprunté ? Pas besoin d'être un expert de la matière budgétaire, nous avons des recettes qui sont atones et qui ne l'ont pas été pendant un certain temps, notamment la DMTO. Mais globalement, nous avons

des recettes atones. Nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont structurellement en augmentation, y compris par des effets mécaniques ou des décisions qui sont prises ailleurs, ça a été démontré par Louis Pozzo di Borgo. Et, nous avons des besoins d'investissement considérables. Si nous voulons investir, à partir du moment où on consomme notre épargne propre, il faut qu'on emprunte.

Donc Paul-Félix, ce n'est pas un empreint de confort, ce n'est pas non plus un emprunt pour financer une grande politique d'investissement. C'est un emprunt, tout simplement, pour assurer les investissements dont nous avons besoin.

Mais le gap entre ce que nous pouvons faire aujourd'hui et ce que nous sommes en capacité de faire, y compris d'un point de vue opérationnel, nous pourrions et nous devrions investir 400 millions d'euros par an, c'est l'objectif cible que nous nous sommes fixés. Nous ne sommes pas en état aujourd'hui de le faire, mais ce n'est pas notre problème seulement à nous.

Je prends la lettre du maire de Corte parce qu'il me l'a écrite, mais il en a parlé politiquement. Qu'est-ce qu'il dit le maire de Corte ? Il écrit au ministre en juin et il me met en copie. Alors il rappelle Corte, il dit : « j'ai pris connaissance de certaines dispositions à la loi de finances 2020 et 2022 qui à partir de 2023 vont impacter très défavorablement les finances de la commune ». Vous les connaissez Marie-Thé, parce que toutes les petites communes ou les communes pauvres, et c'est la quasi-totalité des communes de Corse, vont être affectées entre 2023 et 2028 jusqu'à se retrouver dans des situations ruineuses ou possiblement ruineuses, en tout cas les priver de toute possibilité d'investissement. Mais ce n'est pas seulement l'investissement à venir, ça va être la capacité de ces communes à assumer les engagements qu'ils ont pris et y compris les emprunts qu'ils ont dû contracter pour financer des opérations qui sont pluriannuelles.

Que dit le maire de Corte ? D'abord, il rappelle que « cette application à la Corse et aux communes de ces décisions prises subrepticement par la loi de finances et lissées dans le temps, vont priver Corte d'une grande partie de ses ressources fiscales, avec comme conséquence directe, une diminution de son épargne brute de 45 % pour les 10 communes composant la communauté de communes du Centre-Corse, ce n'est pas moi qui parle, c'est le maire. La perte de recettes de fonctionnement est évaluée à près d'un 1 million d'euros, ce qui provoquera une baisse de l'épargne brute des 9 autres communes, également de 45 %. Une catastrophe financière pour le Centre-Corse et la ruralité qu'il représente ».

Mais ce n'est pas seulement ça en termes de projection, c'est ce qui va se passer par rapport aux engagements pris. « Pour la ville de Corte, c'est d'autant plus insupportable et incohérent que la commune est résolument engagée dans la

déclinaison opérationnelle des contractualisations signées avec l'État, la Collectivité de Corse et l'université de Corse, notamment au titre du PTIC. Ces politiques publiques imposent que Corte mobilise d'énormes moyens financiers et son épargne ainsi que la totalité de ses financements ».

Et que dit le maire ? « Je ne pourrai pas continuer à respecter les engagements que j'ai pris ». Et que va-t-il se passer à ce moment-là ? La commune va se retourner vers qui ? Vers l'État ? Mais l'Etat se désengage et il nous l'annonce. Elle va se retourner vers qui ? Vers la Collectivité de Corse, mais on vous dit dans quelle situation on est.

Si on prend encore un instant le PTIC puisqu'ici il y a beaucoup de maires qui ont bénéficié du PTIC, et tant mieux, ce n'est pas que la Collectivité de Corse ne veuille pas que les communes bénéficient du PTIC, c'est que la méthode qui a été mise en œuvre a conduit à contractualiser au fil de l'eau avec les communes et qu'on a contractualisé tellement, qu'on a dépassé l'enveloppe et que les taux de financement qui devaient être de 80 %, sont maintenant de 50 %, mais que les communes sont engagées. Quand elles sont engagées et qu'il manque 30 %, vers qui se retournent-elles a posteriori ? Vers la Collectivité de Corse. Moi, comment je construis mon budget sans savoir combien il y a de communes auxquelles on a promis des financements et qui se sont engagées ? Je ne peux pas le savoir. Et ce qu'il faut que j'anticipe aussi, c'est le coup de rabot qui va venir du côté de l'État qui cherche 10 à 20 milliards d'euros d'économie et qui a annoncé d'ores et déjà qu'il les fera peser sur les collectivités locales.

Donc indépendamment des critiques que vous pouvez nous faire, cet enjeu-là, c'est un enjeu majeur.

Je me tourne vers Xavier qui dit, « l'autonomie n'est pas la solution ». Moi je ne veux pas qu'il sorte de ce débat, la compréhension chez les Corses que l'autonomie est une bouée de sauvetage budgétaire ou financière pour la Collectivité de Corse. Ce n'est pas ce que nous disons et ce n'est pas ce qui doit être compris de nos interventions.

Ce que nous disons, c'est que la discussion sur l'autonomie doit être l'occasion de remettre à plat l'ensemble de l'équation et que cette discussion, qu'elle aboutisse ou pas d'ailleurs, je souhaite de tout mon cœur qu'elle aboutisse, doit être l'occasion de construire un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier qui ne nous fait pas tendre la sèbile. Il n'y a pas de mendiant ici, ni dans les communes, ni dans les intercommunalités.

Est-ce que vous connaissez beaucoup de collectivités en France - tout à l'heure la formule a peut-être pu choquer, Alex Vinciguerra disait, « moi, quand je vois des injustices pareilles, j'ai la fibre républicaine qui se distend », laissons

ça de côté, on a le droit quand même d'être dans une logique d'équité - est-ce que vous connaissez beaucoup de collectivités en France qui, au fil des décisions, ont été privées de 400 millions d'euros qui auraient dû leur revenir si les règles qui ont été appliquées aux autres collectivités de même strate, leur avaient été appliquées ? Est-ce que c'est juste ? À un moment donné, si on est dans la même strate, ça c'est un peu un discours que nous tient quelquefois l'État « vous voulez le beurre et l'argent du beurre », mais la dotation de continuité territoriale, ce n'est pas une obole qu'on fait à la Corse. La péréquation en matière d'électricité, c'est valable pour toutes les zones non interconnectées. Ce sont des choses qui existent ailleurs, nous y avons droit aussi. Donc on ne peut pas nous dire, « ne vous plaignez pas, vous avez la DCT, vous ne pouvez pas vous plaindre de ne pas avoir eu l'application des critères auxquels vous auriez dû avoir droit ». Donc cette discussion, il faut que nous l'ayons.

Nous, ce que nous disons notamment sur la question des ressources, il y a bien sûr la nécessité d'un plan d'accompagnement sur les infrastructures stratégiques, mais il y a aussi les marges fiscales que nous devons retrouver. On a des marges fiscales, on a des marges fiscales là où aujourd'hui il y a de la ressource qui ne fait pas l'objet de prélèvements suffisants. Je reviens par exemple sur la question bien sûr de la fiscalité immobilière et de la taxation des plus-values immobilières, soit qu'elle ait un effet dissuasif, soit qu'elle ait un effet générateur de recettes pour la Collectivité de Corse et pour les autres collectivités.

Donc ce travail-là, il est quand même devant nous.

A côté de ça et je termine, on peut nous dire, « vous n'en faites pas assez ». Moi je crois que si on prend ce budget, il montre une vision politique et là je suis en désaccord et après je prendrai ma part de responsabilité sur ce qu'il faut améliorer. Il y a des choix politiques effectivement. La fibre, ça a été dit par Louis et je le reprends à mon compte, quand vous êtes île-montagne de Méditerranée avec toutes les contraintes que ça impose et que vous êtes désigné à l'échelle française et européenne comme un territoire leader en matière d'aménagement numérique, au-delà du déploiement du très haut débit, je crois que c'est les autoroutes d'aujourd'hui et de demain. On ne peut pas dire qu'un chantier comme ça, il n'est pas structurant.

Valérie, vous avez eu raison, on n'a pas eu de grandes opérations de sortir un collège et un lycée. On sait combien ça coûte un collège et un lycée.

Par contre, on a systématiquement maintenu, pour vous répondre Josepha, ou augmenté les budgets en investissement.

Moi je prends la liste, je l'ai demandée à Jean-François Cubells qui est ici, ce ne sont pas des opérations qui se voient beaucoup. Mais sur 2024 : centre

de sécurité maritime du lycée maritime de Bastia, 3,5 millions. Centre de sécurité maritime, ça participe du réaménagement du lycée maritime, de l'installation, vous le savez, des 2 simulateurs, simulateur poste de commande, simulateur machine. Ça, c'est le soutien au travail pédagogique remarquable qui est fait par les équipes et qui fait qu'aujourd'hui, 95 % des lycéens qui sortent du lycée pédagogique trouvent un emploi, un CDI, avec des niveaux de rémunérations nettes qui sont supérieures à 2 000 euros qui font que le lycée maritime de Bastia et donc de Corse est en train de devenir un centre de référence qui a été labellisé pour sortir un bateau à hydrogène. Ce centre de sécurité, on l'a conçu et travaillé avec les 2 SIS. Il va pouvoir être mutualisé, il va être un élément d'attractivité pour le lycée et pour la ville.

Mais ce n'est pas qu'à Bastia, je vois internat d'excellence de Corti, 1 million d'euros. Mise en accessibilité PMR Laetitia, 650 000 euros. Mise en accessibilité de Montesoro, 840 000 euros. Pôle des sciences à Calvi 800 000 euros. Surélévation des ateliers du lycée maritime, 5,9 millions. Pôle des sciences collège de Baleone, 3,2 millions. Bâtiments de transformation, campus AGRI Sartè, 3 millions, je me tourne vers Josepha, la première décision forte qu'on avait prise, c'était de rénover les internats où vous savez que les gosses vivaient dans des conditions qui étaient totalement déplorables. Nous faisons des efforts considérables, et sur le lycée agricole de Borgo, et sur le lycée agricole de Sartène pour revaloriser les filières et l'enseignement professionnel. Donc, rénovation chaufferie biomasse Antonini, création chaufferie biomasse collège Moltifao. Ça ne se voit pas beaucoup, mais tout ça participe d'une vision. Ça a été dit aussi.

Je veux dire que quand vous faites le choix de mettre plusieurs dizaines de millions d'euros dans des zones où aujourd'hui, il y a quelques milliers d'habitants, ce n'est pas un choix qui s'analyse seulement en termes de ratio budgétaire, c'est un choix qui est porteur d'une vision politique, cette vision politique qui, fondamentalement, nous opposait par exemple au préfet Lelarge, c'est fondamental, lorsque nous en discutons. Vous savez, cette nuit, je n'ai pas beaucoup dormi après nos échanges d'hier parce que j'étais plutôt heureux, mais je la raconte l'anecdote. Quand j'étais arrivé avec la délibération qui avait été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse sur les critères du PTIC, j'avais demandé un rendez-vous pour la présenter, pour l'expliquer au préfet et qu'il a pris cette délibération et qu'il a fait comme ça, « moi ça, ça ne me regarde pas et ça ne m'intéresse pas ».

Alors Paul-Félix peut nous reprocher de ne pas avoir réussi à obtenir. Quand il y a eu la fusion en 2017, on en a eu des dizaines de réunions pour compenser et intégrer les éléments auxquels il est fait référence.

Moi, je vais vous donner un exemple, vous l'avez vécu en direct. Pour avoir les chiffres, pas pour avoir de l'argent, pour avoir les chiffres dans le cadre d'un processus entre l'État et la Corse. Le Gouvernement a pris l'engagement public devant une délégation composée de la présidente de l'Assemblée de Corse, des représentants de groupes, des représentants de maires, des parlementaires en juin 2022, de nous donner les chiffres, on ne les a toujours pas aujourd'hui. Il ne faut pas renoncer à se battre, mais peut-être qu'effectivement, si nous parlons d'une même voix sur ce sujet comme sur d'autres, nous serons mieux entendus que nous l'avons été jusqu'à aujourd'hui.

Je finis à dessein sur ce que nous devons faire mieux.

Les dépenses de fonctionnement, c'est très difficile, vous le savez, on est sur une trajectoire, je vais encore le dire, on est sur un ratio d'augmentation de dépenses de fonctionnement qui est parmi les plus satisfaisants. Mais ça ne suffit pas. Quand vous avez aujourd'hui, il y a des fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui nous écoutent, quand vous avez aujourd'hui entre 2018 et 2023, un effectif qui n'a pas bougé ou qui a légèrement diminué, une quarantaine de personnes, il y a un élément marginal, c'est qu'il y a eu quelques catégories C qui ont plutôt été remplacées par des catégories B, d'accord, mais ça joue à la marge sur l'évolution de la masse salariale. Quand vous avez, par application mécanique à isopérimètre, une augmentation de la masse salariale de 47 millions sur 5 ans, vous êtes sur une trajectoire qui est une trajectoire qui est intenable par rapport à nos grands équilibres. Mais on ne peut pas non plus affaiblir le service public. Bien sûr qu'on doit rationaliser les agences et offices, mais beaucoup d'entre vous ont été présidentes ou présidents d'agences et offices, ou ont quelqu'un de sa famille qui travaille dans une agence ou un office. Vous savez bien qu'entre je dirais, les rapports de la chambre régionale des comptes qui disent qu'il faut supprimer les offices et qu'il faut harmoniser les situations professionnelles, les rémunérations entre toutes les agences et offices et la Collectivité de Corse, entre cette affirmation de principe et la réalité... Alors peut-être qu'il faut s'y mettre. Il faut se mettre à la mutualisation.

Mais vous savez aussi qu'on a des dizaines de secteurs où on est en sous-effectif. Les sapeurs, où tous les jours, les élus que vous êtes, êtes sollicités ; le secteur social où il faut aller au-delà de ce que nous étions avant parce que la population augmente et les pathologies sociales et les détresses sociales également.

Donc moi je vous dis, je viens vers vous avec beaucoup d'humilité, vous avez sûrement des idées qu'on n'a pas encore eues, certainement, moi, je crois à l'intelligence collective. Mais je dis aussi, saisissons l'occasion, il vaut mieux le faire maintenant, dans 1 an, dans 2 ans, dans 3 ans, on aura pris trop de retard.

Vous l'avez dit, moi je suis d'accord. À 5 ans, la situation, elle devient intenable. 5 ans pour agir, même quand on a un paquebot qui a de l'inertie, etc., on a commencé à le faire, mais si on le fait plus et mieux et que corrélativement, on discute comme on doit discuter avec l'Etat de façon rationnelle, sans aller à l'aventure, y compris en arrivant, en étant crédibles. C'est sûr que si vous avez une augmentation des dépenses de fonctionnement de 6 % par an et que vous venez demander des dispositifs pour financer de l'inflation dans les salaires et dans les rémunérations, vous ne pouvez pas.

Par contre, mettons de l'ordre, continuons à le faire dans les investissements, dans la rationalisation, dans le refus du saupoudrage. Ce n'est pas tant dans l'investissement qu'on saupoudre aujourd'hui, c'est plutôt dans les aides. Mais les aides, en fonctionnement, elles participent aussi, vous le savez, directement et indirectement, à la vie et quelquefois à la survie d'un écosystème. Si vous coupez les aides d'un coup ou si vous les recentrez etc., vous abandonnez des secteurs entiers. Et ces secteurs entiers, dans une société de proximité comme la nôtre, on ne peut pas l'assumer, en tout cas on ne peut pas l'assumer du jour au lendemain.

Je crois qu'on a un vrai travail de fond à faire et au-delà des critiques, les unes fondées, les autres à mon avis excessives, mais c'est normal qu'elles aient été prononcées et qu'elles aient été développées par les différentes oppositions, c'est ce que je veux retenir en tout cas d'essentiel et de structurant de ce débat budgétaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que vous avez déposé un amendement ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Absolument, Madame la Présidente.

Amendement du Conseil exécutif concernant l'autorisation de programme pour la participation aux SIS.

Donc, une demande d'ouverture d'autorisations de programme, d'AP supplémentaires d'un montant de 2 724 352 millions qui viennent s'ajouter donc aux 6 millions qui étaient prévus initialement, qui portent donc le poste à 8 724 352 millions d'euros. C'est essentiellement dû à la réalisation du plan pluriannuel d'investissement, mais aussi pour respecter le cadre du pacte capacitaire qui a été passé avec l'État et qui consiste à l'acquisition de matériel par les deux SIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nous allons passer aux opérations de vote si vous en êtes d'accord ? Je vous en prie, vous pouvez intervenir.

M. Xavier LACOMBE

Sur l'amendement, on a une inscription en AP avec la différence pour les besoins de matériels. Mais en CP ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Essentiellement en AP aujourd'hui, pour pouvoir lancer des marchés.

M. Xavier LACOMBE

Donc, ça sera inscrit en CP l'année prochaine ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Absolument.

M. Hyacinthe VANNI

Avec la permission de Gilles, c'est-à-dire que, Xavier le sait, ce sont des AP pour qu'on puisse commander du matériel parce qu'il faut 2 ans de délai car c'est du matériel spécifique feu de forêt.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je soumetts au vote cet amendement.

Qui est contre ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Oui, par souci de cohérence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, « Avanzemu » est contre et Josepha aussi a levé la main.

Qui s'abstient ? « Core in fronte ».

Qui ne participe pas au vote ? Donc non-participation de « Un soffiu novu ».

Qui est pour cet amendement ? « Fà populu in seme » et Pierre Ghionga.

L'amendement est adopté.

Je soumetts donc maintenant le budget primitif ainsi amendé.

Qui est contre ? « Avanzemu », Josepha Giacometti-Piredda, « Un soffiu novu », « Core in fronte » et Pierre Ghionga.

Qui est pour ? « Fà populu in seme »

Le budget est ADOPTE à la majorité absolue.

Merci.

Je me permets de vous rappeler que vous pouvez aller donner votre sang s'il vous en reste encore un peu ! Ghjè sittimana di passione, simu ghjovi santu, ghjè nurmale chè vo sufressite à pena. Vous avez le don du sang. Il paraît qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui est allé. Ah, c'est fini en plus, dommage.

Deuxième chose, il est 15 h 20. On se donne une heure pour déjeuner. Mais il y a un arbitrage quand même à faire, est-ce qu'on va conserver à l'ordre du jour l'ensemble des rapports ? Il faut qu'on en discute avec les présidents. J'ai fait un petit calcul, on en a au moins pour 6 heures, sur la base de statistiques avérées, je peux vous transmettre les chiffres.

Rendez-vous à 16 h 30.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI

16 h 30, mais peut-être venir à 16 h 20, les présidents de groupes et leurs représentants, regarder un peu l'ordre du jour, peut-être retirer un ou deux rapports si c'est possible et se limiter dans les prises de parole pour ne pas finir trop tard ce soir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, 16 h 20, on va dire comme les jeunes, rendez-vous à la cafète.

La séance est suspendue à 15h20 et reprise à 17h10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suggère que nous débutions.

Nous allons donc débuter par une régularisation de demande d'autorisation du temps de travail parce qu'hier soir, nous ne l'avons pas faite voter au-delà de l'heure habituelle.

**DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Je vous prie de bien vouloir adopter cette proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général pour hier soir et on le fait automatiquement pour ce soir parce qu'on risque de dépasser, même très certainement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Nous pouvons partir jusqu'à 2 h du matin, **la dérogation ayant été accordée à l'unanimité.**

Bien. Donc, dans le droit fil que nous avons eu ce matin et cet après-midi du budget, nous allons continuer sur les deux rapports relatifs aux laboratoires.

Juste une petite explication quand même, parce que beaucoup de gens s'inquiètent. Nous avons d'ores et déjà décidé de reporter les motions au mois d'avril, en conférence des présidents, et nous allons également reporter deux rapports de commissions qui étaient des rapports d'information où il y aurait eu de toute manière une prise d'acte, mais où on avait besoin aussi de s'exprimer un peu longuement, que ce soit sur la question de la langue ou sur la question du travail, suite au rapport de Monsieur le conseiller exécutif. On essaiera de voir comment on peut coupler à un moment donné, et le rapport de la commission et votre rapport aussi, au mois d'avril. On fera au mieux. Par contre, il reste quand même beaucoup de travail, quand bien même nous avons procédé à ces reports.

Pour ce qui est de l'Assemblea di a Giuventù, j'ai un rendez-vous, on passera ces rapports, si vous en êtes d'accord, après 18 h 15 et dans l'intervalle, me remplaceront ou Hyacinthe Vanni ou Nadine Nivaggioni.

Voilà pour les opérations de cet après-midi.

Je vous laisse la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

Raportu n° 053 : Aduzzioni di u bughjettu primitivu pà l'aserciziu 2024 di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti

Rapport n° 053 : Adoption du Budget Primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonti

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Dans l'ordre, c'est le Pumonte, mais je ferai une présentation comme d'habitude un peu plus générale avant d'aborder le laboratoire Pumonte.

D'abord vous dire, je le disais ce matin, que les labos je crois qu'à l'échelle micro, c'est un bon exemple des enjeux à la fois en termes de politique publique efficace, mais aussi en termes de maîtrise budgétaire.

Les labos, nous avons fait le choix depuis 2018, lorsqu'ils ont été transférés à la Collectivité de Corse, nous avons fait le choix de renforcer cette politique, de l'adapter et de la rendre le plus opérationnelle.

Il faut savoir que d'autres départements qui ont toujours la compétence, ont choisi une autre forme, c'est-à-dire qu'ils ont choisi de les externaliser, parce qu'on est sur un sujet qui à la fois demande de l'expertise et nous l'avons, qui demande une organisation efficace et qui demande aussi une logique de coût qui est différente de celle des administrations, puisqu'on est sur un secteur qui est ouvert au marché. Donc, on est aussi dans une démarche de type entrepreneurial.

La réalité aujourd'hui chez nous, c'est que les deux labos cumulés, c'est un budget d'un peu moins de 8 millions d'euros, deux sections consolidées, dont 95 % sont des dépenses de fonctionnement. Dans ces dépenses de fonctionnement, 85 % sont des dépenses RH, de personnel.

En termes de recettes, puisque les labos génèrent des recettes puisqu'ils ont des prestations auprès de clients, que ce soit collectivités, organismes ou agriculteurs par exemple, les labos génèrent 1/3 de recettes privées et 2/3 est la subvention votée par la Collectivité pour pouvoir équilibrer la section recettes en fonctionnement.

Donc, on est dans une équation qui est difficile pour nous. La subvention d'équilibre, aujourd'hui, elle pèse 4,825 millions d'euros de manière globalisée et depuis quelques années, on est sur une trajectoire haussière.

Nous avons, et nous l'avons abordé à plusieurs reprises, fait le choix de travailler au confortement de ces labos, à l'amélioration des missions, mais aussi à la maîtrise des coûts. Nous l'avons fait et nous le faisons en deux temps : un temps qui est celui du moyen terme, une mission de préfiguration, un travail sur l'organisation, un travail sur la rationalisation, une perspective qui est celle de la fusion dans un premier temps des deux laboratoires, avec une vision aussi de convergence avec le troisième labo qui est celui de l'office d'équipement hydraulique et une mission de pilotage plus immédiat qui nous permet de contrôler les coûts. D'ailleurs, pour la première année, nous vous présentons au BP une participation de la Collectivité territoriale qui est stable par rapport au BP 2023 ou en légère progression de 0,3 %.

Voilà quels sont les enjeux. Les enjeux, pour nous, ils sont premièrement, de maintenir et développer l'activité dans nos laboratoires, politique indispensable de sécurité sanitaire et environnementale, deuxièmement de le faire dans des conditions financières qui soient aujourd'hui acceptables pour notre Collectivité.

Dans le détail, je reviens au laboratoire Pumonti, cela donne pour ce laboratoire en équilibre dépenses-recettes de l'ensemble du budget, 4 742 106, avec dans le détail des dépenses réelles de fonctionnement qui s'établissent à 4 348 706, avec une part consacrée aux charges de personnel à 3 690 355. Le montant des charges à caractère général, lui, est estimé à 658 350. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, comme je vous le disais, elles sont constituées pour une partie des produits, donc des ventes, 1 619 935 ; pour une deuxième partie d'une dotation de l'ODARC à hauteur de 70 000 euros, compte tenu du travail qui est effectué au bénéfice du monde agricole ; enfin, une dernière partie qui s'élève à 2 855 471 qui correspond à la participation de la Collectivité de Corse en subvention d'équilibre.

Pour ce qui est de l'investissement, je vous le disais, c'est une petite partie. Cette année, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 196 700. Elles sont donc en baisse de 6,33 par rapport à 2023. C'est généralement des frais liés à l'acquisition de matériel informatique ou de travaux concernant l'aménagement de bureaux.

Voilà, Madame la Présidente, pour ce budget.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

M. Georges MELA a fait remarquer que, chaque année, les mêmes observations sont faites sur les missions des Laboratoires d'analyses du Pumonti et du Cismonte, sans les remettre en cause bien entendu, ainsi que sur les subventions d'équilibre.

Il a souligné que, lors de l'élaboration des budgets primitifs, on prévoit des crédits en augmentation d'une année sur l'autre et qu'au moment du Compte Administratif, on constate des principes de gestion rigoureux et les réalisations se situent en dessous des prévisions.

M. Georges MELA a estimé qu'il fallait impérativement accélérer les travaux engagés quant à la fusion des deux laboratoires, fusion qui permettrait, selon lui, d'éviter l'inscription de subventions d'équilibre pénalisantes pour les budgets.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a fait observer que ces propos sont récurrents d'année en année.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La parole est à qui veut la prendre. Pas de prise de parole ? Oui, M. Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Ùn vi faraghju micca una canzona torna. A possu fà, s'è vo vulete, tale u Cismonte, tale u Pumonte.

C'est vrai que le président de la commission des finances, il arrive, je patientais, je l'attendais, il a bien raison de dire que c'est toujours les observations les mêmes de manière récurrente. Mais force est de constater que chaque année, des prévisions sont en deçà de ce qui est réalisé et comme auparavant, et je ne vais pas refaire le film, mais c'est la subvention d'équilibre qui est de plus en plus importante chaque année et de plus en plus, qui vient donc faire en sorte que les budgets soient équilibrés.

Alors, Monsieur le conseiller exécutif, vous avez parlé d'un temps de rationalisation, de préfiguration, un temps de réflexion, de je ne sais quoi, mais

les années passent et à force de cumuler les temps et bien nous dépensons beaucoup d'argent. Et aujourd'hui, cette fusion ne voit pas le jour. Il y avait même un chef de projet qui devait être recruté et nommé à cet effet. Il l'a été d'après ce que je peux comprendre, d'après ce que me dit Marie-Thé... Ça fait un an, un an ou deux ? Deux ans.

Donc aujourd'hui, on devrait ne plus être aux prémices de cette fusion. Et je vous entends dire encore, « il faudra encore du temps ». Allora da qui à dui anni, passemu à quattu, da quattu passemu à sei, enfin et de fil en aiguille, j'en perds mon fil ! Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Désormais poète et chanteur ! Bien. D'autres interventions ? Non. Donc une réaction ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Je serai moins poétique ! Simplement répondre à Monsieur Lacombe qu'effectivement, la mission de préfiguration est en place, elle travaille, elle produit, mais on est sur un temps, nous l'avons annoncé, qui est de l'ordre d'une fusion à Horizon 2026.

Premier résultat quand même de ce travail, c'est insuffisant, mais c'est la stabilisation de la participation de la Collectivité. Comme je le disais, pour la première fois depuis 2018, on vote au BP une participation de la Collectivité qui n'augmente plus. C'est un choix politique fort et c'est un choix qui a demandé des arbitrages et des discussions à l'interne avec des services, qui ont été fructueuses, mais qui étaient nécessaires, et sur lequel on a beaucoup débattu parce qu'on est sur une logique de besoin aussi. Il faut le comprendre.

Après, la marge de manœuvre, vous le comprenez tous, en transparence, je l'ai dit, 85 % de la dépense des laboratoires, c'est de la dépense RH, 95 agents qui travaillent dans ces laboratoires. Donc, il y a une question d'optimisation, de rationalisation. Nous avons fait des choix forts. En 2024, il n'y aura pas d'embauche, il y a des besoins, mais il n'y aura pas de nouvelles embauches.

Donc, on travaille sur la mutualisation, sur la rationalisation et la trajectoire que l'on veut donner en relation avec la DGA aménagement du territoire, en relation avec la direction des laboratoires et bien sûr de la mission de préfiguration, c'est celle-ci, c'est bien cette approche de rationalisation. Mais

on est sur la matière humaine, ça demande du temps. Il faut travailler en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, mais l'objectif est fixé et le cadre, il sera respecté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous passons au vote. Qui est contre ? « Avanzemu », « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte ». Qui est pour ? « Fà populu in seme ».

Le rapport est ADOPTE.

Merci. Nous passons à l'autre laboratoire.

Raportu n° 054 : Aduzzione di u bugettu primitivu pè l'eserciziu 2024 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte

Rapport n° 054 : Adoption du Budget Primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte

M. Gilles GIOVANNANGELI

Pour le Cismonti, donc je ne vais pas répéter à nouveau, simplement les grandes masses, un budget qui s'équilibre de manière consolidée à hauteur de 3 144 697 en dépenses-recettes, avec une subvention d'équilibre de la Collectivité qui s'élève à 1 969 697 qui évolue pour le coup, mais les deux labos ensemble permettent la stabilisation. On pourrait l'expliquer effectivement, la RH a été plus impactante sur ce labo.

Les dépenses réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 2 354 697, avec des charges de personnel à hauteur de 1 905 813 et des charges à caractère général à hauteur de 448 320.

Pour les recettes réelles, hors contribution du budget, elles s'établissent à hauteur de 780 000, donc c'est 650 000 de produits de services et 130 000 de subvention ODARC de la même façon que pour le laboratoire Pumonti avec, comme je vous le disais, une prise en charge par la Collectivité à hauteur de 1 969 697.

Quant à l'investissement qui est un peu plus important, les dépenses réelles d'investissement sont à 395 000. Elles concernent des travaux un peu plus importants dans le laboratoire avec une mise aux normes et une extension. C'est pour ça que cette année, elles sont en progression de 2,07 %.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller exécutif. Donc, il y a là aussi un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis, Madame la Présidente, favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc la parole est à qui souhaite la prendre.

M. Xavier LACOMBE

Si vous insistez, Madame la Présidente, je le ferai pour vous faire plaisir ! On va redire encore la même chose, ce que l'on dit depuis des années, donc aucun intérêt. C'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors si c'est tout, très bien. Donc, une réponse ? Non. Nous passons au vote.

Qui est contre ? « Avanzemu » et « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte » ne participe pas. Qui est pour ? « Fà populu in seme ».

Le rapport est ADOPTE. Merci.

Je vais demander à un vice-président de venir me remplacer. Merci.

Je demande à l'exécutif de préciser quel dossier il veut voir passer.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport n° 58.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 058 : Aduzzione di u regime indennitariu di i membri di u Cunsigliu Economicu, Suciale, Ambientale è Culturale di Corsica (CESEC)

Rapport n° 058 : Adoption du régime indemnitaire des membres du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC)

M. Gilles GIOVANNANGELI

Comme vous le savez, l'Assemblée de Corse est compétente pour fixer par délibération le montant des indemnités que perçoivent les membres du CESEC.

Ce qui vous est proposé conformément bien sûr à la loi, c'est que les membres du CESEC perçoivent pour l'exercice de leurs fonctions une indemnité égale au plus de 45 % de l'indemnité maximale de fonction pouvant être allouée à un conseiller régional.

La Présidente du CESEC perçoit pour l'exercice de ses fonctions une indemnité au plus égal à 50 % de l'indemnité maximale de fonction pouvant être allouée au président du conseil régional, en l'occurrence de la Collectivité de Corse.

Les vice-présidents du CESEC ayant reçu délégation de la présidente, perçoivent eux une indemnité au plus égale à l'indemnité pouvant être allouée à un conseiller économique et social régional majoré d'un coefficient de 1,9.

Les membres du CESEC autres que les vice-présidents, ayant reçu délégation du président ou de la présidente perçoivent une indemnité au plus égale de l'indemnité pouvant être allouée à un conseiller économique et social régional majorée d'un coefficient de 1,3. Voilà, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze. Nò ?

Dunque quale hè chì vole piglià a parolla ? Nimu. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant, Monsieur le Président.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 062 : Convenzione plurianninca d'oggettivi spartuti 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica è l'ADECEC

Rapport n° 062 : Convention pluriannuelle d'objectifs partagés entre la Collectivité de Corse et l'ADECEC 2024-2027

M. le Président Gilles SIMEONI

Allora issu raportu tratta di a convenzione plurianninca d'oghjettivi trà 2024 è 2027 trà a Cullettività di Corsica è a cusì detta ADECEC, l'associu per u sviluppu di i studii di u Centru livante di a Corsica chì ghjè a sapemu tutti, un associu chì campa dipoi più di cinquant'anni è chì travaglia à prò di a lingua corsa, sò oghje più di 400 affiliati in Corsica è in altrò. Allora a sapete chì facia parte issu cartulare un pocu di a discussione chè n'aviamu avutu à l'occasione di a chjama à prughjetti chì ùn avia micca permessu di ritene unipochi d'attori ch'eranu cunnisciuti per u so impègnu di qualità, è ci eramu ingagiati à livellu di u cunsigliu esecutivu, à circa e manere d'allargà u nostru aiutu al di là di a chjama à prughjetti, è custi u serviziu incaricatu di struzzione di isse dumande hà travagliatu nantu à una convenzione plurianninca. Si sà ch'ellu ci hè duie categurie d'aiutu per l'associ ind'è u duminiu di a lingua corsa, sia ind'è u quattru abituale di u rigulamentu di l'aiuti, sia quand'ellu hè un associu chì hà parecchie attività, si tratta piuttosto d'una convenzione plurianninca hè quessa cistì a scelta chè n'avemu fattu ind'è issu quattru. Avete vistu hè un aiutu impurtante, ma chì currispundeghja dinù à a rialità di l'opere di st'associu à tutti i livelli. Avete vistu chì si ramenta chì travaglia in i duminii di l'edizione di u prugramma d'elementi linguistici, l'attelli in immersione è dinò di sicuru u media in lingua corsa, Voce Nustrale è u museu. Vi dumandemu dunque di validà issa dumanda à prò di a convenzione plurianninca d'oghjettivi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi o sgiò Presidente. Dunque ci hè un raportu di a cummissione di a cultura, o un'avisu. Muriel.

Mme Muriel FAGNI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

È ci hè un avisu dinù di a cummissione di e finanze ? Favurevule

Dunque quale hè chì vole intervene? Paola Mosca.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi, dunque prima di tuttu vuleria ringrazià vi, ringrazià i servizii di a lingua di a Cullettività di Corsica, è tutte e persone chì si sò impegnati.

U cartulare prupostu tratta d'una convenzione plurianninca trà a cullettività di Corsica è l'associu l'ADECEC, convenzione chì ghjè aspettata dapoi annate è chì permette à l'ADECEC di cuntinuà l'opera maiò realizzata dapoi tant'anni.

In tantu chì Cerviuninca, mi ralegru di sapè chì l'annate d'impegnu, à u serviziu di a trasmissione di a lingua è di a cultura corsa, permettenu oghje à a cullettività di Corsica di ricunnosce l'ADECEC cum'è un'arnese di prima trinca ind'è u duminiu di a lingua, di a cultura è di u patrimoniu, è d'impegnà si à fianc'à ellu, à long'andà.

Sta storia, l'ADECEC nasce 50 anni fà d'una vulintà d'unepochi di cumpagni maestri di salvà, di sviluppà a lingua corsa, di pruttegge la, è di pruttegge u patrimoniu di u so rughjone. À l'iniziu, assai travagliu di ricerca, di sintesi, di pubblicazione, hè venuta dopu, a creazione di u museu etnugraficu chì porta u nome di u presidente fundatore di l'ADECEC, Antò dumenicu Monti. 16 sale di mostre, in lea cù a vita agrupasturale di a Corsica, chì permette di mantene in l'internu, un locu di memoria, di cunniscenza è di trasmissione.

A radiu Voce Nustrale, raprisenta una parte impurtante di u prugramma di l'attività di l'ADECEC, una radiu chì trasmette 24 ore nantu à 24, nant'à tutta a piaghja, trattendu di storia, di cultura ma dinù fendu intervezione in mezu sculare, diffusione d'artisiti, infurmazione, cronache presentate per u più in lingua corsa.

Allora cù assai investmentu, à u filu di l'anni, l'ADECEC, hà sappiutu amudernà si, sviluppà si, è in quantu à e nove tecnulogie, incù u situ internet è l'appiegazione Infcor. Al di là di u sviluppu di l'arnesi in opera, oghje l'ADECEC si cunsacreghja dinù à l'edizione à attelli d'immersione d'amparera di u cantu è di u cantu in paghjella, à l'amparera di a lingua, à ghjurnate patrimoniale in immersione, cù e visite guidate in u museu, attelli di ghjochi anziani, à a ricerca, à spettaculi, à scene, à travagli di traduzione, è dipoi più di 40 anni, à

l'organizzazione di a ghjurnata di l'ADECEC, ghjurnata di spartera in lingua corsa à u mese d'aostu.

Incù a vulintà di a Cullettività di Corsica di rinforzà l'irrigazione di a sucetà incù numerosi prugetti, l'ADECEC cù 50 anni di sperienza è di travagliu, ind'è parechji duminii, s'impone tale un attore essenziale.

U splendore di l'associu, impiantatu in Cervioni, si stende al di là di u territoriu, chì l'associu hè cunnisciutu è ricunnisciutu, d'un puntu di vista culturale è linguisticu in Corsica sana.

U scopu di sta convenzione hè di definisce e cundizione è e mudalità di sustegnu poste da a cullettività di Corsica à l'ADECEC, per via d'un aiutu finanziariu annuale, per sustene a realizazione di l'attività messe in opera, à l'altura di guasi 700 000 € per u periodu 2024-2027.

In tantu, sta convenzione plurianninca d'uggettivi spertuti, hè in adeguazione tutale cù l'uggettivi di a pulitica linguistica di a Cullettività, di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre intervensione? Nò, ùn ci n'hè micca. U cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Nò, nò, a nostra cullega è amica hà ramintatu a storia è l'impegnu di sta struttura, hè una manera dinù di rende omagiu à quelle è quelli chì a facenu campà, chì l'anu fattu campà è à tutti i militanti di a lingua.

Avia dettu di lugliu scorsu quand'eranu stati scartati unipochi di candidati per via di l'appiegazione di e regule, di a chjama à prugetti chè no vuliamu truvà i mezi d'aiutà è d'accumpagnà tutte e strutture pigliendu in contu i so bisogni. Hè stata fatta di dicembre per Afflokot, u GRETA è Aiò, chì sò strutture chì urganiseghjanu corsi immersivi, è oghje ghjè u casu cù issa convenzione, postu chì l'ADECEC, al di là di l'azione à prò di a lingua, intervene dinù ind'è u duminu di a cultura è di u patrimoniu è ancu ind'è l'organizzazione di una radiu Voce Nustrale.

Dunque sò felice assai d'iss'Aiutu chì da permette à l'ADECEC di cuntinuà u so travagliu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport 63 : lancement d'une opération de travaux dans le cas de la résilience des réseaux de communication électronique de la Corse.

Donc rapport 63, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 063 : Avviera di un'operazione in quantu à i travaglii pè a resilienza di i retali di cumunicazione elettronica di Corsica

Rapport n° 063 : Lancement d'une opération de travaux dans le cadre de la résilience des réseaux de communications électroniques de la Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport qui concerne l'organisation et la sécurisation des réseaux numériques, on en a parlé ce matin dans le cadre du BP.

En 2017, nous avons initié et lancé un marché de travaux afin d'établir des extensions des réseaux de collecte en fibre optique et les opérations de montée en débit sur les zones les plus défavorisées de l'île, les plus défavorisés en termes de desserte numérique, les plus isolées.

Ces travaux se sont achevés fin 2023 pour une enveloppe totale de 22 millions d'euros qui avait été cofinancée au titre du programme exceptionnel d'investissement.

Il s'agit aujourd'hui de sécuriser les réseaux de télécommunication et plus particulièrement les infrastructures de collecte à fibre optique. Cette première tranche de travaux vise à organiser l'enfouissement d'environ 300 km de réseaux optiques qui existent déjà.

En fait donc, une opération de sécurisation dont le caractère indispensable a été souligné notamment par les crises climatiques que nous avons et les tempêtes que nous avons rencontrées et qui imposent bien sûr que nous renforçons la robustesse de nos infrastructures de télécommunication, notamment en renforçant la résilience de nos réseaux numériques.

Donc, 10 millions d'euros qui vont servir, là encore, vous voyez la carte qui est jointe, à sécuriser des zones qui sont pour l'essentiel des zones rurales de l'intérieur et de montagne, avec une volonté, vous l'avez vu à la page 4, d'équilibre territorial et d'optimisation des investissements à partir de tronçons stratégiques.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ?

D'abord l'avis de la commission du développement ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

J'ai un rapport, avec des observations !

M. Jean-Michel SAVELLI, évoquant à la fois le marché en cours relatif au déploiement de la fibre et le rapport d'étape présenté devant l'Assemblée de Corse, a exprimé sa crainte sur une éventuelle interférence entre le marché de déploiement de la fibre et le lancement de l'opération de travaux dans le cadre de la résilience des réseaux de communications électroniques, objet du présent rapport.

Selon lui, ce second marché viendrait compléter le premier au niveau de travaux qui ne pourraient pas se réaliser dans le cadre du déploiement de la fibre

M. François PIETRI, Chef du Service des Infrastructures de Télécommunications et Réseaux, a rappelé que le déploiement du FTTH se poursuivait par la société Corsica Fibra qui continue de réaliser les travaux dans les communes restants à équiper.

Cette opération, objet du présent rapport, vient en complément de ce que réalise Corsica Fibra et elle viendra sécuriser la desserte notamment des communes rurales par la création de nouveaux chemins permettant d'anticiper d'éventuels problèmes sur le lien principal.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, donnant lecture de l'introduction du rapport où il est écrit « *dans le cadre de ce marché, notifié fin 2017 aux entreprises Axione pour le Cismonte et FM Projet pour le Pumonti, de nombreux chantiers ont permis de structurer des artères de génie civil pour fibre optique afin de désenclaver et d'irriguer les territoires ruraux parmi lesquels (.....), l'ouest du Cap Corse (Luri, Barrettali, Canari, Nonza)* », a fait observer qu'elle était en désaccord avec cette formulation dans la mesure où de nombreuses communes du Cap Corse ne sont toujours pas équipées par la fibre, notamment sur la côte ouest et citant l'exemple de la commune de Luri, elle a précisé que certains de ces hameaux en étaient encore dépourvu.

M. François PIETRI a fait observer que le marché de 2017 concernait le réseau de collecte, le cœur même du réseau, son artère principale, permettant d'apporter la fibre optique aux abonnés.

Concernant la commune de Luri, il a précisé que le déploiement de la fibre optique était bien avancé, même si quelques hameaux en sont encore dépourvus et que c'est également le cas sur tout l'ouest du Cap Corse. Dans les semaines à venir, tout sera disponible.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a souhaité obtenir de plus amples informations et de véritables précisions à ce sujet afin de les communiquer, en retour, aux membres et aux maires siégeant à la Communauté de Communes du Cap Corse.

M. François PIETRI a fait remarquer qu'une note sera établie et transmise à Mme SANTUCCI pour qu'elle informe les maires du Cap Corse sur cette question.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport : Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » ; Absence du groupe « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Oui, Jean Michel.

M. Jean-Michel SAVELLI

Simplement pour compléter ce qui vient d'être rapporté par Joseph.

On a eu des réponses, effectivement, donc à notre question en commission des finances. Mais si vous voulez, nous, ce qu'on aurait souhaité, par rapport à ce dossier, c'est que, en fait, il y a un marché initial qui était censé déployer la fibre sur toutes les communes de Corse. Comme tout déploiement de réseau, dans le marché initial, il y a forcément un niveau de résilience minimum. On n'est pas obligé forcément tout de suite de blinder l'intégralité des connexions, mais en fait aujourd'hui, ce qui me dérange un petit peu, c'est que j'ai fait un petit pointage des communes qui sont fléchées dans ce rapport-là en question. Donc, la moitié de ces communes sont des communes qui n'étaient pas encore déployées lors du rapport du 1er octobre 2023.

C'est vrai que quelque part, et on n'émet aucun doute sur le fait que ce contrat soit nécessaire, sauf qu'il y a 2 contrats qui rentrent un petit peu en

superposition, qui flèchent les mêmes communes. Donc quelque part, c'est vrai que ça peut poser souci.

Donc, nous, c'est simplement une réserve de ce point de vue-là qui fait qu'on va simplement s'abstenir, sachant que, vous le savez, nous sommes très attachés à ce réseau de fibre qui est effectivement un réseau structurant dont ont besoin nos territoires, les ruraux comme les urbains.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions. Oui, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Au-delà de l'aspect technique qui vient d'être évoqué, politiquement, rappeler quand même dans cet hémicycle l'exemplarité de l'aménagement numérique en Corse qui est porté par notre collectivité. Nous l'avons déjà dit ici, mais il s'inscrit dans une politique globale avec l'acquisition d'une paire de fibres qui peut multiplier par plusieurs centaines le débit qui alimente la Corse. Ça, c'est au niveau macro, au niveau externe.

Au niveau interne, le fibrage de l'ensemble des communes de Corse est programmé sur plusieurs années et les calendriers qui nous ont été présentés jusqu'à présent tiennent le calendrier.

Aujourd'hui, on a un nouveau rapport qui insiste davantage sur l'aspect sécurisation de 300 km de lignes. Donc, on voit que tout cela fait sens. Et en signe de clin d'œil par rapport aux discussions de ce matin, c'est un dossier qui avoisine les 10 M€, donc ce n'est pas rien, sur plusieurs années. Il y a de l'autofinancement, il y a du cofinancement. Mais j'ai l'impression quand même que tout ça fait sens de manière tout à fait positive.

Et c'est un dossier qui est, bien évidemment, structurant pour l'avenir de la Corse et des Corses, qu'il s'agisse des entreprises, qu'il s'agisse du rural ou qu'il s'agisse tout simplement des usages quotidiens liés au numérique.

Donc, on peut se féliciter de l'ensemble de ces rapports liés au numérique depuis plusieurs mois maintenant, qui font tout à fait sens pour construire la nation digitale que nous appelons de nos vœux. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Non.

Monsieur le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je me le faisais confirmer, le très haut débit est prévu pour être terminé dans son déploiement à la fin de l'année 2024. Donc là, on inscrit 10 M€ en autorisations de programme pour pouvoir lancer le marché des opérations. Donc, bien sûr, on s'assurera qu'il y ait une coordination entre les deux types d'opérations et d'un côté, on déploie et de l'autre, et concomitamment ou juste après, on sécurise pour éviter les ruptures de réseaux en cas de tempête.

Donc, je pense que votre inquiétude peut être dissipée.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un soffiu novu.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Donc, il ne reste plus, je pense, qu'un rapport, le rapport 74 donc.

Vous avez la parole, M. le Président.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 074 : Avisu di l'Assemblea di Corsica à puntu di a pruposta di lege n° 22 pè a prurugazione di a lege n° 2017-285 di u 6 di marzu di u 2017 relativa à a pulizia catastrale è à l'eliminazione di u disordine di a prupietà, prisintata da u Sgiò Senatore Jean-Jacques PANUNZI

Rapport n° 074 : Avis de l'Assemblée de Corse concernant la proposition de loi n° 22 visant à proroger la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 relative à l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de la propriété, présentée par M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je ne sais pas s'il y a certains élus de l'Assemblée, notamment du côté d'« Un soffiu novu », qui sont intéressés par les questions notariales et de résorption des désordres fonciers... Mais, je vais donc avec plaisir présenter ce rapport.

Comme vous le savez, l'Assemblée de Corse est, conformément aux dispositions de l'article L.4422-16 du CGCT, consultée sur les projets, propositions de lois ou de décrets comportant des dispositions spécifiques à la Corse. Et c'est sur le fondement de cet article que le Sénateur Jean- Jacques Panunzi nous a saisis pour demander l'avis de l'Assemblée de Corse. Un courrier en date du 17 mars 2024 qui vise donc à recueillir notre avis sur la proposition de loi n° 22 dont il est porteur ; loi visant à proroger la loi 2017-285 du 6 mars 2017 relative à l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de la propriété.

Donc, une proposition de loi déposée, comme je l'ai dit, par le Sénateur Panunzi.

Donc, l'objet de la proposition de loi consiste à proroger les mesures de la loi du 6 mars 2017 comprenant des mesures spécifiques et transitoires, jusqu'au 31 décembre 2027. Et donc, cette proposition de loi vise à proroger de 10 ans le retour au droit commun.

Alors, il faut se rappeler donc qu'on était dans une première loi qui a organisé une première prolongation de 10 ans. L'Assemblée de Corse avait été saisie dans les mêmes formes et elle avait rendu un avis bien sûr favorable. C'est bien évidemment, la même position de principe que le Conseil exécutif propose à l'Assemblée de Corse d'adopter aujourd'hui.

Quelques mots sur les raisons de cette loi et les vertus de la loi actuelle, et d'une demande de prorogation.

Je rappelle que la loi du 6 mars 2017, nous étions toutes et tous mobilisés, les parlementaires de l'époque, les élus, pour que le retour au droit commun, qui devait intervenir en 2018, puisse être différé au 1^{er} janvier 2018, afin de permettre la résorption du désordre foncier qui caractérise la situation insulaire ; un désordre foncier que le GIRTEC a pour mission de contribuer à régler.

Alors, quelle a été l'action du GIRTEC ? J'ai notamment demandé à sa présidente, Madame Rognard, de me faire une petite note pour que l'Assemblée de Corse puisse avoir en tête les statistiques dans le domaine. Et je remercie la présidente Rognard d'avoir répondu favorablement à ma sollicitation.

Je rappelle que depuis 2018, il a été créé, grâce à l'action du GIRTEC, 1 800 titres, et que le GIRTEC a notamment étudiés directement un panel de 531 créations de titres portant sur 4 875 parcelles. Un titre unique peut bien sûr concerner plusieurs parcelles.

Le GIRTEC est intervenu sur la totalité des actes créés dans 70 % des cas et pour 80 % des parcelles titrées.

Quel est l'état actuel du désordre foncier ? Donc, on n'a pas de statistiques exactes, mais on sait qu'il est énorme. On ne revient pas sur les responsabilités de ce désordre cadastral, mais c'est une compétence régaliennne à titre principal, donc c'est une responsabilité initiale de l'État.

Le nombre de personnes présumées décédées, puisque nées avant 1910 ou dont la date de naissance n'est pas renseignée, est évalué à environ 78 870. 313 323 parcelles sont portées au compte de ces personnes.

Les parcelles en biens non délimités sont estimées à 61 407 et représentent environ 203 272 lots. La moitié de ces lots est portée au nom de personnes présumées décédées. Autrement dit, lorsqu'on regarde d'un côté, y compris avec une montée en puissance du GIRTEC, la capacité à titrer dans une année et le volume qu'il y a à titrer, y compris en recentrant l'action du GIRTEC sur des parcelles dites stratégiques, on se rend compte qu'il sera impossible, bien évidemment, de revenir à une situation régularisée dans le délai de 10 ans avant le retour au droit commun.

Alors, bien sûr, la loi instituant le GIRTEC et celle du 6 mars 2017 ont créé une dynamique qui conduit à essayer de sortir de l'indivision et donc à créer

les titres. Mais il n'en reste pas moins que, d'ici le retour au droit commun prévu par la loi, on n'arrivera pas à le faire.

Donc, l'idée portée par la proposition de loi du Sénateur Panunzi, c'est de proroger à nouveau de 10 ans le délai pour revenir au droit commun.

Alors, je dirais que nous avons en quelque sorte, et c'est peut-être là-dessus qu'on aura une discussion, on va prendre une métaphore cynégétique, un fusil à 2 coups.

On a d'un côté la possibilité de demander la prorogation de la loi, et, je dirai, c'est la voie la plus directe, même si elle n'est pas la plus sécurisée, notamment au plan juridique.

Et la 2^{ème} option, c'est, notamment dans le cadre de la discussion que nous avons actuellement, d'envisager un transfert de la compétence en matière de fiscalité des successions qui ferait que nous aurions la main, d'un point de vue de la production de la norme, sur le retour au droit commun.

Alors, quand je dis que la première option, celle qui est portée par la loi, n'est pas totalement sécurisée, c'est parce qu'on sait que, au plan constitutionnel, la prorogation de la loi était extrêmement critiquable et que ce n'est qu'en suite d'un accord politique à l'époque, que les députés et sénateurs n'ont pas saisi le Conseil constitutionnel pour critiquer la constitutionnalité de ce dispositif de prolongation. Si la saisine était intervenue, il y a fort à parier qu'au nom de la fameuse égalité entre les citoyens, notamment dans le domaine fiscal, eh bien la loi aurait été censurée.

Donc, notre avis, c'est de dire « oui, bien sûr », indépendamment des désaccords qu'on peut avoir avec le Sénateur Panunzi, notamment dans le cadre du processus en cours. A partir du moment où il prend cette initiative, il est normal, à notre avis, de l'avis du Conseil exécutif, que l'Assemblée de Corse, en tout cas ce que nous vous demandons de faire, soutienne cette proposition de loi, comme elle l'avait fait en 2017 de façon unanime.

Le Conseil exécutif a quand même rajouté, vous l'avez vu, un alinéa 2 qui assorti ce soutien plein, entier, et sans réserve, cet avis favorable donc, du rappel de la nécessité que nous avons posé dans le cadre du processus, eh bien de transférer, notamment dans le cadre du principe de constitutionnalisation du lien à la terre, de transférer la compétence en matière de fiscalité immobilière.

Alors pourquoi ne l'avions-nous pas fait à l'époque, en 2017 ?

En 2017, on était dans un tout autre contexte. D'abord, il n'y avait pas un processus de discussions en cours, y compris de révision constitutionnelle. Et surtout nous avons agi sous la pression de l'urgence, puisque le retour au droit commun était prévu pour quelques mois après. Donc, heureusement qu'il y a eu cette initiative parlementaire et heureusement qu'elle a été couronnée de succès.

Moi, ce que je vous propose donc dans ce projet de délibération, c'est d'émettre un avis favorable, bien sûr, à la proposition de loi portée par le Sénateur Jean-Jacques Panunzi, mais assortir l'avis favorable du rappel de ce que nous avons demandé à l'unanimité.

Alors, j'anticipe un petit peu peut-être les débats que nous aurons. Moi, je crois que, non seulement ça n'affaiblit pas le soutien de l'Assemblée de Corse, mais je dirais que ça le renforce. Parce que même les sénateurs qui ne seraient pas convaincus par la nécessité de proroger vont avoir envie de le faire, ne serait-ce que pour démontrer qu'on n'a pas besoin d'une révision constitutionnelle.

Donc, je crois qu'on a intérêt à essayer d'utiliser la double ressource que nous avons aujourd'hui.

Sécurisons à travers la loi, si c'est possible, pour une durée de 10 ans et continuons à apporter notre demande, sans savoir bien sûr si elle va aboutir, mais je dirais que ça ne peut en aucun cas ni affaiblir la force de la proposition de loi portée par le Sénateur Panunzi, ni notre position générale dans le cadre de la discussion en cours, que d'assortir notre soutien à la proposition de loi du rappel de notre proposition générale unanime, telle que portée dans le cadre du processus.

Voilà en tout cas les modalités de cette délibération que je sou mets au débat et au vote de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Annette, je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Monsieur le Président, moi je vous ai écouté. Je ne vais pas revenir sur les chiffres que vous avez donnés, puisque nous avons les mêmes chiffres sur vraiment le dynamisme de cette loi du 6 mars 2017 qui permet à nos notaires d'essayer de résorber ce désordre foncier, mais le chemin est encore long. Comme vous l'avez dit, il reste quand même plus de 60 000 de parcelles en BND, 84 000

comptes cadastraux ouverts au nom de personnes qui sont décédées avant 1900. Donc effectivement, le chemin est long.

Pourquoi une demande de prorogation maintenant ? Parce que 2027, ça vient vite et que le chemin parlementaire risque d'être long.

Alors, je suis d'accord avec vous sur votre premier article. Vous nous donnez un avis favorable.

Sur l'article 2 de la délibération, je suis un peu plus prudente. Le fait de parler de statut de résident ou de résidence, ça risque de fragiliser cette demande de prorogation. Je n'en ferai pas un casus belli, mais je vous donne un peu mon sentiment parce qu'aujourd'hui, les remontées que nous avons, notamment de la DGFIP, ils sont prêts à remettre en cause les articles 4 et 5 de la loi. Ces articles qui sont des leviers fiscaux, qui sont vraiment la colonne vertébrale de la loi du 6 mars 2017. Ce qui permet justement aux Corses, quand ils viennent dans nos études pour faire des créations de titres de propriété, de bénéficier de ce qu'on appelait avant l'arrêté Miot, c'est-à-dire de l'abattement de 50 % avant taxation en matière de déclaration de succession et de l'exonération de droit de partage.

J'ai un peu peur, en introduisant cette notion... Ce n'est pas le lien avec la terre, là je vous comprends. Mais cette notion de résident, de résidence risque de fragiliser cette demande de prorogation dont nous avons besoin, dont les Corses ont besoin aujourd'hui pour pouvoir transmettre au mieux leur patrimoine et pouvoir ensuite le transmettre à leurs enfants.

Moi, c'est un peu la crainte que j'ai dans l'analyse que vous avez portée. Parce qu'en fait, aujourd'hui, qu'est-ce que nous demandons ? Nous demandons une prorogation de 10 ans. Point. Et le fait d'intégrer cette notion, même si je comprends votre approche, je la comprends. Mais d'un autre côté, il ne faudrait pas que ce soit un motif qui fragilise cette prorogation.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président.

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Annette. Donc qui d'autre souhaite intervenir ? Ghjuvan'Santu.

M. Ghjuvan' Santu Le MAO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Chers collègues,

Le sujet qu'on aborde aujourd'hui vise à étendre les mesures de la loi initiale de 10 ans.

Ce sujet est capital pour l'avenir du patrimoine foncier immobilier de la Corse et il reconnaît ainsi la nécessité de mise en œuvre d'un cadre temporel prolongé afin d'atteindre nos objectifs de normalisation foncière.

Je rappelle que, dans ce cadre, le travail effectué par le GIRTEC pour la reconstitution des titres est considérable et qu'il reste malheureusement encore énormément de travail à réaliser, tant la tâche était importante et elle l'est encore.

Mais ce désordre foncier en Corse induit par les arrêtés Miot de 1801 n'est pas seulement une question administrative liée à la reconstitution du cadastre. Ces désordres viennent pleinement toucher ce qui fonde notre identité et notre lien ancestral avec notre terre.

La loi de 2017 a initié ce processus indispensable, mais le chemin vers la résolution complète est encore long et de nombreux obstacles sont encore devant nous.

Cette prorogation, si et seulement si elle est liée aux mesures prévues au niveau du foncier dans la révision constitutionnelle en cours, va nous permettre d'avoir le temps nécessaire d'achever ce travail en assurant une stabilité juridique qui est indispensable.

À ce stade de mon intervention et afin que tout le monde puisse pleinement prendre conscience de ce qui va arriver à l'horizon 2027, voire en 2037, je pense qu'il est nécessaire de rappeler la réalité du marché immobilier et foncier sur lequel sera fixée l'évaluation du patrimoine des familles corses et sur lequel les droits à payer seront calculés.

En 10 ans, le prix de l'immobilier a augmenté de 25 % pour être aujourd'hui à 3 300 € le m².

Sur de plus en plus de communes, les prix moyens dépassent les 5 000 € le m² et dans certaines communes, on est même au-delà des 8 000 € le m². Ce sont des moyennes.

Dans certains micromarchés, les prix sont malheureusement là encore de plus en plus hauts et sont de plus en plus fréquents, avec des prix largement au-dessus des 20 000 ou des 50 000 € le m², et concernant le prix du foncier, on est aujourd'hui à une moyenne à 100 € le m², avec dans certains secteurs des prix à 200, 300 et 500 € le m².

C'est donc dans ces conditions, si nous restons à droit constant, que nous allons devoir traiter et régulariser les successions.

Avec les prix indiqués précédemment à droit constant et avec l'évolution exponentielle et prévisible du marché immobilier, comment les familles corses réussiront-elles à conserver leur patrimoine immobilier foncier ?

Traiter et régulariser les successions, à droit constant, sans mettre en place les mesures spécifiques et adaptées, tel que le statut de résident ou de résidence, pour endiguer ce phénomène de spéculation immobilière et foncière qui frappe et gangrène la Corse depuis des années, c'est pour nous tout simplement renoncer à ce que les familles corses conservent leur patrimoine immobilier foncier.

Depuis plus de 50 ans, nous avons fait de la défense de la terre un des piliers de notre combat politique et un des piliers de nos fondamentaux avec la langue et le peuple. Nous sommes donc pleinement dans le droit-fil des idées que porte notre famille politique depuis toujours.

Au-delà du combat de notre famille politique, l'Assemblée de Corse a approuvé en avril 2014, la mise en place d'un statut de résident, afin de lutter contre la spéculation immobilière et foncière.

Plus récemment, le 5 juillet 2023, l'Assemblée de Corse a approuvé par plus de 70 % le rapport « Autonomia » qui venait fixer le cap et les compétences que nous souhaitons voir transférés dans le cadre d'une Corse dotée d'une autonomie de plein droit et de plein exercice.

Dans ce rapport, est inscrit le lien entre le peuple corse et sa terre avec la mise en place d'un statut de résident.

Le 23 février 2024, nous avons collectivement exprimé, par une déclaration solennelle, notre engagement vers un avenir où le lien à la terre et l'accès équitable à la propriété foncière immobilière sont constitutionnalisés.

Hier, l'Assemblée de Corse a à nouveau approuvé à une très large majorité le processus de révision constitutionnelle qui reconnaît le lien singulier entre notre peuple et sa terre.

L'avis que vous avez rendu, Monsieur le Président du Conseil exécutif, s'inscrit donc pleinement dans cette continuité, avec une vision globale de préservation de notre patrimoine, de lutte contre la spéculation immobilière et foncière, de la promotion d'un développement urbanistique, environnemental, économique, agricole, social, culturel et touristique adapté, harmonieux et en phase avec nos besoins.

Avec la prolongation de la loi n° 2017-285, nous franchissons une étape indispensable à la réalisation de cette vision. Elle représente une mesure conservatoire dans l'attente de la concrétisation de nos aspirations à travers le processus de révision constitutionnelle.

C'est pourquoi notre groupe soutiendra bien évidemment l'avis du Président du Conseil exécutif comme une affirmation de notre engagement envers la Corse et ses générations futures.

Par ce vote, nous réaffirmons notre volonté de préserver le lien unique qui unit le peuple Corse à sa terre, tout en ouvrant la voie des mesures plus ambitieuses qui seront définies dans le cadre du futur statut d'autonomie.

Notre vote d'aujourd'hui est donc un pas de plus dans l'édifice d'une Corse autonome, responsable et maître de son destin.

Ce vote est enfin pour nous un nouveau message fort que nous souhaitons donner aux Corses et que nous envoyons au Parlement français, celui de la détermination d'un peuple à défendre sa terre, à prendre en main son avenir dans le respect de ses valeurs et de son histoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Annette Pieri redemande la parole. Et après, je donne la parole à Romain Colonna.

Mme Marie-Anne PIERI

Je voudrais juste apporter une petite précision, j'ai bien écouté Monsieur Le Mao.

Cette loi du 6 mars 2017, ce n'est pas un outil anti-spéculatif. Cette loi, elle a été faite pour aider les Corses qui n'ont pas de titre de propriété et pour régler le problème foncier.

Ce problème de désordre foncier, il est lié à l'arrêté Miot, comme tu l'as dit, mais ce n'est pas un outil anti-spéculatif. C'est pour permettre aux Corses de régler les successions. Et la valeur des biens qui se trouvent dans ces successions qui découlent de la loi, ce n'est pas des biens de la valeur dont tu viens de parler, tu le sais très bien.

Brouhaha.

Il ne faut pas jouer avec ce genre de chose, il ne faut pas faire peur aux Corses en leur disant « demain, s'il n'y a pas ce dispositif, vous allez payer des droits de succession ».

Les gens qui viennent dans mon cabinet et qui activent cette loi, ce sont des biens de valeur modique. Modique. Il n'y a pas de spéculation là. Ne mélangez pas les genres. Il faut arrêter de mélanger les genres. Il faut vraiment arrêter !

Moi, je suis une praticienne, je vois tous les jours des gens. Des pièces sur Ghisoni, je ne vois pas où elle est la spéculation, où il y a un délabrement, où il y a une indivision, où elle est la spéculation ?

Et surtout que la loi, elle s'applique pour les biens qui ont été acquis avant 2002. On n'est pas sur des évaluations actuelles ou des achats actuels, donc il ne faut pas tout mélanger.

Cette loi, elle a été faite pour les Corses, pour qu'on puisse régler les successions et pour que les Corses puissent se loger décemment. Mais il n'y a pas de spéculation. Je peux en parler puisque je suis à la base de cette loi, ne mélangez pas les choses. Vous avez tendance toujours à ramener à la spéculation, vous voyez la spéculation partout ! Là, il n'y en a pas de spéculation ! C'est pour aider les Corses à sortir de ce marasme et de ce désordre foncier. Et il y a des leviers, il y a des outils fiscaux, mais il n'y a pas de spéculation sur les biens qui font l'objet de ces successions.

Voilà, c'est ce que je voulais dire. Excusez-moi si je me suis un peu énervée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est si rare, Annette, qu'on vous pardonne.

Alors, d'abord Romain Colonna, après Ghjuvan' Santu Le Mao et après Jean-Félix Acquaviva.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Un mot sur la forme, un mot sur le fond.

Sur la forme, je regrette un petit peu, mais cette Assemblée n'y est strictement pour rien, ni la proposition ou plutôt le calendrier imposé au Sénateur Panunzi, donc je ne fais d'accusation pour personne, bien au contraire, c'est même pour défendre le caractère urgent de l'avis qui a été émis, mais on voit bien dans ces débats, et ça a été dit par Ghjuvan' Santu, à quel point cette question est fondamentale. Et c'est parce qu'elle est fondamentale qu'une telle proposition de loi aurait eu toute sa place en commission, notamment la commission que j'ai l'honneur de présider pour qu'on puisse en débattre. En plus, c'est une matière qui est extrêmement complexe, donc ça aurait été bien qu'on puisse être davantage informés et pour éviter peut-être un certain nombre de mésententes dans cet hémicycle. Tel n'est pas le cas et nous n'y sommes strictement pour rien. Mais permettez-moi au titre de la présidence de la commission de le regretter. Ça, c'était un point de de forme.

Sur le fond, déjà qu'on soit bien d'accord, nous on appuie, et ça a été dit, l'avis qui est rendu par l'exécutif qui est un avis positif. Qu'il n'y ait pas de mésentente à ce niveau-là.

Rappeler aussi, et nous en avons déjà parlé avec Me Spadoni que nous avons auditionné, nous ne l'avons pas fait figurer au rapport sur l'autonomie de la commission, parce que c'était une première audition qui en appelait d'autres, on peut dire qu'il n'y a pas de spéculation, mais il y a un sentiment général, et ça va au-delà du sentiment, un sentiment de dépossession général. Et vous avez dit, Maître, que les Corses devaient se loger dignement, mais on en arrive à la seconde partie du propos et de la délibération, de l'article, qui est la partie la plus politique dire et la moins technique de la PPL.

La partie politique, c'est justement parce que nous on estime qu'il y a des faits de dépossession, qu'il y a également des faits de spéculation et qu'il y a des faits qui vont à l'encontre des Corses, dans la mesure où les Corses ne peuvent plus se loger dignement, que nous, on veut assortir à l'avis et à l'article 1, sa dimension pleinement politique, avec vraiment l'aspect structurel du problème de la dépossession, en y ajoutant toutes les références qui sont faites par l'exécutif.

Donc c'est pour ça que nous appuierons pleinement la proposition qui est faite par l'exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Ghjuvan' Santu Le Mao.

M. Ghjuvan' Santu Le MAO

Juste quelques mots par rapport à la réponse de Me Pieri.

Maître, vous vous passez les actes, moi, je les évalue les biens. Et quand vous définissez sur Ghisoni que le prix vaut 500 €, etc., le prix moyen sur Ghisoni, vous savez très bien qu'il n'est pas à 500 € le m², il est beaucoup plus haut parce que le maire cravache pour son village et la commune, elle évolue.

Cette loi, c'est un outil anti-dépossession, et nous on le voit également, par rapport à la spéculation immobilière, comme un outil qui va permettre aux Corses de conserver leur patrimoine.

Mais quand on évalue un bien, on l'évalue par rapport à ce qu'il y a autour. Et quand vous avez des biens qui sont dans l'indivision depuis des années et qui sont en bord de mer, etc., ces prix sont calculés par rapport au marché immobilier.

Voilà, donc, vous vous passez les actes, moi je les évalue, je sais comment ça s'évalue.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas de chjame è rispondi, Annette !

Mme Marie-Anne PIERI

Juste une chose.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, Annette ! Annette, il y avait Jean-Félix et après vous intervenez, je vous donne la parole, il n'y a pas de souci, vous y avez droit.

Jean Félix.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

C'est un débat passionné et passionnant, comme d'habitude en ce qui concerne l'indivision, la fiscalité du patrimoine et la spéculation qui, même si elle n'agit pas directement mais indirectement agit.

D'une part, évidemment, pour dire que nous sommes d'accord sur la prorogation, mais que la prorogation ne vaut pas politique structurelle sur ce sujet puisqu'il y a une incertitude juridique qui existait en 2017 malheureusement, puisqu'il y a un risque fort, et c'est la démonstration du pourquoi il faut l'inscription de la Corse dans la Constitution, d'anticonstitutionnalité.

Je renvoie d'ailleurs à ce que disait François Pupponi, qui avait participé aux discussions politiques pour réussir au passage à l'Assemblée nationale et qui me disait clairement qu'il y avait eu un accord politique entre forces politiques pour pas qu'il y ait de saisie du Conseil constitutionnel. Donc, ça, c'est une réalité objective, pour l'instant assumée, mais qui demain pourrait ne pas l'être.

Donc, on est sous le coup d'une saisie du Conseil constitutionnel et on sait, il faut se le dire entre nous, que même si nous sommes pour la prorogation, ce dispositif est considéré, et d'ailleurs la DGFIP, si elle agit comme ça, c'est parce qu'elle va se mettre sous le parapluie de la constitutionnalité.

Autrement dit, si nous sommes pour la prorogation, ça ne vaut pas politique structurelle malheureusement, parce que nous ne sommes pas inscrits dans la Constitution, parce que nous n'avons pas la capacité de maîtriser de manière normative le sujet aujourd'hui, qu'on souhaite l'avoir demain, de sécuriser dans le temps, y compris la loi qu'on permettrait de faire voter.

Voilà, on est sous le coup d'une capacité de quelqu'un à saisir le Conseil constitutionnel, c'est une réalité, il faut se le dire. Donc il n'y a rien de sécurisé et c'est là où est le débat, en fait. Nous sommes d'accord pour la prorogation, mais...

D'ailleurs, je me rappelle très bien que Annette avait demandé des éléments au ministère qui n'ont jamais été fournis, pourquoi ? Ils n'ont jamais été fournis parce qu'il y a anticonstitutionnalité considérée par les services. Il y avait des témoins, nous étions à Beauvau, nous étions d'accord pour ces éléments, ce qui fait qu'on n'a pas la plénitude de l'application de la loi aujourd'hui à cause de cela. Donc il faut simplement se le dire de manière froide, tranquille et lucide, qu'il y a un lien entre le débat d'hier et le sujet d'aujourd'hui. Ça, c'est un élément qui me paraît quand même crucial et important, surtout s'il va y avoir un débat au Sénat et à l'Assemblée nationale, où ne manqueront pas de surgir les éléments que je viens d'évoquer.

Donc, ce sont des sujets importants qui me paraissent utiles de préciser.

Quant à la question de savoir si spéculation ou pas spéculation, évidemment que la plupart des gens qui viennent chez le notaire à travers cette loi viennent pour des biens de village et nous sommes d'accord. Mais, là où je pense qu'on peut être d'accord entre ce que disait Ghjuvan' Santu et ce que disait Annette, j'ai été maire de village à Lozzi et pourtant Lozzi, ce n'est pas Ghisoni, le prix des biens de village qui n'ont pas changé de qualité de bien entre aujourd'hui et il y a 10 ans a évolué fortement, et de proche en proche par l'évaluation des prix qui viennent de la plaine. Et Ghisoni étant plus proche, le prix aujourd'hui de Ghisoni n'est pas celui de prix d'hier, et donc l'impôt sur les successions que nous payons aujourd'hui, j'ai été comme chacun touché par des deuils récents, on m'a désigné comme héritier, le bien n'a pas évolué, pourtant le prix, lui, de l'impôt a évolué fortement parce qu'il suit la courbe du prix de l'immobilier.

Donc, oui la spéculation foncière mobilière de proche en proche agit sur l'augmentation de plus en plus rapide de la valeur de l'impôt. Et c'est bien ce que l'on dénonce et ce qui fait que la spéculation crée indirectement la dépossession pour ceux qui veulent garder les biens, mais qui vont être obligés, parce qu'ils sont au RSA ou en classe médiane, de vendre pour payer l'impôt.

Je me pose moi-même la question parce que je ne peux plus supporter l'ensemble des biens que j'ai reçus.

La réalité, simu Corsi, a cunniscimu. Noi, tutti.

Donc, il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de lien. Il y a un lien direct entre l'augmentation du prix de l'immobilier dans certaines zones qui, de manière virale comme un cancer, touche le service des Domaines, l'évaluation et hop, on arrive et les prix augmentent, et le bien n'a pas changé de qualité, ni de service, ni de localisation, ni d'amélioration, et c'est la réalité. Et ça, c'est pratique. È a pratica vince a grammatica ! Nous le savons.

Donc, c'est pour ça qu'il faut bien identifier le problème pour dire qu'effectivement, la question du renvoi à la réforme constitutionnelle, du renvoi au lien à la terre, du renvoi à la fiscalité... On ne sera pas d'accord là-dessus, mais nous en tout cas, on explicite pourquoi dans quel cas nous sommes d'accord pour cette prorogation, à ce que l'on maîtrise ici la fiscalité du patrimoine avec l'autonomie fiscale. Elle nous paraît nécessaire pour éviter la dépossession de ceux qui ne spéculent pas, mais qui en subissent ou en subiraient malheureusement les conséquences. Et c'est cela dont il s'agit aujourd'hui.

Alors, oui à la prorogation. Mais nous sommes en plein dans le débat et normatif, et des compétences, et de l'évolution en la matière qui a été posée par le débat d'hier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Annette Pieri !

Mme Marie-Anne PIERI

Un mot. Je ne vais pas faire chjama è rispondi.

Une chose, Ghjuvan' Santu, moi, quand je fais une création de titre de propriété, je ne crée pas un titre sur le bord de mer. Ce sont des biens qui sont en indivision dans les villages, de peu de valeur parce que ce sont des biens qui sont fermés depuis des années, que les titres se font doucement parce que justement, ça a un coût malheureusement le titre de propriété parce qu'il y a différentes successions à régler. Donc, c'est ce que je voulais te dire.

Ensuite, concernant le député, je pense qu'il y a une confusion entre les droits de succession que vous avez pu payer, parce que j'ai cru comprendre que c'était en ligne collatérale, et la valeur du bien. Je pense que c'est là que vous faites peut-être une confusion, Monsieur le Député.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions alors ? Paul-Félix Benedetti et Julia Tiberi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La proposition du Sénateur Panunzi, elle est pragmatique et louable et dans un esprit de concorde, je vais l'accompagner, bien que sur la forme, elle rejoigne un besoin, mais sur le fond, elle tendrait à vouloir montrer qu'on peut, à droit constant, avec des simples adaptations et une niche parlementaire, continuer à laisser à la Corse des droits spécifiques. Je n'y crois pas trop malheureusement... Je ne crois même pas à la validité de la mesure elle-même, qui risque d'être déclarée anticonstitutionnelle, parce qu'elle n'est pas dans le cadre normatif de ce que vous défendez le plus : l'égalité du Corrézien par rapport au Corse.

Maintenant, la réalité de l'indivision, aujourd'hui, elle est liée à l'histoire. Est-ce qu'elle nous a préservés ? Est-ce qu'elle a empêché qu'on vende trop tôt ? C'est vrai qu'on s'est débrouillé là où il y avait de la valeur à partager.

Je suis originaire de Ghisoni et je ne trouve rien à acheter à moins de 2 000 € le m². On est 7 enfants. Ce soir je vais dormir dans la maison de famille qui est sur un décédé d'avant 1900 administrativement et cadastralement et au niveau des hypothèques. Et, quand on cherche à Ghisoni... Moi, si vous avez une succession heureuse, appelez-moi, Annette.

Mais les prix flambent. Les prix flambent et même dans l'intérieur, aujourd'hui, les jeunes Corses n'arrivent pas à se positionner. Un 2 pièces de montagne à 150 000 €, pour quelqu'un qui l'achète pour venir de manière ludique, c'est quelque chose de courant, de simple, à portée de bourses ; pour celui qui est au village, qui strazia, qui espère désespérément un poste de cantonnier ou de sapeur, c'est très difficile.

Maintenant, on va voter et je pense que M. Panunzi écoute ou qu'on lui dira, on lui tend la main.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Julia Tiberi !

Mme Julia TIBERI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement deux observations, mais certainement plus pragmatiques que politiques, et en fait je ferai référence aux propos initiaux de Maître Pieri sur le contenu de la délibération.

Nous, de notre côté, on a aucun souci avec cette délibération et notamment avec son Article 2 sur le fond. Mais en entendant ce que dit Maître Pieri, es qualité d'élue, mais es qualité de notaire également, en fait, on se pose la question de la pertinence ou de l'ajout, en tout cas de la pertinence de la présence de cet Article 2, et éventuellement de la mise en danger de la prorogation de cette loi du fait de la présence de cet Article 2.

Monsieur le Président, vous l'avez indiqué, la prorogation, elle est fondamentale au regard des enjeux que vous avez rappelés vous-même dans votre exposé. Vous disiez que, finalement, nous avons un fusil à 2 coups. Que la première option, celle-ci, est plus directe mais pas totalement sécurisée. Et la seconde option étant le processus dont nous avons parlé hier, c'est une option, si j'ai bien suivi l'histoire, qui n'est pas complètement sécurisée non plus, alors non pas d'un point de vue juridique, mais à tout le moins d'un point de vue politique.

Et je fais également référence à la position du Sénateur Panunzi, s'agissant du processus que tout le monde connaît ici, et donc la question qui est ouverte, encore une fois je n'ai pas de religion, moi j'aurais été prête à voter la délibération telle quelle, mais je me pose la question de la pertinence de la mise en danger et du fait de savoir si on ne va pas se tirer une balle dans le pied finalement en la votant de cette manière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc, je passe la parole à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais essayer de répondre en ayant écouté avec attention.

C'est le souci de pragmatisme et de cohérence qui a guidé la proposition d'avis qui vous est faite.

Moi, je rappelle simplement, sous votre contrôle, 2017, Camille de Rocca Serra, avec votre expertise technique porte cette loi. Nous soutenons l'ensemble de la démarche parce qu'on est dans un processus de retour au droit commun et que ce processus de retour au droit commun va notamment conduire à la suppression de l'exonération de 50 % des droits de succession posés sur les biens dont la détention, l'acquisition est antérieure à 2002.

Donc, ce qui veut dire qu'on a un double problème en fait.

On a d'un côté, un problème de désordre cadastral qu'il faut régler. Une situation ancienne, complexe. Donc, on va à la fois créer à travers la loi de 2017 une période de temps de 10 ans qui crée des instruments, notamment on peut sortir de l'indivision grâce à la majorité, on peut titrer dans des conditions plus aisées, on réduit le délai pendant lequel le titre ainsi créé peut-être contesté, on passe de 30 ans à 5 ans. Et à côté de cette loi, on crée un groupement d'intérêt public, le GIRTEC, qui doit accompagner la sortie d'indivision, notamment en remontant souvent la chaîne cadastrale et la chaîne des propriétaires indivis. Donc on est d'accord là-dessus.

Donc que les choses soient très claires. À l'évidence, prise de façon individuelle, cette loi est totalement un bénéfice pour les Corses, donc personne ne le conteste et c'est bien la raison pour laquelle on dit aujourd'hui qu'il faut aller plus loin.

J'ouvre une parenthèse. C'est que le bras technique qui accompagne cette sortie, cette résorption du désordre foncier, le GIRTEC, qui pour nous est quelque chose de très précieux, a fait l'objet de contestations inattendues, notamment dans le cadre du groupe de travail de la part de la DGFIP qui a une attitude un peu curieuse, vous le savez, en disant, en fait, en gros, le GIRTEC n'a servi à rien ou presque ; ce que nous contestons absolument.

Il me semble que le point d'équilibre entre les versions qui ont été posées, c'est que si on prend l'exemple de Ghisoni, bien sûr que de façon générale ce sont des biens indivis, de peu de valeur vénale dans un contexte normal, et les gens qui viennent vers vous le font parce qu'ils sont aussi encouragés par ce dispositif, y compris avec un abattement sur les droits de partage, qui sont accompagnés par le GIRTEC, qu'ils ne peuvent pas saisir directement mais c'est leur notaire instrumentaire qui saisit le GIRTEC pour les aider à remonter la chaîne, etc.

Sauf que là où me semble-t-il Ghjuvan' Santu a aussi raison avec vous, c'est qu'aujourd'hui, Ghisoni, dans un contexte global de raréfaction immobilière, et que le bien de village abandonné et fermé depuis 20 ou 30 ans et dans l'indivis, prend une valeur qu'il n'avait pas hier, y compris au plan pénal, parce que c'est vrai que l'estimation des Domaines, elle va être faite par rapport au prix du marché autour, etc., et que si on combine à ça la sortie de l'indivision avec le retour au droit commun, et notamment, y compris dans les successions indirectes, un retour à un droit de succession qui est doublé, pour prendre en exemple que ce soit Lozzi ou à Ghisoni, le neveu germain qui hérite d'une maison qui hier valait peut être 20 000 €, mais qui aujourd'hui va en valoir 60 ou 70 000 €, s'il faut qu'il paye 35 000 €, il ne peut pas le faire.

Et donc, dans un cadre qui n'est pas régulé, qu'est-ce qu'on va faire ? Eh bien, pour pouvoir percevoir quelque chose, bien évidemment, on va vendre pour pouvoir payer les droits de succession et avoir une liquidité.

Et c'est l'accumulation, et ça serait l'effet pervers des sorties d'indivision dans un cadre non régulé, beaucoup d'entre elles peut-être, seront concernés, des terrains, etc., mais il va y avoir aussi ce phénomène-là de remettre sur un marché, qui est aujourd'hui par nature globalement spéculatif, des biens, avec un retour au droit fiscal commun qui ne va pas permettre de payer les droits de succession. Et donc, on va aussi indirectement et nolens volens, alimenter un mécanisme.

Donc, pour répondre à la question de Julia, moi, je pense vraiment... En gros, on va se mettre en situation, la main tendue.

Aujourd'hui, le Sénateur Panunzi dit, avec d'autres élus de la Corse, il est sénateur et il dit, y compris au Sénat, il n'y a pas besoin de révision

constitutionnelle, il le dit. En tout cas, il n'y a pas besoin de révision constitutionnelle, par exemple, sur le droit de succession, etc.

Donc, lui, qu'est-ce qu'il fait ? Il vient, il porte une loi, une loi qui dit « on proroge un système qui est un système de dérogation aujourd'hui », on en est bien d'accord ? C'est un système de dérogation d'un point de vue de la sortie de l'indivision, problème civil, et c'est un système de dérogation dans le domaine des droits de succession, question de fiscalité. Système dérogatoire non sécurisé au plan constitutionnel, mais qui n'a pas été contesté parce qu'il y a eu un accord politique pour ne pas saisir.

Donc, le Sénateur Panunzi, je me mets à sa place, il va dire quoi ? Il va dire « moi, je porte cette loi, on a un problème, regardez, on a chez nous des gens qui pensent qu'il faut changer la Constitution, qu'il faut transférer les lois sur les droits de succession. Moi, je ne suis pas là-dessus. Je dépose ma loi et je vous demande de la voter ».

Notre rappel, c'est un a fortiori et qui est cohérent. On ne peut pas monter aujourd'hui soutenir une demande de prorogation, alors qu'on demande à sortir d'une logique de dérogation, par définition transitoire, pour passer dans une situation pérenne qui stabilise l'ensemble de l'édifice au plan civil et au plan fiscal. Donc, on est cohérent à dire ça.

L'avis de l'Assemblée de Corse, il n'entraîne nulle part le Sénat où il n'a pas envie d'aller. Le Sénat, qu'est-ce qu'il va regarder ? Si on vote en l'état, le Sénateur Panunzi, il va dire « moi, je fais une demande de dérogation, je reste à droit constitutionnel constant ». On a une dérogation, on demande à en bénéficier pendant 10 ans. Il y a un soutien unanime de l'Assemblée de Corse sur ce principe-là. À côté de ça, il y a le rappel d'une demande qui est en cours et que vous aurez à examiner par ailleurs, où est le problème ?

Moi, je trouve que ça serait incohérent ! Incohérent ! Au moment où on est en train de chercher la solution pérenne constitutionnelle et législative à un problème qui se pose depuis des décennies, de venir appuyer une demande dérogatoire sans rappeler que nous nous sommes positionnés pour une réponse pérenne.

Alors, il y a 3 solutions :

Soit le Sénat ne suit pas le Sénateur Panunzi et à ce moment-là, on a le signal d'alarme encore plus fort qu'on mérite tous, ça veut dire qu'en 2027, en gros, on est cuit. Ok ? Mais, à ce moment-là, je dirai, c'est la preuve par l'absurde que, y compris celles et ceux qui pensent qu'on se trompe, etc., il faut qu'on se

mobilise encore plus fortement et qu'on trouve d'autres réponses. Premier cas, on ne suit pas le Sénateur Panunzi.

Deuxième cas. Je me fais même l'avocat du Diable, on veut démontrer à ceux qui plaident pour une réforme constitutionnelle, etc., qu'on peut changer à droit constant, on accompagne le Sénateur Panunzi et on lui dit « Vous avez raison, vous démontrez objectivement qu'il y a un problème qui n'est pas réglé. Et il faut se donner encore 10 ans pour le régler et la loi est votée ». Et le sénateur, qu'est-ce qu'il va dire ? Il va revenir, il va dire « j'ai servi les intérêts de la Corse et les Corses », et c'est vrai, et nous on l'aura accompagné loyalement, c'est normal. Il va nous dire aussi dans la discussion, « Vous voyez, je vous l'avais bien dit, on n'a pas besoin de changer la Constitution, on n'a pas besoin de parler de transfert, on est sécurisé pendant 10 ans ». Et à côté de cela, nous, on rappelle notre position parallèle et ça n'affaiblit en rien.

Troisième cas. Y compris si on a la loi, on a 10 ans devant nous, mais on pose notre équation tranquillement dans le cadre de la discussion qui s'est ouverte en disant « Voilà pourquoi... ». Parce que je vais au-delà, qu'est-ce qui se passe, admettons on ne fait pas de révision constitutionnelle. On prolonge encore pendant 10 ans. Donc ça veut dire que dans 10 ans, qu'est-ce qu'on fait ? Si on n'a pas abouti encore, on dépend encore d'une proposition de loi sénatoriale ou parlementaire pour proroger. Et si on n'a pas les moyens sur la fiscalité, eh bien on retournera au droit commun où on sera obligé de demander un aménagement sur lequel on n'aura pas la main.

Donc, moi je pense vraiment, pour répondre à Julia Tiberi, et je comprends la question, je me la suis posée aussi et c'est pour ça que j'ai interrogé et la présidente du GIRTEC, et un certain nombre d'hommes et de femmes de l'art. Je ne vous ai pas interrogé à vous parce que je n'ai pas eu le temps matériellement de le faire et je savais que de toute façon, nous allions discuter ici. Mais vraiment, je crois qu'il est cohérent que l'Assemblée de Corse, à ce stade, a fortiori... A la limite, si c'était un vote majoritaire sur lequel votre groupe n'avait pas suivi, mais là, on est sur le rappel de ce qu'on a voté à l'unanimité.

Donc peut être que les sénateurs vont dire « mais qu'est-ce que c'est cette histoire ? », mais à la limite, je vous dirais qu'il vaut mieux qu'on attendrisse un peu la viande avant. L'expression est un peu triviale, mais au moins qu'ils sachent de quoi on va parler quand on va aller les voir pour discuter de la révision constitutionnelle.

Donc, moi je pense qu'il faut voter un soutien et un avis favorable, mais dans les conditions qui sont précisées dans l'article 1 et dans l'article 2 de la délibération qui vous est soumise, et ça n'affaiblit en rien à mon sens le Sénateur Panunzi, et ça rappellera aussi à certaines administrations, et notamment la

DGFIP, qu'on ne peut pas traiter un problème exceptionnel comme celui du désordre foncier en Corse et ses corollaires, y compris dans le domaine de la transmission immobilière, uniquement avec une vision technocratique et administrative.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, Serge Tomi, notre secrétaire général, nous faisait remarquer qu'il fallait voter urgence qui nous a été imposée, bien évidemment.

Donc je fais voter l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut traiter le dossier en urgence.

Donc, maintenant je soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Rapport ADOPTE donc à l'unanimité.

Très bien. Je me permets d'intervenir après le traitement du rapport, on a tous essayé de faire en sorte que les choses soient traitées le plus rapidement possible et je remercie tous ceux qui s'en sont préoccupés au secrétariat général du Conseil exécutif, au Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, nos cabinets aussi.

Juste une remarque quand même d'ordre général, mais parce qu'on ne se le dit jamais, parce qu'il faudrait faire des sessions, mais à huis clos pour pouvoir échanger tous ensemble en commission plénière.

C'est vrai qu'il y a de nombreux sujets qu'on devrait traiter au fond dans des commissions, parce qu'après on a des échanges, nous avons des chjama è risponde que les gens ne comprennent pas et qui font monter la sauce, alors même que ce sont des échanges soit politiques, soit de nature technique tout à fait normaux en démocratie, mais qui relèvent plutôt d'un travail en commission. Et moi les parlements ou les assemblées délibérantes auxquelles j'appartiens, c'est vrai que le gros du travail est fait en commission.

Alors sur ce dossier précis, ce n'était pas possible puisqu'il y a une saisine en urgence.

Donc à retenir quand même pour le futur, même si je sais bien que vous aimez beaucoup, beaucoup parler en session, évidemment.

Alors est-ce qu'il reste des dossiers de l'exécutif ? Non.

Alors il n'y a plus que les rapports relatifs à l'Assemblea di a Giuventù ?

Je vais essayer d'être concise.

Il y a trois rapports de l'Assemblea di a Giuventù.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 055 : Presa d'attu di a demissioni di dui consiglieri di l'Assemblea di a Giuventù è di u so rimpiazzamentu pè a terza mandatura 2021/2023

Rapport n° 055 : Prise d'acte de la démission de deux conseillers de l'Assemblea di a Giuventù et de leur remplacement pour la 3^{ème} mandature 2021/2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce premier rapport, c'est simplement une prise d'acte parce qu'il y a eu deux démissions qui sont liées à des évolutions personnelles, à des étudiants, des jeunes. En fait, pendant un certain laps de temps de notre vie, notre cycle de vie, d'autant plus s'il est long, est relativement stable, chez les jeunes, sur la période 16 - 29 ans, on peut se retrouver avec des situations très, très différentes, lycéens, étudiants, jeunes actifs, etc.

Donc, il y a deux départs de l'Assemblea di a Giuventù. J'en ai pris connaissance le 11 janvier dernier, mais je suis obligée de vous en faire part et de prendre acte.

Donc, Arthur Solinas et Julien Morison, qui sont membres du syndicat étudiant « Ghjuventù Paolina » en fait, ont quitté leur mandat au sein de l'Assemblea di Giuventù. Ce même syndicat a proposé qu'ils soient remplacés par Pierre-Joseph Fondacci et par Jérôme Negroni.

Je vous rappelle qu'il y a une session de l'Assemblea di a Giuventù le 5 avril prochain, c'est la dernière session de cette mandature et il serait bon que tous les groupes politiques y soient représentés. Vous n'avez pas été très nombreux à participer à l'Assemblea di a Giuventù. Je ne citerai pas tous les absents, mais je tiens à souligner la forte présence...

(Brouhaha)

Retourne dans ta maison, je ne sais dans quel village, depuis que tu es élu, tu nous as cité au moins 6 ou 7 maisons et villages dont tu es originaire !

Le Président Gilles SIMEONI

Ne dites rien, la DGFIP nous écoute !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il est dans l'individu paraît-il !

Donc, vous avez été peu nombreux à suivre l'Assemblea di a Giuventù, je parle aux conseiller territoriaux. Je tiens à souligner quand même que Christelle Combette était là quand même assez souvent, Romain Colonna aussi et Don-Jo Luccioni. Donc merci de votre présence.

C'est la fin de cette mandature. Rendez-vous le 5 avril et je devais donc vous faire prendre acte de ces deux nouveaux membres.

Ça, c'est la première chose, ce n'est pas le plus difficile.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE à l'unanimité.

Raportu n° 056 : Mudificazione in quantu à l'organizzazione è u funziunamentu di l'Assemblea di a Giuventù pè a quarta mandatura 2024/2026

Rapport n° 056 : Modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblea di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024/2026

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc le rapport 56, ce sont les modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblea di a Giuventù pour la nouvelle mandature.

Donc après le 5 avril, nous allons bien évidemment lancer une nouvelle campagne. Vous vous souvenez que, pour différentes raisons, on n'a pas pu procéder au renouvellement au mois de septembre, notamment une actualité chargée du point de vue du calendrier de l'Assemblée de Corse, de l'exécutif aussi avec le processus de Beauvau. Nous avons voté le 1^{er} décembre dernier, une prorogation de 6 mois. Les 6 mois vont arriver bientôt à échéance, donc il faut renouveler l'Assemblea di a Giuventù.

Depuis le mois de juin dernier, nous avons commencé à débriefer sur les fonctionnements et les dysfonctionnements en conférence des présidents de l'Assemblea di a Giuventù, de leur institution puisque c'est quand même la leur. C'est une institution, vous le savez, qui est innovante. Il existe des parlements des jeunes dans différentes régions, en France, en Europe, mais celle-ci est vraiment très spécifique et très particulière.

Pour autant, même si c'est une structure innovante qui ne dispose pas d'équivalent ailleurs, il faut faire des ajustements. On a fait trois mandatures et il y a des besoins de progression qui se sont fait sentir et aussi de pallier certaines difficultés.

Une des difficultés qui a trait d'ailleurs au rapport que je viens d'évoquer précédemment, c'est que vous avez quand même un turnover qui est important. Je rappelle la structure de l'Assemblea di a Giuventù, pour que vous compreniez bien les évolutions qui vous sont suggérées aujourd'hui.

L'Assemblea di a Giuventù comporte 63 membres, 62 jeunes et une séniore, c'est moi.

Je reviens sur les 62 jeunes.

Les 62 jeunes sont répartis ainsi : 31 qui sont désignés par les syndicats étudiants de l'università, 15, les conseils de la vie lycéenne, il y en a 9, et 7 qui viennent des syndicats professionnels, donc les syndicats que l'on connaît bien sûr sur le marché du travail parce qu'il existe de jeunes actifs et qu'on peut être conseiller à l'Assemblée di a Giuventù jusqu'à 29 ans révolus, donc il y a de jeunes actifs. Ça, c'est les 31 qui sont désignés.

Ensuite, vous en avez 31 qui eux sont sélectionnés par un jury issu de l'Assemblée de Corse, auquel certains d'entre vous avaient déjà participé pour la désignation dans la dernière mandature. Ils sont sélectionnés par le jury de l'Assemblée de Corse au sein d'un vivier qui a été constitué à la suite d'un appel à candidatures libres. Nous avons fait un très gros travail la dernière fois, je ne sais pas si vous vous souvenez, méticuleux, qui avait soulevé un peu de questions et de brouhaha, mais qui a été très bon à moyen et à long termes parce que la sélection que nous avons opérée a conduit à ce qu'il y ait une représentation le plus large possible au sein de la jeunesse insulaire, avec d'ailleurs pratiquement toutes les tendances politiques représentées, avec des personnes aussi issues de l'immigration. Donc, une diversité sociale beaucoup plus grande que ce qu'elle n'avait été lors des 2 précédentes mandatures.

Aujourd'hui, il y a une difficulté qui est apparue, c'est qu'il y a un turnover quand même important. Quand on est désignés à l'Assemblea di a Giuventù, que ce soit par les syndicats ou sur la base des candidatures individuelles, on est désignés pour 2 ans et on peut renouveler encore une fois, on peut faire 2 mandats successifs. Ce ne sont pas des élections bien sûr, vous l'avez compris.

Là, il y a une proposition qui est faite par les jeunes, entre autres, il y en a plusieurs, mais la plus importante est celle-là : ils suggèrent qu'il y ait un

noyau dur qui soit conservé d'une mandature à l'autre. Pour pouvoir conserver le noyau dur, on garde d'abord la désignation qui est renouvelée tous les 2 ans par les syndicats étudiants, professionnels et lycéens, ça, on met de côté. Ils suggèrent que l'on pioche, non pas dans tout le vivier des candidatures individuelles, mais dans un premier tour, qu'on prenne 15 personnes parmi ceux qui peuvent encore recandidater une fois. Ça permettrait en fait d'avoir un noyau dur de 15 personnes qui permettrait d'avoir un suivi des dossiers. Je vous prends un exemple : ils ont participé aux discussions sur les dérives mafieuses, ils ont participé aux discussions sur l'autonomie, ils ont participé aux ateliers de Corsica Pruspettiva 2050 et imaginez si on renouvelle tout le monde, on repart à zéro. C'est un peu lourd quand même, c'est un peu difficile.

Donc, un premier tour qui permettrait de sélectionner 15 personnes dans le vivier des sortants, je dirais, les sortants renouvelables, les autres sortent, il y en a qui sortent évidemment.

Et ensuite, d'en prendre 16 autres parmi les candidatures individuelles, les néo candidatures, les nouvelles candidatures. Donc ça, c'est la modification majeure qui est présentée.

Ensuite, vous avez une deuxième modification, parce qu'ils sont soucieux de l'absentéisme, il peut y avoir beaucoup d'absentéismes, il n'y en a pas tant que ça d'ailleurs, mais ça peut arriver. Donc à ce moment-là, ils proposent un renforcement de l'obligation de présence, bien sûr, et la mise en place d'une commission de déontologie. La commission de déontologie visant non seulement à assurer la qualité des débats, des fois ça peut déraiper un peu, mais aussi la présence aux sessions, la présence dans les commissions. Alors, contrairement à nous, il y a un gros travail de commissions qui est fait, ils se réunissent beaucoup plus en commissions qu'en sessions. Il y a 4 sessions par an, donc c'est logique. Donc, beaucoup de présence dans les commissions. Ils veulent vérifier l'assiduité évidemment.

Autre mesure qui est proposée, parce qu'on a eu des difficultés avec 2 ou 3 personnes, la révocation du mandat à la fin de la 29^{ème} année. Vous savez, c'est l'histoire de « j'entre dans mes 29 ans » et « je sors de mes 29 ans », c'est-à-dire le jour de l'anniversaire des 30 ans, ils ne sont plus membres de l'Assemblea di a Giuventù, pour être très précise.

Et enfin, ils suggèrent justement pour qu'on ne perde pas de temps en début de mandature, ce qui a été un peu le cas la première fois, qu'il y ait une sorte de formation et de tutorat qui soient opérés, dans le cadre de l'installation de la nouvelle Assemblea, qu'on puisse accompagner les néo conseillers, pour que les choses aillent plus vite.

Voilà les propositions qui vous sont faites, sachant que si vous les adoptez, nous, on va lancer très rapidement, au-delà de la session du 5 qui clôt la mandature, la campagne de communication tout de suite, la semaine prochaine au plus vite. Nous aurons 2 mois de campagne pour que des candidatures individuelles remontent d'une part, pour que d'autre part, remontent aussi les désignations par les syndicats étudiants lycéens et les syndicats professionnels. On va désigner un jury dans le rapport suivant, on va refaire le jury, si vous en êtes d'accord, tout à l'heure. Et puis début juin, on se réunira et on sélectionnera, conformément aux règles que je viens d'évoquer, les personnes qui viendront compléter la nouvelle Assemblée.

Voilà ce qui vous est suggéré avec une installation. En juillet, je reviens vers vous, on arrête la composition finale parce qu'on nous aura répondu par les organismes désignés, on aura toute l'Assemblée di a Giuventù constituée et au mois de septembre, on a l'installation de la première Assemblée, en tous les cas, nous aurons la première session.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Christelle.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, Madame la Présidente, je vais être très rapide, juste quelques mots.

Vous avez bien précisé l'ensemble des mesures qui ont été adoptées en commission permanente par les jeunes conseillers.

Juste une question. Il me semblait que le collège des candidatures individuelles devait passer de 31 à 37. Je vois que ça n'a pas été pris en compte, alors je voulais savoir, est-ce que c'est parce qu'il était difficile de baisser les autres collèges ? Quelle en était la raison ?

Juste pour anticiper sur le prochain rapport, je voulais juste donner le nom de mes collègues qui participeront avec moi et Jean-Michel Savelli qui reconduit aussi son engagement, au prochain jury donc, c'est Angèle Chiappini et Georges Mela. Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je précise qu'on a travaillé depuis le mois de juin dernier au sein de la conférence des présidents, on a eu plusieurs réunions, on avait des avis divergents. Ils ont tous identifié les mêmes difficultés et ensuite il y avait différentes hypothèses et scénarii qui sont apparus pour régler les problèmes

d'absentéisme et de constitution de structures internes de l'Assemblea. Et effectivement, il y a une hypothèse de 37 qui a été évoquée pour faire monter les candidatures individuelles. Elle a été abandonnée après 2 ou 3 réunions, parce qu'effectivement ils ne voulaient pas diminuer la présence des lycéens ou des autres syndicats. Finalement les syndicats de jeunes, il n'y en a pas beaucoup non plus.

Une piste avait été évoquée dans le même ordre d'idée, c'était de tenir compte des jeunes qui sont impliqués dans des associations. Mais comme vous le savez, nous aurons à examiner leur CV. Et nous, c'était un critère aussi qu'on s'était donné, je ne dis pas qu'on le retiendra cette fois, vous en déciderez dans le jury, mais on peut se donner un critère pour retenir cet aspect-là des choses, cette implication associative.

Donc au final, et je tiens à le préciser, pourtant on avait des positionnements qui étaient aussi lointains qu'ont été les nôtres en conférence des présidents entre Paul-Félix Benedetti d'un côté sur l'autonomie et Jean-Martin Mondoloni, et pourtant au final, même si les enjeux ne sont pas les mêmes, mais pour eux c'est important, au final ils sont tombés d'accord sur tous les sujets au bout de 5 ou 6 réunions. Je tiens à dire donc qu'il y a eu unanimité, tout le monde a été d'accord sur toutes les propositions. Je leur avais dit, je n'irai devant l'Assemblée de Corse que lorsqu'on aura un accord, lorsque vous aurez un accord entre vous et si ça me paraît tenir la route. Après, parfois, il y a des idées un peu farfelues aussi, enfin innovantes, on dira. Mais on a convergé et vous avez la réponse à votre question.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Bon évidemment, vous êtes tous invités le 5.

Je demande aussi son avis au Conseil exécutif sur ces modifications ? Pas de remarques. Très bien.

Je tiens aussi quand même à souligner la forte implication du Conseil exécutif au sein de l'Assemblea di a Giuventù, qui est sollicitée et qui a été amenée aussi à évoluer dans ses pratiques et dans le rapport avec l'Assemblea di a Giuventù, parce que c'est beaucoup moins policé parfois, des rapports que nous pouvons avoir entre nous. Ils nous challengent beaucoup, moi, beaucoup le président de l'exécutif et l'exécutif. Et je tiens bien évidemment à remercier le président de l'exécutif, mais aussi les conseillers exécutifs qui, à chaque session, viennent répondre aux questions, non seulement il y a les questions orales, mais il y a aussi la saisine sur les dossiers importants, la DSP par exemple, l'autonomie. Et le président a planché, passez-moi l'expression, lundi soir devant l'Assemblea di a Giuventù, pour ce qui était de la proposition d'écritures constitutionnelles.

Donc merci beaucoup à tous pour votre implication et je reste persuadée que c'est vraiment une source de démocratie véritablement dynamique. Et puis très franchement, quand vous voyez les âges, ce sont des gens qui peut-être viendront à la politique dès les élections prochaines. C'est vraiment très positif.

Donc je soumetts au vote ces modifications.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci de votre confiance et merci pour eux aussi, je pense qu'ils nous écoutent.

Raportu n° 057 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu a custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2024/2026

Rapport n° 057 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2024/2026

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant le jury, Christelle Combette nous a devancés et nous a fait ses propositions.

Je vous rappelle que le jury est composé de 11 conseillers qui sont désignés à la proportionnelle au plus fort reste. Le président du Conseil exécutif ou son représentant y siège également bien évidemment, et on aura à sélectionner les jeunes qui auront candidaté de manière individuelle ou qui seront dans ce fameux groupe de ceux qui peuvent recandidater en ayant fait déjà un mandat.

Donc, je vous demande vos propositions. Le secrétariat général vous a contactés, Christelle les a faites. Alors « Fà populu » ?

M. Don-Joseph LUCCIONI

Alors on a 7 représentants, dont la présidence de l'Assemblée.

Si vous en êtes d'accord, donc : Casanova-Servas Marie-Hélène, Antonini Danielle, Mosca Paola, Colombani Anna-Maria, Filippi Petru Antone, Luccioni Don-Joseph et Maupertuis Marie-Antoinette.

Donc, on reconduit l'ancien jury.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. « Un soffiu », c'est bon. « Avenzemu » ?

Mme Julia TIBERI

Vanina le Bomin et moi-même.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait et « Core in fronte » ?

Mme Véronique PIETRI

Marie-Claude Branca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. Donc, on retrouve beaucoup des personnes qui étaient déjà impliquées la dernière fois, là aussi il y a un noyau dur, je dirais. Il y a une représentation féminine marquée, donc je remercie ces messieurs qui nous rejoignent pour les débats. Je sais que ça s'est très bien passé la dernière fois et bien évidemment j'espère que ça sera de même cette fois-ci.

Je soumetts à votre approbation cette composition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Les désignés n'ont pas voté, bien sûr.

Monsieur le Président de l'exécutif, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ?

Le Président Gilles SIMEONI

Merci. Bone feste di Pasque !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors juste un mot, s'il vous plaît. Moi j'ai deux choses à vous dire.

On aurait dû le dire en début de session, on ne l'a pas dit parce qu'il y avait la séquence exceptionnelle sur l'autonomie.

Je rappelle qu'il y a eu des décès quand même, c'est important.

Il y a eu avant le décès, la commémoration du décès et de l'assassinat de Monsieur Jean Leccia. Je n'ai pas pu m'exprimer sur le sujet, mais évidemment je voulais avoir une pensée pour lui.

Il y a l'ancien maire aussi de Loreto di Casinca, de 2014 à 2000, Monsieur Simon-Louis Gavini qui est décédé. C'est important quand même aussi de le rappeler.

Et puis il y a Jean-André Mozziconacci, qui est un agent de la Collectivité, qui était responsable de l'équipe de cuisine du collège de Pruprià depuis 2018, qui est décédé.

Donc des familles qui ont été atteintes aussi à la veille des fêtes Pascales et il faut aussi qu'on y pense.

Je ne voudrais pas terminer sur un moment triste, vi pregu à tutte bone Pasque, bone prucessiò per tutti, è per quelli ch'ùn credenu micca, ch'elli si stianu à pena bassi, à pena tranquilli, à pusà è a ripusà si.

Eccu !

À ringrazià vi. Bone Pasque !

La séance est levée à 19 h 05.